

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°5 - Tome II

DU 1^{er} MAI AU 20 JUILLET 2011



www.cnrs.fr

SOMMAIRE

VOLUME 7 Mesures particulières

Nature du document	Service émetteur	Total
07.01(BO n°5 - TOME 1) Décisions de nomination	Délégation régionale 01	6
	Délégation régionale 02	6
	Délégation régionale 03	2
	Délégation régionale 06	7
	Délégation régionale 07	9
	Délégation régionale 08	5
	Délégation régionale 10	2
	Délégation régionale 13	6
	Délégation régionale 14	15
	Délégation régionale 15	1
	Délégation régionale 17	1
	Direction des affaires juridiques	26
	Direction des ressources humaines	2
	Institut de Chimie	9
	Institut de Physique	5
	Institut des Sciences Biologiques	1
	Institut des sciences de l'Ingénierie et des systèmes	2
	Institut des Sciences Humaines et sociales	22
	Institut des Sciences Informatiques et leur interactions	2
	Institut des sciences Mathématiques et leurs interactions	1
Institut Ecologie et environnement	2	
Institut National de Physique nucléaire et physique des particules	4	
Institut National des Sciences de l'univers	5	
Total Décisions de Nomination		141
07.02 (BO n°5 - TOME 2) Délégations de signature	Délégation régionale 01	60
	Délégation régionale 03	16
	Délégation régionale 04	16
	Délégation régionale 05	12
	Délégation régionale 06	19
	Délégation régionale 07	42
	Délégation régionale 08	9
	Délégation régionale 10	4
	Délégation régionale 11	8
	Délégation régionale 12	13
	Délégation régionale 13	15
	Délégation régionale 14	52
	Délégation régionale 16	9
	Délégation régionale 17	13
	Délégation régionale 18	4
	Délégation régionale 19	5
	Délégation régionale 20	8
Direction des affaires juridiques	18	
Total Délégations de Signature		323
07.03 (BO n°5 - TOME 3) Décisions- Création et renouvellement de structures	Délégation régionale 03	1
	Délégation régionale 06	1
	Délégation régionale 07	1
	Délégation régionale 08	3
	Délégation régionale 13	12
	Délégation régionale 14	3
	Institut de Chimie	2
	Institut des Sciences Biologiques	6
	Institut des Sciences Humaines et sociales	3
	Institut des sciences Mathématiques et leurs interactions	1
Institut Ecologie et environnement	6	
Institut National des Sciences de l'univers	1	
Total Décisions de création et renouvellement de structures		40
07.04 (BO n°5 - TOME 3) Décisions tarifaires	Délégation régionale 02	2
	Délégation régionale 06	2
	Délégation régionale 08	4
	Délégation régionale 11	1
	Délégation régionale 13	3
	Délégation régionale 19	1
Total Décisions tarifaires		13

07.06 (BO n°5 - TOME 3) Autres décisions	Délégation régionale 01 Délégation régionale 02 Délégation régionale 04 Délégation régionale 06 Délégation régionale 07 Délégation régionale 08 Délégation régionale 10 Délégation régionale 12 Délégation régionale 13 Délégation régionale 14 Délégation régionale 15 Délégation régionale 16 Délégation régionale 18 Délégation régionale 19 Direction des affaires juridiques Direction des ressources humaines Institut de Chimie Institut de Physique Institut des Sciences Humaines et sociales Institut des Sciences Informatiques et leur interactions Institut des sciences Mathématiques et leurs interactions Mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts Secrétariat général du Comité national	3 2 1 1 2 3 2 3 2 2 5 5 2 3 7 3 1 3 2 1 1 2 7
Total Autres décisions		63
Total		580

07.02. Décisions-délégations de signature

Service émetteur	Numéro de document	Date du document	Titre du document
Délégation régionale 01	DEC100044DR01	04/02/2010	Délégation de signature OS UMS623 Pierre Gonneau
	DEC100045DR01	03/02/2010	Délégation de signature PRM UMS623
	DEC100046DR01	04/02/2010	Délégation de signature OS UMR8209 Gisèle Sapiro
	DEC100047DR01	04/02/2010	Délégation de signature PRM UMR8209
	DEC100066DR01	16/02/2010	Délégation de signature OS UMR8173 Alain Delisse11
	DEC100067DR01	16/02/2010	Délégation de signature PRM UMR8173
	DEC100068DR01	23/02/2010	Délégation de signature OS UMR3329 Nathalie Lancret
	DEC100069DR01	23/02/2010	Délégation de signature PRM UMR3329
	DEC100072DR01	24/02/2010	Délégation de signature OS UMR8504 Nadine Cattan
	DEC100073DR01	24/02/2010	Délégation de signature PRM UMR8504
	DEC100074DR01	24/02/2010	Délégation de signature OS UMR9993 Olivier Lecomte
	DEC100075DR01	24/02/2010	Délégation de signature PRM UMR9993
	DEC100076DR01	24/02/2010	Délégation de signature OS UMR8155 Annick Horiuchi
	DEC100077DR01	24/02/2010	Délégation de signature PRM UMR8155
	DEC100078DR01	24/02/2010	Délégation de signature OS UMR8206 Jean-Michel Scherrmann
	DEC100079DR01	24/02/2010	Délégation de signature PRM UMR8206
	DEC100082DR01	02/03/2010	Délégation de signature OS UMR8103 Hélène Ruiz-Fabri
	DEC100083DR01	02/03/2010	Délégation de signature PRM UMR8103
	DEC100086DR01	10/03/2010	Délégation de signature OS UMR8533 Claude Didry
	DEC100087DR01	10/03/2010	Délégation de signature PRM UMR8533
	DEC100091DR01	26/03/2010	Délégation de signature OS UMRB564 Blandine Ripert
	DEC100092DR01	26/03/2010	Délégation de signature PRM UMR8564
	DEC10011SDR01	02/04/2010	Délégation de signature PRM UMRB168
	DEC100116DR01	15/04/2010	Délégation de signature OS UMR7130 Philippe Descola
	DEC100117DR01	15/04/2010	Délégation de signature PRM UMR7130
	DEC100128DR01	20/12/2010	Délégation de signature OS UMR8036 Philippe Urfalino
	DEC100129DR01	23/04/2010	Délégation de signature OS UMR8032 Nathalie Claver
	DEC100129DR01	20/12/2010	Délégation de signature PRM UMR8036
	DEC100130DR01	23/04/2010	Délégation de signature PRM UMR8032
	DEC100131DR01	23/04/2010	Délégation de signature OS UMR8150 Dany Sandron
	DEC100132DR01	23/04/2010	Délégation de signature PRM UMR8150
	DEC100133DR01	23/04/2010	Délégation de signature OS UMR8586 Thierry Sanjuan
	DEC100136DR01	23/04/2010	Délégation de signature PRM UMR8586
	DEC100151DR01	25/05/2010	Délégation de signature OS UMR71B4 Guillaume Ieyte
	DEC100152DR01	25/05/2010	Délégation de signature PRM UMR7184
	DEC100196DR01	18/10/2010	Délégation de signature OS UMR8145 Annie Raoult
	DEC100197DR01	18/10/2010	Délégation de signature PRM UMR8145
	DEC100198DR01	18/10/2010	Délégation de signature OS UMR8563 Redouane Djamouri
	DEC100199DR01	18/10/2010	Délégation de signature PRM UMR8563
	DEC100200DR01	18/10/2010	Délégation de signature OS UMR8599 Georges Forestier
	DEC100201DR01	18/10/2010	Délégation de signature PRM UMR8599
	DEC100206DR01	01/12/2010	Délégation de signature OS Jacques Chevallier UMR 7106
	OEC100207DR01	01/12/2010	Délégation de signature PRM UMR7106
	DEC100210DR01	02/12/2010	Délégation de signature OS UMR8129 François Recanati
	DEC100211DR01	02/12/2010	Délégation de signature PRM UMR8129
	DEC100220DR01	03/12/2010	Délégation de signature OS ERL3193 Clotilde Ferroud
	DEC100226DR01	07/12/2010	Délégation de signature OS UMR7218 Jean-Pierre Lévy
	DEC100227DR01	07/12/2010	Délégation de signature PRM UMR7218
	DEC100236DR01	14/12/2010	Délégation de signature OS UMR8213 Jérôme Iesueur
	DEC100237DR01	14/12/2010	Délégation de signature PRM UMR8213
DEC100239DR01	16/12/2010	Délégation de signature OS UMR8554 Anne Christophe-Siret	
DEC100240DR01	16/12/2010	Délégation de signature PRM UMR8554	
DEC100241DR01	17/12/2010	Délégation de signature OS UMR8545 Pierre-Yves Geoffard	
DEC100242DR01	17/12/2010	Délégation de signature PRM UMR8545	
DEC100243DR01	20/12/2010	Délégation de signature OS UMS828 Laurent Lesnard	
DEC100249DR01	20/12/2010	Délégation de signature OS UMR8596 Denis Crouzet	
DEC100254DR01	28/12/2010	Délégation de signature OS UMR7534 Jean Dolbeault	
DEC100255DR01	06/01/2011	Délégation de signature PRM UMR7534	
DEC100256DR01	28/12/2010	Délégation de signature OS UMR7192 Jean-Marie Durand	
DEC100257DR01	28/12/2010	Délégation de signature PRM UMR7192	
Délégation régionale 03	DEC110713DR03	08/03/2011	Délégation de signature PRM consentie par Mme Isabelle IEDOUX-RAK
	DEC110738DR03	14/03/2011	Décision de délégation de signature PRM accordée par Claude JAUPART, Directeur de l'UMR7154
	DEC110757DR03	15/01/2011	Décision de délégation de signature PRM consentie par Christophe AMBROISE, Directeur de la FR3409
	DEC110n8DR03	18/03/2011	Délégation de signature PRM consentie par Joëlle SMADJA, directrice de l'UPR299

07.OZ. Décisions - délégations de signature

Service émetteur	Numéro de document	Date du document	Titre du document
	DEC110836DR03	24/03/2011	Délégation de signature OS consentie à Martine PERRET, directrice de l'UMR7179
	DEC110837DR03	24/03/2011	Décision de délégation de signature PRM accordée par Martine PERRET, directrice de l'UMR7179
	DEC110838DR03	24/03/2011	Décision de délégation de signature OS consentie à Marie-Paule TEULADE-FICHOU, Directrice du GDR3431
	DEC110840DR03	24/03/2011	Décision de délégation de signature PRM par Marie-Paule TEULADE-FICHOU, Directrice du GDR3431
	DEC110880DR03	31/03/2011	Délégation de signature OS consentie à Olivier CDUTARD, directeur de l'UMR 8134
	OEC1108810R03	31/03/2011	Délégation de signature PRM consitie par Olivier COUTARD, directeur de l'UMR 8134
	DEC110956DR03	01/04/2011	Décision de délégation de signature OS consentie à Alain FROMENT, directeur du GDR3446
	DEC111186DR03	18/05/2011	Délégation de signature OS consentie à Jean Philippe GENET, directeur du GDR3434
	DEC111187DR03	18/05/2011	Délégation de signature PRM consentie par Jean-Philippe GENET, directeur du GDR3434
	OEC1112000R03	19/05/2011	Délégation de signature OS consentie à Jean-François MOUSCADET, directeur de l'UMR8113
	DEC111201DR03	19/05/2011	Délégation de signature PRM consentie par Jean-François MOUSCADET, directeur de l'UMR8113
	OEC1112910R03	06/06/2011	Délégation de signature OS consentie à Frédéric SAUDOU, directeur de l'UMR3306
Délégation régionale 04	DEC110698DR04	01/02/2011	Délégation de signature de Michèle Saumon à Achille Stocchi (UMR8607)
	DEC110699DR04	01/02/2011	Délégation de signature d'Achille Stocchi (UMR86D7) à ses collaborateurs
	DEC111059DR04	01/03/2011	Délégation de signature de C. Moulin à ses collaborateurs (UMR8212)
	DEC111072DR04	01/01/2011	Délégation de signature de M. Saumon à B. Maury (GDR 3397)
	DEC111074DR04	01/05/2011	Délégation de signature de M. Saumon à D. Chandesris (UMR8502)
	DEC111079DR04	01/05/2011	Délégation de signature de D.Chandesris à ses collaborateurs (UMR8502)
	DEC111109DR04	01/05/2011	Délégation de signature de M. Saumon à F. Bouillault (UMR8507)
	DEC111110DR04	01/05/2011	Délégation de signature de F. Bouillault à ses collaborateurs (UMR8507)
	DEC111124DR04	16/05/2011	Délégation de signature de M. Saumon à F. Azalez (UMR8608)
	OEC111126DR04	16/05/2011	Délégation de signature de F. Azalez à ses collaborateurs (UMR8608)
	DEC111179DR04	01/05/2011	Délégation de signature de M. Saumon à D. Crich (UPR2301)
	DEC111180DR04	01/05/2011	Délégation de signature de D. erich à ses collaborateurs (UPR2301)
	DEC111219DR04	01/05/2011	Délégation de signature de M. Saumon à P. Dague (UMR8623)
	DEC111221DR04	01/05/2011	Délégation de signature de P. Dague à ses collaborateurs (UMR8623)
	DEC111493DR04	01/07/2011	Délégation de signature de Michèle Saumon à Pierre Capy UPR9034
	DEC111494DR04	01/07/2011	Délégation de signature de Pierre Capy à ses collaborateurs-UPR9034
Délégation régionale OS	DEC110666DR05	02/03/2011	SCHWEISGUTH- URA 2578- DR-DU V2
	DEC110667DR05	02/03/2011	SCHWEISGUTH- URA 2578- PRM V2
	DEC111032DROS	15/04/2011	PRM HAUSER- UMR 8190
	DEC111034DROS	15/04/2011	HAUSER- UMR 8190- Ordonnateur
	OEC1110880ROS	29/04/2011	PRM LETALLEC- UMR 7649
	DEC111089DROS	29/04/2011	Ordonnateur- LE TALLEC- UMR 7649
	DEC111190DR05	18/05/2011	PRM AMIRANOFF- UMR 7605
	DEC111191DROS	18/05/2011	AMIRANOFF- UMR 7605- ordonnateur
	DEC1112720ROS	30/05/2011	MOUROU- UMS 3205- DR-OU
	DEC111273DR05	30/05/2011	MOUROU- UMS 3205- PRM
	DEC111428DR05	01/07/2011	PRM PÉRAULT- UMR 8112
	DEC111429DROS	01/07/2011	PÉRAULT MichelUMR 8112- ordonnateur
Délégation régionale 06	DEC110116DR06	01/01/2011	Délégation de signature consentie à François Vernotte pour l'UMS 3245
	DEC110119DR06	01/01/2011	Délégation de signature consentie à François Vernotte pour l'UMS 3245 (PRM)
	DEC110875DR06	01/03/2011	Décision modificative de la délégation de signature consentie à Michel Delabacherie- UMR 6174
	DEC110876DR06	01/03/2011	Délégation de signature PRM pour l'UMR 6174

07.02. Décisions- délégations de signature

Service émetteur	Número de document	Date du document	Titre du document
	DEC110877DR06	01/01/2011	Délégation de signature consentie à Jacques Pironon- UMR 7566
	DEC110878DR06	01/01/2011	Délégation de signature PRM- UMR 7566
	DEC110948DR06	01/04/2011	Délégation de signature PRM pour l'UMR 7503
	DEC110949DR06	01/04/2011	Délégation de signature consentie à Serge Bauin- UPS 76
	DEC110950DR06	01/04/2011	Délégation de signature PRM- UPS 76
	DEC110959DR06	11/04/2011	Délégation de signature consentie à Emmanuel Bigand- UMR 5022
	DEC111016DR06	18/04/2011	Délégation de signature temporaire pour l'UMR 7122
	DEC111117DR06	06/05/2011	Délégation de signature consentie à Xavier Coqueret- UMR 6229
	DEC111118DR06	06/05/2011	Délégation de signature consentie à Xavier Coqueret- UMR 6229 (PRM)
	DEC111206DR06	19/05/2011	Délégation de signature consentie à corinne Leyval- UMR 7137
	DEC111207DR06	19/05/2011	Délégation de signature consentie à Corinne Leyval- UMR 7137(PRM)
	DEC111356DR06	15/06/2011	Délégation de signature consentie à Jean-Marle Dubois- UMR 7198
	DEC111368DR06	15/06/2011	Décision de délégation de signature consentie à Jean-Marie Dubois-UMR 7198 (PRM)
	DEC1115280R06	12/07/2011	Délégation de signature temporaire INIST août 2011
	DEC111529DR06	12/07/2011	Délégation de signature PRM temporaire-UPS 76
Délégation régionale 07	DEC110901DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Marie-France Joubert
	DEC110904DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Philippe Régnier
	DEC110905DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Alfonso San Miguel
	DEC110908DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Danièle Escudé
	DEC110909DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Guy Mouchiroud
	DEC110910DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Yvan Moenne-Ioccoz
	DEC110913DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Pierre Toulhoat
	OEC110914DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Jean*Hugues Dechaux
	DEC110915DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Jean-François Pinton
	DEC110916DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Pierre Joly
	DEC110917DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Malté Deschatres
	DEC110918DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Fabrice Balanche
	DEC110919DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Vincent Laudet
	DEC110920DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Bernard Hours
	DEC110921DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Michèle Brunet
	DEC110922DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Christophe Pijolat
	DEC110935DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Ivain Drapier
	DEC110987DR07	11/04/2011	Délégation de signature à Christine Berthaud
	DEC110991DR07	14/03/2011	Délégation de signature à Jean-Charles Moretti
	DEC111054DR07	31/03/2011	Délégation de signature à Jean-François Gérard
	DEC111055DR07	18/04/2011	Délégation de signature à Philippe Cassagnau
	DEC1110640R07	22/04/2011	Délégation de signature à Atila Baskurt
	DEC111069DR07	22/04/2011	Délégation de signature à Laurent Schaeffer
	DEC111366DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Nicole Cotte--Pattat
	DEC111367DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Isabelle Sayn
	DEC111379DR07	20/06/2011	Modification de la délégation de signature à Markus Brauer
	DEC111380DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Henri Deiaiu
	DEC111381DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Gilles Villard
	DEC111382DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Anna Fracziewicz
	DEC111383DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Bernadette Charleux
	DEC111384DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Jean-Claude Zancarlni
	DEC111385DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Denis Mazuyer
	DEC111386DR07	20/06/2011	Délégation de signature à François Pellegrino
	DEC111388DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Nicolas Reveyron
	DEC111389DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Pierre Jurdic
	DEC111414DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Dominique Mouchiroud
	DEC111417DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Guy Ho'llinger
	DEC111419DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Florent Pigeon
	DEC111420DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Sandra Teston-Bonnard
	DEC111454DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Charles Raux
	DEC111455DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Pierre-François Moreau
	DEC111456DR07	20/06/2011	Délégation de signature à Emmanuelle Vila
Délégation régionale 08	DEC110982DR08	12/04/2011	Délégation de signature consentie à M. Denis LEMONNIER, Directeur du GDR3438- ACCORT
	DEC110983DR08	09/03/2011	Délégation de signature consentie à M. Michel TAGGER, Directeur de l'UMR6115 • LPC2E
	DEC110986DR08	09/03/2011	Délégation de signature consentie à M. Vincent BRETAGNOLLE, directeur de l'UPR1934- CEBC
	DEC110988DR08	09/03/2011	Délégation de signature consentie à M. Vincent BRETAGNOLLE, directeur de l'UPR1934 • CEBC- Année 2010

07.02. Décisions- délégations de signature

Service émetteur	Numéro de document	Date du document	Titre du document	
	DEC110989DR08	12/04/2011	Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM- Mme Valérie QUESNIAUX- UMR6218	
	DEC111009DR08	14/04/2011	Délégation de signature consentie à M. Mohamed Kamel DORAI directeur de l'UMR6588- MIGRINTER	
	DEC111033DR08	19/04/2011	Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM- M. Mohamed Kamel DORAI- UMR6588	
	DEC111194DR08	18/05/2011	Délégation de signature pour les actes relevant de la PRM consentie à Mme Valérie SABOURAUD	
	DEC111416DR08	23/06/2011	Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul MONGE, Directeur de l'UMR6035 - IRBJ	
Délégation régionale 10	DEC110S23DR10	01/02/2011	Délégation de signature OS- Denis SPITZER UMR3208	
	DEC110884DR10	04/04/2011	Délégation de signature OS SCHAPPACHER Norbert GOR n° 3398	
	DEC110889DR10	04/04/2011	Délégation de signature OSJEUNESSE Christian	
	DEC111238DR10	25/05/2011	Délégation de signature PRM SCHAPPACHER Notbert GDR W 3398	
Délégation régionale 11	DEC110339DR11	17/05/2011	Délégation de signature de M.LEBELUMR 5564	
	DEC110903DR11	05/04/2011	Délégation de signature de M. MANIVEL- GDR 3064	
	DEC111129DR11	10/05/2011	Délégation de signature de M. THIRIET- UMR 5216	
	DEC11126SDR11	01/06/2011	Délégation de signature de M. COTIET- UMS 3458	
	DEC111391DR11	27/06/2011	Délégation de signature de M. SULPICE- UPS 2070	
	DEC111438DR11	17/06/2011	Délégation de signature de M. TRAVERS- UMR 5819	
	OEC111442DR11	17/06/2011	Délégation de signature de M. SANQUER- FR 2601	
	DEC111534DR11	12/07/2011	Délégation de signature de M. CARDIN- UMR 5275	
Délégation régionale 12	DEC110710DR12	08/03/2011	Délégation de signature de M BOILLEY de l'UMR8171en sa qualité d'ordonnateur secondaire pour la DR12	
	DEC110722DR12	11/03/2011	Délégation de signature de M ENJALBERT de l'UMR6231en sa qualité d'ordonnateur secondaire	
	OEC110724DR12	11/03/2011	Délégation de signature de M ENJALBERT de l'UMR6231pour les actes relevant de ses attributions de PRM	
	DEC110784DR12	18/03/2011	Délégation de signature de M GUIGLIARELLI de l'UPR9036 en sa qualité d'ordonnateur secondaire	
	DEC110788DR12	18/03/2011	Délégation de signature de M GUIGLIARELU de l'UPR9036 pour les actes relevant de ses attributions de PRM	
	OEC110786DR12	18/03/2011	Délégation de signature de Mme VIALLAT du GDR3070 en sa qualité d'ordonnateur secondaire	
	DEC110978DR12	12/04/2011	Délégation de signature consentie à M.NGUYEN de l'UMR6057 en sa qualité d'ordonnateur secondaire	
	DEC110979DR12	12/04/2011	Délégation de signature de M. NGUYEN de l'UMR6057 pour les actes relevant des attributions de la PRM	
	DEC110980DR12	12/04/2011	Délégation de signature consentie à M.THOUVENY en sa qualité d'ordonnateur secondaire	
	DEC110981DR12	12/04/2011	Délégation de signature de M.THOUVENY de l'UMR6635 relevant des attributions de la PRM	
	DEC111019DR12	30/04/2011	Délégation de signature de M. tAYET UMR6633 en sa qualité d'ordonnateur secondaire	
	DEC111020DR12	30/04/2011	Délégation de signature de M. LAYET UMR6633 pour les actes relevant des attributions de la PRM	
	DEC11130SDR12	01/04/2011	Délégation de signature consentie à Christian XERRJ UMR6149 en sa qualité d'ordonnateur secondaire	
Délégation régionale 13	DEC110798DR13	21/03/2011	Délégation de signature PRM de Marc TROUSSELLIER- UMR 5119	
	DEC110944DR13	07/04/2011	Délégation de signature de M. FOUCARAN UMR5214	
	DEC110946DR13	07/04/2011	Délégation de signature de Alain FOUCARAN- UMR 5214	
	DEC110961DR13	11/04/2011	Délégation de signature de M.Hervé MOREAU- UMR 7232	
	DEC110964DR13	11/04/2011	Délégation de signature PRM de M.Hervé MOREAU UMR 7232	
	OEC110965DR13	11/04/2011	Délégation de signature de M.Gilles FLAMANTUMS 3358	
	DEC110966DR13	11/04/2011	Délégation signature PRM de M. Gilles FLAMANT- UMS 33S8	
	DEC111060DR13	26/04/2011	Délégation de signature de M.Bertrand WATTRISSE- GOR 2519	
	DEC111096DR13	03/05/2011	Délégation de signature de Mme Deborah JONES- FR 3105	
	DEC111097DR13	03/05/2011	Délégation de signature PRM de Deborah JONESFR 3105	
	DEC111161DR13	16/05/2011	Délégation de signature de M. Behzad MOSTAJIR UMS 3301	
	DEC111162DR13	16/05/2011	Délégation de signature PRM de Behzad MOSTAJIR- UMS 3301	
	DEC111244DR13	26/05/2011	Délégation de signature de M. François FAJULA UMR 5253	
	DEC111277DR13	01/06/2011	Délégation de signature de M. FEINSTEIN- UMR 5299	
	DEC111278DR13	01/06/2011	Délégation de signature PRM de Fabrice FEINSTEIN- UMR 5299	
	Délégation régionale 14	DEC110081DR14	12/01/2011	OS Marc Haenlin
		DEC110086DR14	12/01/2011	PRM Marc Haenlin
DEC110214DR14		19/01/2011	OS Dominique Roby	
DEC110219DR14		19/01/2011	PRM Dominique Roby	
DEC110366DR14		26/04/2011	OS Jacques BATUT	

07.02. Décisions - délégations de signature

Service émetteur	Numéro de document	Date du document	Titre du document
	DEC110433DR14	03/02/2011	OS Michèle Fabre-Thorpe
	DEC110434DR14	03/02/2011	PRM Michèle Fabre-Thorpe
	DEC110517DR14	14/02/2011	OS François Martin
	DEC110518DR14	14/02/2011	PRM François Martin
	DEC110681DR14	02/03/2011	OS Luis Farinas DelCerro
	DEC110682DR14	02/03/2011	PRM Luis Farinas DelCerro
	DEC110683DR14	02/03/2011	OS Martin GIURFA
	DEC110684DR14	02/03/2011	PRM Martin Giurfa
	DEC110685DR14	26/04/2011	OS Bernard Dupré
	DEC110686DR14	26/04/2011	PRM Bernard Dupré
	DEC110772DR14	16/03/2011	OS Michel Barbaza
	DEC110773DR14	16/03/2011	PRM Michel Batbaza
	DEC110891DR14	01/04/2011	OS Fernand Spiegelman
	OEC110892DR14	01/04/2011	PRM Fernand Spiegelman
	DEC110893DR14	04/04/2011	os Eric crubezy
	DEC110895DR14	04/04/2011	PRM Eric Crubezy
	DEC110926DR14	06/04/2011	OS Vincent Simoulin
	OEC110927DR14	06/04/2011	PRM Vincent Simoulin
	DEC110928DR14	06/04/2011	OS Frank Roux
	DEC110929DR14	06/04/2011	PRM Frank Roux
	DEC110930DR14	06/04/2011	OS Pierre Moret
	DEC110931DR14	06/04/2011	PRM Pierre Moret
	DEC110936DR14	07/04/2011	OS Rémi Cabanac
	DEC110937DR14	07/04/2011	PRM Rémi Cabanac
	DEC110994DR14	13/04/2011	PRM Clément Sire
	DEC110998DR14	13/04/2011	PRM Bertrand Jouve
	DEC111026DR14	18/04/2011	os Jacques Magnaudet
	DEC111027DR14	18/04/2011	PRM Jacques Magnaudet
	DEC111028DR14	18/04/2011	OS Michel Caffarel
	DEC111029DR14	18/04/2011	PRM Michel Caffarel
	OEC111063DR14	26/04/2011	PRM Jacques Batut
	DEC111065DR14	26/04/2011	OS Michèle Ferrer- FR3451
	DEC111066DR14	26/04/2011	PRM Michèle Ferrer- FR3451
	DEC111212DR14	20/05/2011	OS Laurent Terray
	DEC111213DR14	20/05/2011	PRM Laurent Terray
	OEC111214DR14	20/05/2011	os Pierre Moret 2e
	DEC111215DR14	20/05/2011	PRM Pierre MORET 2e
	DEC111303DR14	09/06/2011	OS Denis Neibecker
	DEC111304DR14	09/06/2011	PRM Denis Neibecker
	DEC111369DR14	24/06/2011	OS Jean-Jacques Fournié
	DEC111370DR14	24/06/2011	PRM Jean-Jacques Fournié
	DEC111371DR14	24/06/2011	OS Jean-Marc Couveignes
	DEC111372DR14	24/06/2011	PRM Jean-Marc Couveignes
	DEC111375DR14	24/06/2011	OS Jean Arlat
	DEC111376DR14	24/06/2011	PRM Jean Arlat
	DEC111479DR14	07/07/2011	OS Jean-Philippe Girard
	DEC111480DR14	07/07/2011	PRM Jean-Philippe Girard
Délégation régionale 16	DEC110943DR16	10/02/2011	Délégation de signature consentie à Monsieur Serge BAUIN par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111040DR16	29/04/2011	Délégation de signature consentie à Monsieur Régis REAU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	OEC1111S9DR16	20/04/2011	Délégation de signature à Monsieur Olivier TOURNY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111160DR16	20/04/2011	Délégation de signature consentie à Monsieur Baudouin DUPRET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111184DR16	01/06/2011	Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François STEPHAN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111223DR16	25/05/2011	Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice VEIT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111306DR16	08/06/2011	Délégation de signature à Monsieur daniel RACOCEANU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111412DR16	28/06/2011	Décision de délégation de signature consentie à Madame Anne CORVAL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111413DR16	29/06/2011	Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice BOURDELAIS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

07.02. Décisions- délégations de signature

Service émetteur	Numéro de document	Date du document	Titre du document
Délégation régionale 17	DEC111116DR17	10/05/2011	Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111119DR17	10/05/2011	Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111122DR17	10/05/2011	Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU)
	DEC1111.27DR17	10/05/2011	Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU)
	DEC111196DR17	18/05/2011	Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111197DR17	18/05/2011	Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111198DR17	18/05/2011	Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU)
	DEC111199DR17	18/05/2011	Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU)
	DEC111266DR17	31/05/2011	Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111267DR17	31/05/2011	Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM IDUI
	DEC111268DR17	31/05/2011	Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire
	DEC111271DR17	31/05/2011	Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU)
	DEC111556DR17	13/07/2011	Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU)
Délégation régionale 18	DEC110938DR18	01/01/2011	Délégation de signature de Monsieur GOUBET UMR6140
	DEC110940DR18	01/01/2011	Délégation de signature OLIVIER GOUBET FR3399
	DEC110942DR18	01/01/2011	délégation de signature MONTAGNE GDR338
	DEC111348DR18	20/06/2011	TARASCONFR3459
Délégation régionale 19	DEC110795DR19	21/03/2011	Décision de délégation de signature PRM Vincent MILUOT UMR 6583 CRHQ
	DEC110933DR19	18/01/2011	Décision PRM Bernadette TESSIER UMR 6143 M2C
	DEC111134DR19	11/05/2011	Délégation de signature OS GA JUNTER UMR 6270 PBS
	DEC111135DR19	11/05/2011	Délégation de signature PRM GA JUNTER UMR 6270 PBS
	DEC111182DR19	17/05/2011	Délégation de signature OS A WAHL UMS 3318 CNRTMATERIAUX
Délégation régionale 20	DEC111006DR20	14/04/2011	Décision portant modification de la décision DEC08003SDR20
	DEC111010DR20	14/04/2011	Décision portant modification de la décision DEC080066DR20
	DEC111068DR20	26/04/2011	Délégation signature DR 20
	DEC111070DR20	26/04/2011	délégation de signature déléguée à secrétaire générale
	DEC111083DR20	19/04/2011	Délégation signature UMS 2202
	DEC111084DR20	19/04/2011	Délégation signature UMS 2202 PRM
	DEC111217DR20	13/05/2011	Délégation signature UMR 6525
	DEC111218DR20	13/05/2011	Délégation signature PRM UMR 6525
Direction des affaires juridiques	DEC110860DAJ	25/03/2011	Décision modifiant la décision donnant délégation de signature à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques
	DEC110958DAJ	11/04/2011	Décision portant modification de la décision n°100039DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrick NETTER, directeur de l'Institut des sciences biologiques
	DEC110976DAJ	12/04/2011	Décision donnant délégation de signature à M. Régis REAU, directeur de l'Institut de Chimie
	DEC11108SDAJ	28/04/2011	Décision modifiant la décision n°100214DAJ du 1er septembre 2010 donnant délégation de signature à M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers
	DEC111100DAJ	29/04/2011	Décision portant modification de la décision donnant délégation de signature (Délégation Centre Poitou Charentes)
	DEC111105DAJ	04/05/2011	Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Francesca GRASSIA, directrice adjointe à la Direction Europe de la recherche et coopération internationale
	DEC111164DN	16/05/2011	Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Pierre GUILLON, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie des systèmes
	DEC111181DAJ	17/05/2011	Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Vladimir MAYER, directeur du bureau de Moscou
	DEC11118SDAJ	17/05/2011	Décision portant modification de la décision portant délégation de signature Délégation Ile de France Est
	DEC111189DAJ	18/05/2011	Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Françoise GAILLI, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement

07.02. Décisions - délégations de signature

Service émetteur	Numéro de document	Date du document	Titre du document
Total Direction des affaires juridiques	DEC111246DA1	26/05/2011	Décision donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science
	DEC111247DAJ	26/05/2011	Décision donnant délégation de signature à M. Xavier INGEBERT, directeur général délégué aux ressources
	DEC111254DAJ	30/05/2011	Décision modifiant la délégation de signature consentie aux directeurs des instituts du CNRS
	DEC111280DAJ	01/06/2011	Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Gérard KERUDOU, adjoint au délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon
	DEC111286DAJ	06/06/2011	Décision donnant délégation de signature à M. Raymond DUVAL, chargé de mission
	DEC1113080AJ	10/06/2011	Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Centre Est;
	DEC111309DAJ	14/06/2011	Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Vladimir MAYER, directeur du bureau de Moscou
	DEC111327DAJ	17/06/2011	Décision portant modification de la décision n°100257DAJ du 1er octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines

Délégation régionale

|

DEC100044DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre GONNEAU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

1^e Délégué régional

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision no 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision no 10A012DSJ du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMS623, intitulée Centre d'études slaves, dont le Directeur est Monsieur Pierre GONNEAU;

Décide

Article 1"

Délégation est donnée à Monsieur Pierre GONNEAU, Directeur de l'unité UMS623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié\ à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Pierre GONNEAU**, délégation de signature est donnée à **Madame Françoise FARCHI, Technicienne**, aux fins mentionnées à l'article 1"-

Article3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

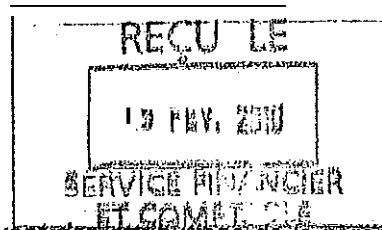
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 4 février 2010

Le Délégué régional

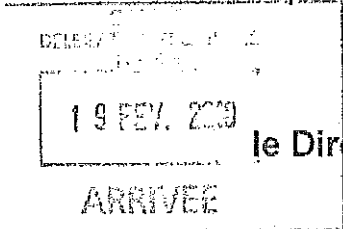


„ Soit 125 000 Euros HT



DEC100045DR01 UMS623

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n'100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' 10A012DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMS623, intitulée Centre d'études slaves, dont le Directeur est Monsieur Pierre GONNEAU;

Décide

Article 1''

Délégation est donnée à Madame Françoise FARCHI, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n'100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 3 février 2010

le Directeur

DEC100046DR01

***Délégation de signature consentie à Madame Gisèle SAPIRO
par fe délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8209, intitulée Centre européen de sociologie et de sciences politiques de la Sorbonne, dont le Directeur est Madame Gisèle SAPIRO ;

·Décide

Article 1''

Délégation est donnée à Madame Gisèle SAPIRO, Directeur de l'unité UMR8209, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne tes pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Gisèle SAPIRO**, délégation de signature est donnée à **Madame Anne-Catherine WAGNER, Professeur des Universités**, **Madame Delphine DULONG, Maitre de Conférences**, **Madame Jocelyne PICHOT, Technicienne**, aux fins mentionnées à l'article 1''.

Article3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

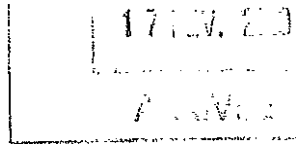
Article 4

La présente décision sera publiée au *Bu/lelin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 4 février2010

Le Délégué

¹ Soit 125 000 Euros HT



DEC100047DR01 UMRB209

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8209, intitulée Centre européen de sociologie et de sciences politiques de la Sorbonne, dont le Directeur est Madame Gisèle SAPIRO ;

Décide

Article 1"

Délégation est donnée à Madame Anne-Catherine WAGNER, Professeur des Universités , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Catherine WAGNER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Delphine DULONG, Martre de Conférences .

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Catherine WAGNER et de Madame Delphine DULONG, délégation est donnée à Madame Jocelyne PICHOT, Technicienne aux fins mentionnées à l'article 1er .

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 4 février 2010

le Directeur

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line followed by a stylized, looped flourish.

DEC100066DR01

*Délégation de signature consentie à Monsieur Alain DELISSEN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8173, intitulée Centre de recherche sur la Chine, la Corée, le Japon, dont le Directeur est Monsieur Alain DELISSEN ;

Décide

Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Alain DELISSEN, Directeur de l'unité UMR8173, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur

=====:::'S JI:'C::'cQO d:""a io":e.,'-e:'tL:'a":n':s_:'ia":."li",>mite des_cr.é_dits_disponiblesdeJ'unité,Je8.2ctes_suivants. ---- - - -

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. **les ordres de mission (en respectant /es règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque)** ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alain DELISSEN**, délégation de signature est donnée à **Madame Valérie GELEZEAU, Maître de Conférences** .. **Madame Elisabeth ALLES, Chargé de recherches, Monsieur Guillaume CARRE, Maître de Conférences et Madame Aline ATHUS, Technicienne de recherches**, aux fins mentionnées à l'article 1''.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 16 février 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT

DEC100067DR01 UMR8173

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8173, intitulée Centre de recherche sur la Chine, la Corée, le Japon, dont le Directeur est Monsieur Alain DELISSEN ;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à Madame Valérie GELEZEAU, Maître de Conférences , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie GELEZEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Elisabeth ALLES, Chargé de recherches .

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie GELEZEAU et de Madame Elisabeth ALLES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Guillaume CARRE, Maître de conférences.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement' de Madame Valérie GELEZEAU, de Madame Elisabeth ALLES, et de Monsieur Guillaume CARRE, Maître de conférences délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Aline ATHUS, Technicienne de Recherches.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bu/felin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 16 février 2010

le Directeur



DEC100068DR01

*Délégation de signature consentie à Madame Nathalie LANCRET
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision no 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

Vu la décision no DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR3329, intitulée Architecture Urbanistique Société : Savoirs, Enseignements et Recherche, dont la Directrice est Madame Nathalie LANCRET ;

Décide

Article 1''

Délégation est donnée à Madame Nathalie LANCRET, Directrice de l'unité UMR3329, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Nathalie LANCRET**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Michel LEGER, Ingénieur de Recherches**, **Madame Hang LEMINH, Secrétaire administratif**, aux fins mentionnées à l'article 1''.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 23 février 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 125 000 Euros HT

DEC100069DR01 UMR3329

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

la Directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées no.soumises au codeods marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR3329, intitulée Architecture Urbanistique Société : Savoirs, Enseignements et Recherche, dont la Directrice est Madame Nathalie LANCRET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel LEGER, Ingénieur de Recherches , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel LEGER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Hang LEMINH, Secrétaire administratif .

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Paris, le 23 février 2010

la Directrice


Nathalie Lancret
Directrice
Umr.3329 Ausser

DEC100072DR01

*Délégation de signature consentie à Madame Nadine CATTAN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le Délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8504, intitulée Géographie-cités, dont la Directrice est Madame Nadine CAHAN;

Décide

Article 1''

Délégation est donnée à Madame Nadine CATTAN, Directrice de l'unité UMR8504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Nadine CATTAN**, délégation de signature est donnée à **Madame Martine LABORDE, Ingénieure d'Etudes**, aux fins mentionnées à l'article 1''.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 24 février 2010

Le Délégué régional



¹ Soit 25 000 Euros HT

1

1

1

Dl:-LEG...ni-! ;f :y-;
,,----- .tL:!/J:

-- ,\\$ 2010

L ___ ! :- --- -- _ J

DEC100073DR01 UMR8504

Délégation de signature pour les actes relatifs à l'unité de recherche et de son responsable des marchés

Pl.t [..= - :,,, ,

~~~~~"r>L"o",

1 1) i.:;: J\!i) J

:f f2i :

la DImctdce d'uni!O

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n-DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8504, intitulée Géographie-cités, dont la Directrice est Madame Nadine CATTAN;

### **Décide**

#### **Article 1°**

Délégation est donnée à Madame Martine LABORDE, Ingénieurs d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

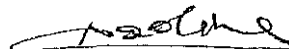
#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2010



la Directrice

## **DEC100074DR01**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier LECOMTE  
par fe délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **Le Délégué régional**

---

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 10A002DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR9993, intitulée Centre de recherches archéologiques indus - baluchistan - Asie centrale et orientale, dont le Directeur est Monsieur Olivier LECOMTE ;

## Décide

### Article 1<sup>1</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Olivier LECOMTE, Directeur de l'unité UMR9993, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur ~~secondaire dans le cadre des crédits de fonctionnement de l'unité, les actes :~~

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Olivier LECOMTE**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Gonzague QUIVRON, Ingénieur de Recherches**, **Monsieur Jérôme HAQUET, ingénieur d'études** aux fins mentionnées à l'article 1<sup>1</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 24 février 2010

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT

## **DEC100076DR01**

*Délégation de signature consentie à Madame Annick HORIUCHI  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

---

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMRB155, intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations chinoise, japonaise et tibétaine, dont la Directrice est Madame Annick HORIUCHI;

## Décide

### Article 1.,

Délégation est donnée à Madame Anniel< HORIUCHI, Directrice de l'unité UMRB155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité; d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. **les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque)** ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Annick HORIUCHI**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric TROMBERT, Directeur de Recherches**, aux fins mentionnées à l'article 1".

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 24 février 2010

Le Délégué régional

**7**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



## **DEC100077DR01 UMR8155**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### la Directrice d'unité

---

*Vu* l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

*Vu* le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

*Vu* la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

*Vu* la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8155, intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations chinoise, japonaise et tibétaine, dont la Directrice est Madame Annick HORIUCHI ;

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Eric TROMBERT, Directeur de Recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

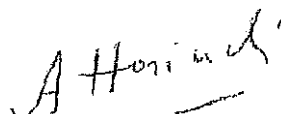
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée dans le *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2010

la Directrice



## **DEC10007BDR01**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Michel SCHERRMANN  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **Le Délégué régional**

---

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMRB206, intitulée Neuropsychopharmacologie des addictions, dont le Directeur est Monsieur Jean-Michel SCHERRMANN;

## Décide

### Article 1'

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel SCHERRMANN, Directeur de l'unité UMR8206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

---

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Michel SCHERRMANN**, délégation de signature est donnée à **Madame Odile DUMONT, Assistant Ingénieur,** aux fins mentionnées à l'article 1".

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 24 février 2010

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT

## **DEC100079DR01 UMR8206**

*Délégation de signature pour /es actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

ie Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8206, intitulée Neuropsychopharmacologie des addictions, dont le Directeur est Monsieur Jean-Michel SCHERRMANN ;

### **Décide**

#### **Article 1°**

Délégation est donnée à Madame Odile DUMONT, Assistant Ingénieur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2010

le Directeur

Prof. Jean-Michel Scherrmann  
INSERM U705- UMR CNRS 8206  
Hôpital Fernand Widal  
200, rue du Faubourg Saint Oenis  
75475 Paris cedex 10  
Tél. 01 40 40 43 43

## **DEC100082DR01**

*Délégation de signature consentie à Madame Hélène RUIZ FABRI  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8103, intitulée Unite mixte de recherche en droit comparé, dont la Directrice est Madame Hélène RUIZ FABRI ;

## Décide

### Article 1<sup>''</sup>

Délégation est donnée à Madame Hélène RUIZ FABRI, Directrice de l'unité UMR8103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Hélène RUIZ FABRI**, délégation de signature est donnée à **Madame GUY Sophie, Ingénieure d'Etudes**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>''</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris-Seine, le 2 mars 2010

Le Délégué régional

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT

DEC1qoOB3DR01 UMR8103

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La Directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8103, intitulée Unité mixte de recherche en droit comparé, dont la Directrice est Madame Hélène RUIZ FABRI;

## Décide

### Article 1°

Délégation est donnée à Madame GUY Sophie, Ingénieure d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mars 2010

la Directrice

## **DEC100086DR01**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Claude DIDRY  
par le délégué régional en.sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **Le Délégué régional**

---

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8533, intitulée Institutions et dynamiques historiques de l'économie, dont le Directeur est Monsieur Claude DIDRY ;



## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Claude DIDRY, Directeur de l'unité UMR8533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Claude DIDRY**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe MINARD, Professeur de Recherches Madame Sylvie DUBOIS, Ingénieur d'études**, aux fins mentionnées à l'article 1''0

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 10 mars 2010 .

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT

## DEC100087DR01 UMR8533

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

### le Directeur d'unité

~~Vu l'ordonnance n° 2006-649 du 6 juin 2006 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;~~

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8533, intitulée Institutions et dynamiques historiques de l'économie, dont le Directeur est Monsieur Claude DIDRY ;

### Décide

#### Article 1er

Il est donné à Monsieur Philippe MINARD, Professeur de Recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MINARD, la délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Sylvie DUBOIS, Ingénieur d'études.

#### Article 3

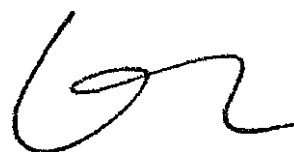
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur {délégant} ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2010

le Directeur



## **DEC100091DR01**

*Délégation de signature consentie à Madame Blandine RIPERr  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8564, intitulée Centres d'études de l'Inde et de l'Asie du sud, dont le Directrice est Madame Blandine RIPERT ;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Madame Blandine RIPERT, Directrice de l'unité UMR8564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à .....  
signature de J'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Blandine RIPERT**, délégation de signature est donnée à **Madame Stéphanie TAWA LAMA-REWAL, Chargée de recherches** . **Madame Loraine KENNEDY, Chargée de recherches, Madame MOHAMMAD ARIF Amlnah, chargée de recherches, Madame FOURCADE Marie, Ingénieur d'études**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>1</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 26 mars 2010

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT

## **DEC100092DR01 UMR8564**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### la Directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

===== 'fl- u:Ja â<'fëisiëiTüi"JU001:!!DKJ::au\_2 qanviel:'2m:o: porHliiCdetermJhruRm--aes-riiveaux\_ —  
d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8564, intitulée Centres d'études de l'Inde et de l'Asie du sud, dont le Directrice est Madame Blandine RPERT ;

### Décide

#### Article 1°

Délégation est donnée à Madame Stéphanie TAWA LAMA-REWAL, Chargée de recherches , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie TAWA LAMA-REWAL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Loraine KENNEDY, Chargée de recherches.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Loraine KENNEDY délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame MOHAMMAD ARIF Aminah, chargée de recherches.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame MOHAMMAD ARIF Aminah délégation est donnée à Madame FOURCADE Marie Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1°.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

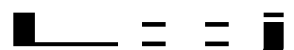
#### Article 5

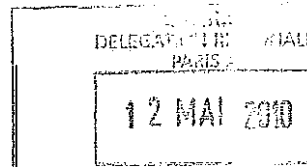
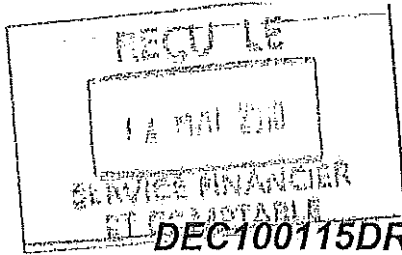
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 mars 2010



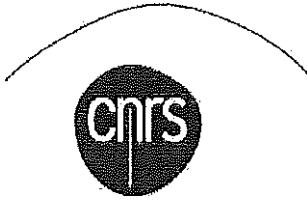
la Directrice





DEC100115DR01 UMR816B-----'-'-.....:-----

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



## la Directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par

====; D él ég all on P aâ sA -==c'e":rt:"aJJin:"e":s:R@ lJ) sJll ru:"e":s:1-Q u,jb,"ll"Q."U":es;,,J.Jou.privée> LOPILSoJImis\$!UI.II\_QP.illti!Éllili'ilés.pJ!!!li.!:"\$.; - -

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
114204 Ivry-sur-Seine Clichy  
T.0149604040

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8168, intitulée Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème- XXIèmes Siècles, dont la Directrice est Madame Annick LEMPERIERE;

## Décide

### Article 1.,.

Délégation est donnée à Madame Cécile VIDAL, Maître de Conférences , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile VIDAL, délégation est donnée à Madame Véronique BOYER directrice de recherches, P<sup>a</sup> aux fins mentionnées à l'article 1".

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique VIDAL, délégation est donnée à Madame Claire-Marie GONNY, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1".

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

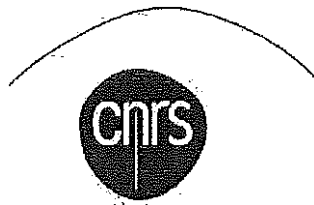
Fait à Paris, le 2 avril 2010

la Directrice

Jh.....J.. (.....r ..;..  
*fr · d.*

## **DEC100116DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe DESCOLA  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*



### **Le Délégué régional**

--www.tlr1.cnrs.fr

27, rue Paul Baril  
94204 Ivry-sur-Seine Cod11x

T.0149604040

**DSf6gallonParisA;**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement l'unité UMR7130, intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale, dont le Directeur est Monsieur Philippe DESCOLA ;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DESCOLA, Directeur de l'unité UMR7130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe DESCOLA**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Dimitri KARADIMAS, Chargé de Recherches** , **Madame Patricia RIGOLE, Technicienne**, aux fins mentionnées à l'article 1''.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

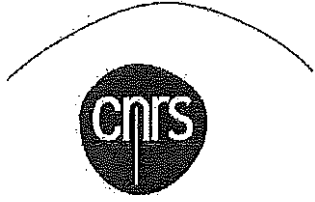
Fait à Ivry-Jüeine, le 15 avril 2010

Le Délégutgional

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT





Délégation Paris A

www.cnrs.fr

27, rue Paul Bort  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40

F. 01 45 15 16 66



--- c...tüt : -----  
j 1 a MAI 2010 !  
-----

## DEC100117DR01 UMR7130

Délégation de signature pour les actes relatifs à l'unité de la personne responsable des marchés

### le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes ou réalisées non soumises à des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement l'unité UMR7130, intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale, dont le Directeur est Monsieur Philippe DESCOLA ;

### Décide

#### Article 1°

Délégation est donnée à Monsieur Dimitri KARADIMAS, Chargé de Recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dimitri KARADIMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Patricia RIGOLE, Technicienne .

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

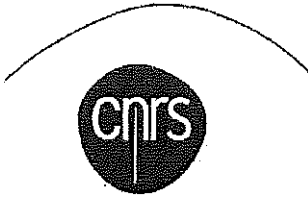
Fait à Paris, le 15 avril 2010

le Directeur

Ivry-sur-Seine, le 15 avril 2010

Philippe DESCOLA

Professeur au Collège de France -  
Directeur du Laboratoire d'Anthropologie Sociale



Délegatlon Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T.U149604040

## **DEC10012BDR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe URFALINO  
Par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° D80144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8036, intitulée Centre de recherches politiques Raymond Aron, dont le Directeur est Monsieur Philippe URFALINO;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Philippe URFALINO, Directeur de l'unité UMR8036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe URFALINO**, délégation de signature est donnée à **Madame Nicolette DELANNE**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1''.

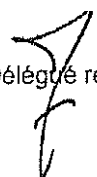
### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 20 Décembre 2010

Le Délégué régional  


---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



Délégation Patis A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine cedex

1.0149604040

## **DEC100129DR01 UMR8036**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### **le Directeur d'unité**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8036, intitulée Centre de recherches politiques Raymond Aron, dont le Directeur est Monsieur Philippe URFALINO;

### **Décide**

#### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Madame Nicolette DELANNE, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

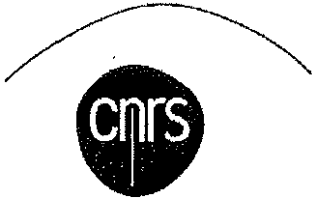
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 Décembre 2010

le Directeur



Délégation Pads A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

21, nre Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex  
T.01496G4G40

## **DEC100129DR01**

*Délégation de signature consentie à Madame Nathalie CLAYER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8032, intitulée Etudes turques et ottomanes - centre d'histoire du domaine turc, dont la Directrice est Madame Nathalie CLAYER ;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Madame Nathalie CLAVER, Directrice de l'unité UMR8032, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons. de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Nathalie CLAVER**, délégation de signature est donnée à **Madame Claude VOUILLEMET, Technicienne** . aux fin& mentionnées à l'article 1er\_

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 23 avril 2010

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT

18 MAI 2010

A

## **DEC100130DR01 UMR8032**

*Délégation de signature pour /es actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*



Délégation Parts A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 00 40 40

### **la Directrice d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination de niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2010 : C: """""" "" . ""-\_-;ament l'unité UMR8032, intitulée Etudes turques et ottomanes - centre d'histoire du domaine turc, dont la Directrice est Madame Nathalie CLAYER ;

### **Décide**

#### **Article 1°**

Délégation est donnée à Madame Claude VOUILLEMET, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

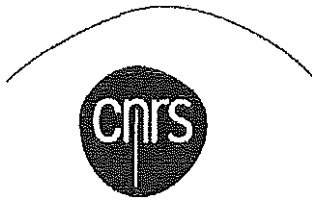
#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 avril 2010

la Directrice

Nathalie CLAYER



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Berl  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex  
T.0149604040

## **DEC100131DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Dany SANDRON  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8150, intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche sur le patrimoine français et l'histoire de l'art occidental, dont le Directeur est Monsieur Dany SANDRON;



## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Dany SANDRON, Directeur de l'unité UMR8150, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Dany SANDRON**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Hervé BRUNON, Chargé de Recherches**, Madame. Catherine LIMOUSIN, Ingénieur de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1''.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 23 avril 2010

Le Délégué régional

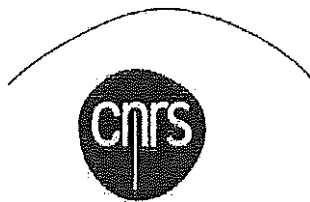


---

<sup>1</sup> Soit .125 000 Euros HT

## **DEC100132DR01 UMR8150**

*Délégation de signature pour /es actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40

### le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision no 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8150, intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche sur le patrimoine français et l'histoire de l'art occidental, dont le Directeur est Monsieur Dany DROO;

### Décide

#### Article 1°

Délégation est donnée à Monsieur Hervé BRUNON, Chargé de Recherches , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Hervé BRUNON, délégation est donnée à Catherine LIMOUSIN, Ingénieur de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1°.

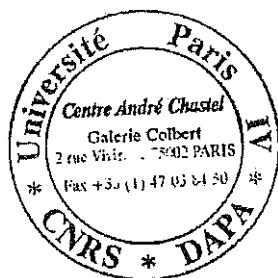
#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

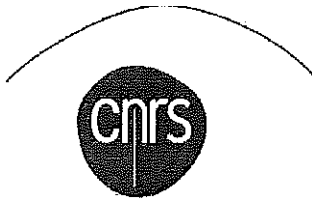
#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 avril 2010



le Directeur



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-&ur-Seirm Cetlex  
T.0149604040

## **DEC100135DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Thierry SANJUAN  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8586, intitulée Pole de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique, dont le Directeur est Monsieur Thierry SANJUAN ;

## Décide

### Article 1'

Délégation est donnée à Monsieur Thierry SANJUAN, Directeur de l'unité UMR8586, à J'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de J'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Thierry SANJUAN**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Olivier NINOT, Professeur de Recherches** , **Madame Evelyne MESCLIER, Directrice de recherches, Monsieur Alexandre HENRY, Ingénieur d'études**, aux fins mentionnées à J'article 1'.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de J'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 23 avril 2010

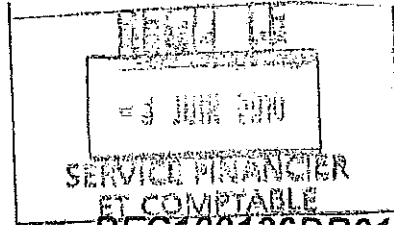
Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT

J



**DEC100136DR01 UMR8586**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

ARRIVEE



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 0149 60 40 40

## le Directeur d'unité

Vti l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8586, intitulée Pole de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique, dont le Directeur est Monsieur Thierry SANJUAN ;

## Décide

### Article 1 "

Délégation est donnée à Monsieur Olivier NINOT, Professeur de Recherches , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier NINOT, délégation est donnée à Evelyne MESCLIER, Directrice de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1 ".

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Evelyne MESCLIER, délégation est donnée à Alesandre HENRY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1 ".

### Article 4

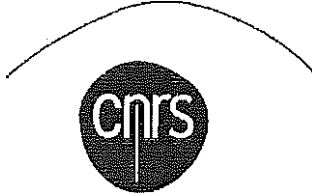
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 avril 2010

le Directeur \, \_\_\_\_\_/



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

11, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex  
T. 01 49 60 40 40

## **DEC100151DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Guillaume LEYTE  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008-;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement l'unité UMR7184, intitulée Institut d'histoire du droit, dont le Directeur est Monsieur Guillaume LEYTE ;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Guillaume LEYTE, Directeur de l'unité UMR7184, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Guillaume LEYTE**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe COCATRE ZILGIEN, Professeur des Universités**, **Monsieur Olivier DESCAMPS, Professeur des Universités**, **Madame Corinne COHEN-COUDAR, Assistant Ingénieur**, aux fins mentionnées à l'article 1''.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 25 mai 2010

Le Délégué régional

**1**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



**DEC100152DR01UMR7184-----...**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*



0.61/foallon Paris A  
www.dr1.cnrs.fr  
- 27, rue Pool Bert  
94204!wy-st r-5s!ne Cedex:  
T.014.9604040

## le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement l'unité UMR7184; intitulée Institut d'histoire du droit, dont le Directeur est Monsieur Guillaume LEYTE ;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Monsieur Philippe COCAIRE ZILGIEN, Professeur des Universités , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant *de* ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe COCATRE ZILGIEN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Olivier DESCAMPS, Professeur des Universités\$ .

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Olivier DESCAMPS, délégation est donnée à Corinne COHEN-COUDAR, assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1".

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas *de* changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officie/du* CNRS.

Fait à Paris, le 25 mai 2010

le Directeur





Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
942041vry-sllr-Seine Cedex

T.D149604040

## **DEC100196DR01**

*Délégation de signature consentie à Madame Annie RAOULT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8145, intitulée Mathématiques appliquées Paris 5, dont la Directrice est Madame Annie RAOULT;

## Décide

### Article 1..

Délégation est donnée à Madame Annie RAOULT, Directrice de l'unité UMRB145, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Annie RAOULT**, délégation de signature est donnée à **Madame GBAGUIDI Marie-Hélène**, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1".

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

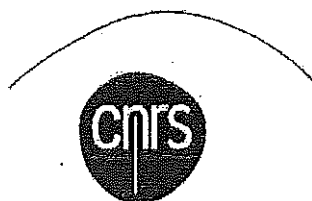
Fait à Ivry-sur-Seine, le 18 octobre 2010

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T.01491104040

## **DEC100197DR01 UMR8145**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### la Directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8145, intitulée Mathématiques appliquées Paris 5, dont la Directrice est Madame Annie RAOULT;

### Décide

#### Article 1"

Délégation est donnée à Madame GBAGUIDI Marie-Hélène, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

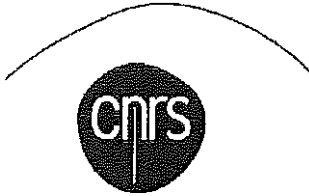
Fait à Paris, le 18 octobre 2010

la Directrice

La Directrice du MAP5- UMR 8145

*ft, îL\_A*

Annie RAOULT



Oùlégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 111 ry-sur-Seine Cedex  
T. 01 49 60 40 40

## **DECI 00198DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Redouane DJAMOURI  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8563, intitulée Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale, dont le Directeur est Monsieur Redouane DJAMOURI ;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Redouane DJAMOURI, Directeur de l'unité UMR8563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Redouane DJAMOURI**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Hugues FELER**, technicien, **Madame Hilary CHAPPELL**, directrice d'études, aux fins mentionnées à l'article 1''.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 18 octobre 2010

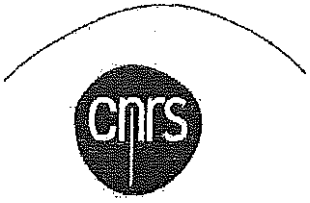
Le Délégué régional

**1**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT

→ JFC



Délégation Paris A  
www.dr1.cnrs.fr  
27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex,  
T. 01 96 04 40 40

### DEC100199DR01 UMR8563

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

#### le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8563, intitulée Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale, dont le Directeur est Monsieur Redouane DJAMOURI;

#### Décide

##### Article 1°

Délégation est donnée à Monsieur Hugues FELER, technicien, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues FELER, technicien, délégation est donnée à Madame Hilary CHAPPELL, directrice d'études, aux fins mentionnées à l'article 1°.

##### Article 3

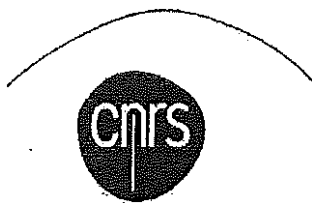
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 octobre 2010

le Directeur  
Redouane DJAMOURI



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bart  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

7:0149604040

## **DEC100200DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Georges FORESTIER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n°080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

**Vu** la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMR8599, intitulée Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles, dont le Directeur est Monsieur Georges FORESTIER ;

## Décide

### Article 1'

Délégation est donnée à Monsieur Georges FORESTIER, Directeur de l'unité UMR8599, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Georges FORESTIER**, délégation de signature est donnée à **Madame WAQUET Françoise**, directrice recherches, aux fins mentionnées à l'article 1".

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 18 Octobre 2010

Le Délégué régional



---

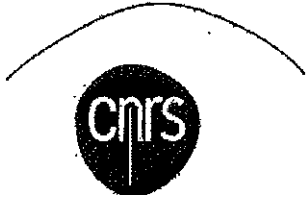
<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



[1n :--  
f. : .EE

## **DEC100201DR01 UMR8599**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*



délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T.096041J40

### le Directeur d'unité

*Vu* l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

*Vu* le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

*Vu* la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

*Vu* la décision n°DEC10A004DSI du 18 décembre 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMR8599, intitulée Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles, dont le Directeur est Monsieur Georges FORESTIER;

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame WAQUET Françoise, directrice de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 Octobre 2010

le Directeur



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

21, rue Paul Berli  
942041WY-sur-Seine Cedex

T.0149604040

## **DEC100206DR01**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques CHEVALUER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement l'unité UMR7106, intitulée Centre d'études et de recherches de science administrative, dont le Directeur est Monsieur Jacques CHEVALLIER ;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Jacques CHEVALLIER, Directeur de l'unité UMR7106, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jacques CHEVALLIER**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel CHAUVIERE, Directeur de Recherches**, aux fins mentionnées à l'article 1''.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

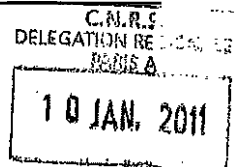
Fait à Ivry-sur-Seine, le 1ER Décembre 2010

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



AMIVt

## DEC100207DR01 UMR7106

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

11, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T.D149604040

### le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision no100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision no 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement l'unité UMR7106, intitulée Centre d'études et de recherches de science administrative, dont le Directeur est Monsieur Jacques CHEVALLIER;

### Décide

#### Article 1"

Délégation est donnée à Monsieur Michel CHAUVIERE, Directeur de Recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

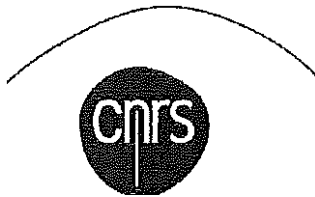
#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er Décembre 2010

le Directeur

Jacques CHEVALLIER  
Directeur du CERSA



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

1.0149604040

## **DE10021ODR01**

***Délégation de signature consentie à Monsieur François RECANATI  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC1000281SHS du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMR8129, intitulée Institut Jean Nicod, dont le Directeur est Monsieur François RECANATI ;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur François RECANATI, Directeur de l'unité UMR8129, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>. à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur François RECANATI**, professeur et directeur de recherche, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jérôme DOKIC**, directeur d'études, **Monsieur Vincent GAUDEFROY**, technicien classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1''.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

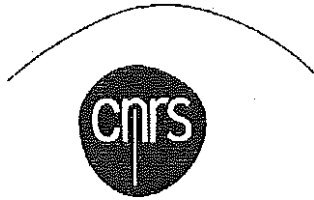
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 2 Décembre 2010

Le Délégué régional

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T.0149604040

DEC100211DR01 UMR8129  
responsable des marchés

le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision no100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC1000281SHS du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMR8129, intitulée Institut Jean Nicod, dont le Directeur est Monsieur François RECANATI;

## Décide

### Article 1°

Délégation est donnée à Monsieur Jérôme DOKIC, directeur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme DOKIC, directeur d'études, délégation est donnée à Vincent GAUDEFROY, technicien classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1°.

### Article 3

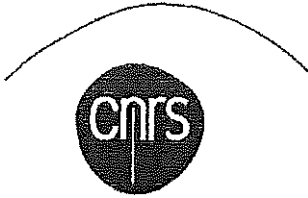
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 Décembre 2010

le Directeur



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bort  
94204/Wy-sur-Soino Cod11x

T.0149604040

## **DEC100220DR01**

*Délégation de signature consentie à Madame Clotilde FERROUD  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°10D013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n°080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n°1000061NC du 27 mai 2010 portant création de l'unité ERL3193, intitulée Laboratoire de transformation chim. Et pharmac. dont la Directrice est Madame Clotilde FERROUD ;



## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Clotilde FERROUD, Directrice de l'unité ERL3193, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 3 décembre 2010

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue PaBert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex  
T. 0149604040

## **DEC100226DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jean Pierre LEVY  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 14 octobre 2010 portant création de l'unité UMR7218, intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement, dont le Directeur est Monsieur Jean Pierre LEVY ;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Jean Pierre LEVY, Directeur de l'unité UMR7218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean Pierre LEVY**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Charles-Henri ROSSIGNOL**, ingénieur d'études, **Monsieur Pierre STIEGELMANN**, agent administratif, aux fins mentionnées à l'article **1**

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

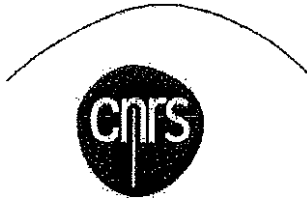
Fait à Ivry-sur-Seine, le 7 Décembre 2010

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Eums HT



Délégation Paris A

[www.drtnrs.fr](http://www.drtnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T.0149604040

## **DEC100227DR01 UMR7218**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### **le Directeur d'unité**

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision no 050043DAJ du 14 octobre 2010 portant création de l'unité UMR7218, intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement, dont le Directeur est Monsieur Jean Pierre LEW ;

### **Décide**

#### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Charles-Henri ROSSIGNOL, ingénieur d'études à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles-Henri ROSSIGNOL, ingénieur d'études, délégation est donnée à Monsieur Pierre STIEGELMANN, agent administratif, aux fins mentionnées à l'article 1".

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 Décembre 2010  
**jean-Pierre lévy**

le Directeur de l'É. r  
UMR CNRS! IAVUE

Tél. : 01 49 60 40 40 70

· Mèf : jean-pierre.le1)'@ - deseine.archl.fr



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cerlu  
7.0149604040

## **DEC100236DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jérôme LESUEUR  
Par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision no 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 :

**Vu** la décision n° 1000101NP du 19 mars 2010 portant création de l'unité UMR8213, intitulée Laboratoire Physique et d'Edute des Matériaux, dont le Directeur est Monsieur Jérôme LESUEUR;

## Décide

### Article 1<sup>1</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Jérôme LESUEUR, Directeur de l'unité UMR8213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte;
2. **les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque)** ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jérôme LESUEUR**, professeur des universités, délégation de signature est donnée à **Madame Daniele FOURNIE**, professeur des universités, **Madame Marie Claude THEME**, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>1</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

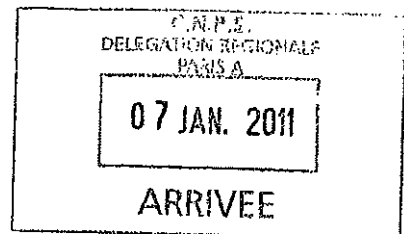
Fait à Ivry-sur-Seine, le 14 Décembre 2010

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



## **DEC100237DR01 UMR8213**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*



OBI Agallon Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Blériot  
94104 Ivry-sur-Seine cedex  
T. 0149 60 4040

le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 1000101NP du 19 mars 2010 portant création de l'unité UMR8213, intitulée Laboratoire Physique et d'Étude des Matériaux, dont le Directeur est Monsieur Jérôme LESUEUR ;

### Décide

#### Article 1°

Délégation est donnée à Madame Danièle FOURNIER, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle FOURNIER, professeur des universités, délégation est donnée à Madame Marie Claude THEME, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1°.

#### Article 3

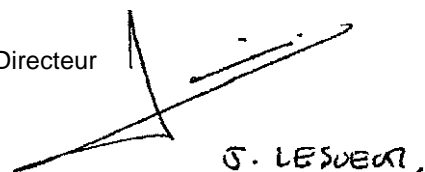
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

#### Article 4

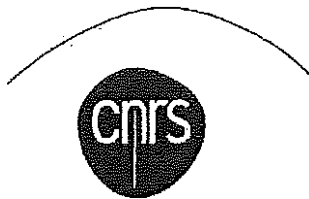
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 Décembre 2010

le Directeur



J. LESUEUR,



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204(1UT)-sur-Seine Cedex  
T.01 49 60 40 40

## **DEC100239DR01**

*Délégation de signature consentie à Madame Anne CHRISTOPHE-SIRET  
Par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **1e Délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux **d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS**;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 100009INSB du 27 avril 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMR8554, intitulée Laboratoire des sciences cognitives et psycholinguistique, dont la Directrice est Madame Anne CHRISTOPHE-SIRET;



## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Madame Anne CHRISTOPHE-SIRET, Directrice de l'unité UMR8554, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants;

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Anne CHRISTOPHE-SIRET**, délégation de signature est donnée à **Madame Sharon PEPERKAMP**, directrice de recherches, **Madame Radhia ACHHEB**, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

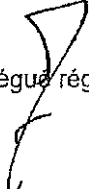
### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 16 Décembre 2010

Le Délégué régional  


---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT

**fl**C. M. R. S.  
DELEGATION REGIONALE  
PARIS AC-t-X'-  
yf

1 S JAN. 2011 |

ARRIVEE

**DEC100240DR01 UMR8554***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Oblégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

1.014960.4040

**ia Directrice d'unité**

*Vu* l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

*Vu* le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

*Vu* la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

*Vu* la décision n° 1000091NSB du 27 avril 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMR8554, intitulée Laboratoire des sciences cognitives et psycholinguistique, dont la Directrice est Madame Anne CHRISTOPHE-SIRET;

**Décide****Article 1°**

Délégation est donnée à Madame Sharon PEPERKAMP, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sharon PEPERKAMP, directrice de recherches, délégation est donnée à Madame Radhia ACHHEB, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1°.

**Article 3**

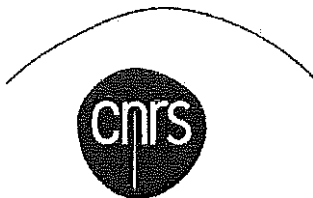
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 Décembre 2010

la Directrice



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex  
T. 01 49 60 40 40

## **DEC100241DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre-Yves GEOFFARD  
Par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 d l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 1000291SHS du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMR8545, intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques, dont le Directeur est Monsieur Pierre-Yves GEOFFARD;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Yves GEOFFARD, Directeur de l'unité UMR8545, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Pierre-Yves GEOFFARD**, , délégation de signature est donnée à **Madame Akiko SUWA-EISENMANN**, directrice adjointe, **Madame Marie-Christine PAOLETTI**, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1''.

### Article 3

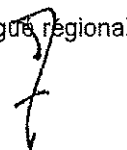
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

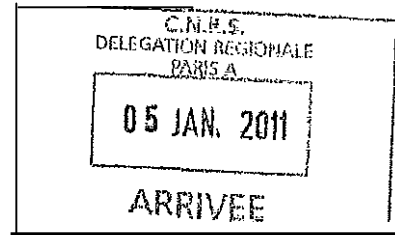
Fait à Ivry-sur-Seine, le 17 Décembre 2010

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



## DEC100242DR01 UMR8545

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bart  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex  
T.0149604040

### le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 1000291SHS du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMR8545, intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques, dont le Directeur est Monsieur Pierre-Yves GEOFFARD ;

### Décide

#### Article 1"

Délégation est donnée à Madame Akiko SUWA-EISENMANN, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Akiko SUWA-EISENMANN, directrice adjointe, délégation est donnée à Madame Marie-Christine PAOLETTI, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article .1".

#### Article 3

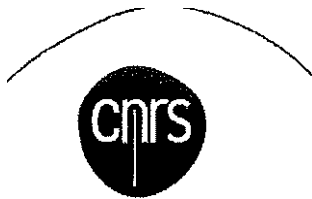
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 Décembre 2010

le Directeur



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

11, rue Paul Bort  
942.041 vry-sur-Seim Cad&x

T.D149604040

## **DEC100243DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent LESNARD  
Par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines Personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 1000681NSHS du 31 août 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMS828, intitulée Centre de Données Socio-Politiques, dont le Directeur est Monsieur Laurent LESNARD ;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Laurent LESNARD, Directeur de l'unité UMS828, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Laurent LESNARD**, chargé d'études, délégation de signature est donnée à **Madame Beatrice ROY**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1''.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

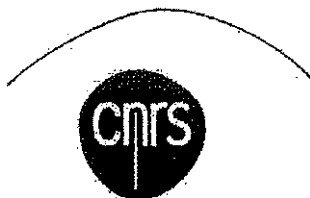
Fait à Ivry-sur-Seine, le 20 Décembre 2010

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, me Patil Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex  
T.0149604040

## **DEC100249DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Denis CROUZET  
Par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8596, intitulée Centre Roland Mousnier-histoire et civilisation, dont le Directeur est Monsieur Denis CROUZET ;



## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Denis CROUZET, Directeur de l'unité UMR8596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.


### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 3

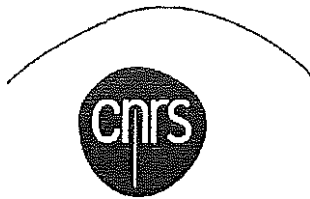
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 20 décembre 2010

  
Le Délégé régional

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Berlioz  
94204 ILLY-SUR-SEINE Cedex

T.014960.4040

## **DEC100254DR01**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jean DOLBEAULT  
Par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le Délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 100024SPHM du 28 juillet 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMR7534, intitulée Centre de recherches en mathématiques de la décision, dont le Directeur est Monsieur Jean DOLBEAULT ;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Jean DOLBEAULT, Directeur de l'unité UMR7534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean DOLBEAULT**, délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle SELLIER**, technicienne, **Monsieur Eric SERE**, professeur des universités, **Monsieur Pierre-Louis LIONS**, professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1<sup>••</sup>,

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine,

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT

**DEC100255DR01 UMR7534**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Berlioz  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T.0149604040

**le Directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100024SPHM du 28 juillet 2010 approuvant le renouvellement l'unité UMR7534, intitulée Centre de recherches en mathématiques de la décision, dont le Directeur est Monsieur Jean DOLBEAULT ;

**Décide****Article 1°**

Délégation est donnée à **Madame Isabelle SELLIER**, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Isabelle BELLIER**, technicienne, délégation est donnée à Monsieur **Eric SERE**, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1°.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Eric SERE**, professeur des universités, délégation est donnée à Monsieur **Pierre Louis LIONS**, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1°.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non renouvellement de l'unité.

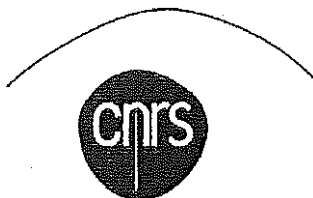
**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

le Directeur

Jean DOLBEAULT



DBIBgalion Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

2,7, rue Paul Bart  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 6149 60 40 40

## **DEC100256DR01**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jean Marie DURAND  
Par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **Le Délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant sur création l'unité UMR7192, intitulée Proche Orient-Caucase-Iran : continuités et diversités, dont le Directeur est Monsieur Jean Marie DURAND;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Jean Marie DURAND, Directeur de l'unité UMR7192, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean Marie DURAND**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Dominique CHARPIN**, directeur d'études, **Monsieur Lionel MARTI**, chargé de recherches, **Monsieur Michael GUICHARD**, maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1''.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

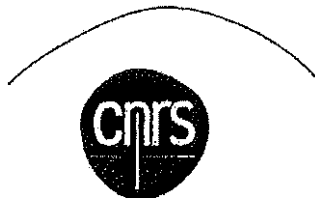
Fait à Ivry-sur-Seine,

Le Délégué régional



---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT



DMégallon Paris A

www.dr1.cnrs.fr

21, rue Paul Bert  
94214 Ivry-sur-Seine Cedex

T.0149604040

**DEC100257DR01 UMR7192**

Délégation de signature pour les marchés  
responsable des marchés

à es rele VIII [tit d §.satt}ibulid'ns 7a personne  
responsable des marchés

### le Directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée **relati** marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant sur création l'unité UMR7192, intitulée Proche Orient-Caucase-Iran : continuités et diversités, dont le Directeur est Monsieur Jean Marie DURAND;

### Décide

#### Article 1"

Délégation est donnée à Monsiew Dominique CHARPIN, directeur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique CHARPIN, directeur d'études, délégation est donnée à Monsieur Lionel MARTI, chargé de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1".

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MARTI, chargé de recherches, délégation est donnée à Monsieur Michael GUICHARD, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1".

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non renouvellement de l'unité.

RECULE  
IV. présente  
SER

La décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

J.-M. DURAND,  
le Directeur

## **DEC100075DR01 UMR9993**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

### **le Directeur d'unité**

---

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 10A002DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR9993, intitulée Centre de recherches archéologiques indus- baluchistan - Asie centrale et orientale, dont le Directeur est Monsieur Olivier LECOMTE ;

### **Décide**

#### **Article 1...**

Délégation est donnée à Monsieur Gonzague QUIVRON, Ingénieur de Recherches , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gonzague QUIVRON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Jérôme HAQUET, ingénieur d'études.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Paris**, le 24 février 2010

le Directeur // -  






---

# Délégation régionale

3

---



## Délégation

de signature pour les actes relevant des attributions

\_\_\_\_\_ ,d.,e\_lg\_ Personne responsable des marchés (DU)

### **DEC110713DR03 [UMR 8537]**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

#### La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS' ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8537, intitulée «Laboratoire de photonique quantique et moléculaire "• dont la directrice est Mme Isabelle LEDOUX-RAK;

#### Décide

##### Article 1 "

Délégation est donnée à M Jean-Sébastien LAURET, Maître de conférence à l'ENS Cachan, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

##### Article 2

Cette délégation de signature provisoire est accordée du 07 mars 2011 au 15 mars 2011 inclus. Elle prend fin automatiquement à l'échéance prévue.

##### Article 3

---

' Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

La décision n° DEC100184DR03 du 26 mars 2010 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés reste en vigueur par ailleurs. Elle prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cachan, le 07 mars 2011

La directrice d'unité

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

## **DEC110738DR03 [UMR 7154]**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2.005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7154, intitulée " Institut de physique du globe de Paris » ;

Vu la décision n°DEC110485INSU du 1er mars 2011 portant nomination de M. Claude JAUPART aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7154 ;

### Décide

#### Article 1 "

Délégation est donnée à M Edouard KAMINSKI, Professeur à l'IPGP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### Article2

---

' Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M Edouard KAMINSKI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M Marc BENEDETII, Professeur à l'université Paris Diderot.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Edouard KAMINSKI, et de M Marc BENEDETII, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M Nikolai SHAPIRO, Directeur de recherche au CNRS.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Edouard KAMINSKI, de M Marc BENEDETII, et de M Nikolai SHAPIRO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Lydia ZERBIB, Ingénieurs de recherche au CNRS, Directrice générale des services à l'IPGP.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2011

Le directeur d'unité

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

## **DEC110757DR03 [FR 3409]**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS' ;

Vu la décision no DEC11A006DSI du 04 janvier 2011 portant création de l'unité FR 3409, intitulée " Fédération de recherche de mathématiques d'Evry Val d'Essonne "• dont le directeur est M. Christophe AMBROISE ;

### Décide

#### Article 1 "

Délégation est donnée à M. Pierre-Gilles LEMARIE-RIEUSSET, PR à l'université d'Evry Val d'Essonne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision no 100014DAJ susvisée.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

' Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010



**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 03 janvier 2011

Le directeur d'unité

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

DEC110778DR03 [UPR 299]

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la  
personne responsable des marchés*

## La directrice d'unité

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS<sup>1</sup> ;

Vu la décision n°DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 299, intitulée " Centre d'études himalayennes •, dont la directrice est Mme Joëlle SMADJA ;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Mme Olivia AUBRIOT, CR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision no 100014DAJ susvisée.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Olivia AUBRIOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Pascale DOLLFUS, CR au CNRS.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 18 mars 2011

La directrice d'unité

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110836DR03**

*Délégation de signature consentie à Mme Martine PERRET  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription lie-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n' DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7179, intitulée « Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés », dont la directrice est Mme Martine PERRET ;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Mme Martine PERRET, directrice de l'unité UMR 7179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine PERRET, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne AUJARD, DR au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1".

---

'Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision no DEC100130DR03 du 22 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 03 janvier 2011

Le Délégué Régional

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC110837DR03 [UMR 7179]**

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la  
personne responsable des marchés***

## **La directrice d'unité**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS<sup>1</sup> ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 7179**, intitulée "Mécanismes adaptatifs: des organismes aux communautés "• dont la directrice est Mme Martine **PERRET**;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Mme Fabienne AUJARD, DR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de t25 000€HT au 01/01/2010

Fait à Brunoy, le 03 janvier 2011

La directrice d'unité



**Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**DEC110838DR03**

*Délégation de signature consentie à Mme Marie-Paule TEULADE-FICHOU  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu le** décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu la** décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007;

**Vu** la décision n'DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GOR 3431, intitulée " Structures et Rôles Biologiques des Quadruplexes d'Acides Nucléiques (G4) "• dont la directrice est Mme Marie-Paule TEULADE-FICHOU;

## **Décide**

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Mme Marie-Paule TEULADE-FICHOU, directrice de l'unité GDR 3431, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Paule TEULADE-FICHOU, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie MARIE, AAR à l'Institut Curie, aux fins mentionnées à l'article 11.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 03 janvier 2011

Le Délégué Régional

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

DEC110840DR03 [GOR 3431]

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la  
personne responsable des marchés*

## La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS' ;

Vu la décision n° DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR 3431, intitulée " Structures et Rôles Biologiques des Quadruplexes d'Acides Nucléiques (G4) », dont la directrice est Mme Marie-Paule TEULADE-FICHOU;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Mme Nathalie MARIE, AAR à l'Institut Curie, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

' Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Fait à Orsay, le 03 janvier 2011

La directrice d'unité

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110880DR03**

*Délégation de signature consentie à M. Olivier COUTARD  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription He-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n'DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8134, intitulée« Laboratoire techniques, territoires et sociétés,,dont le directeur est M.Olivier COUTARD;

Décide

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Olivier COUTARD, directeur de l'unité UMR 8134, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier COUTARD, délégation de signature est donnée à M. Gilles CRAGUE, Ingénieur des travaux publics d'Etat Chargé de recherche à l'Ecole des Ponts ParisTech, directeur adjoint de l'unité, et à Mme Marie

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

d'ARCIMOLES, IE au CNRS, responsable administrative de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article3**

La décision n'DEC100107DR03 du 16 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **ArticleS**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 31 mars 2011

Le Délégué Régional



# **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**DEC110881DR03 [UMR 8134]**

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la  
personne responsable des marchés***

## **Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS<sup>1</sup> ;

**Vu** la décision n°DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8134, intitulée "Laboratoire techniques, territoires et sociétés», dont le directeur est M. Olivier COUTARD ;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à M. Gilles CRAGUE, Ingénieur des travaux publics d'Etat Chargé de recherche à l'Ecole des Ponts ParisTech, directeur adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles CRAGUE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Marie d'ARCIMOLES, IE au CNRS, responsable administrative.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne la Vallée, le 31 mars 2011

Le directeur d'unité

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110956DR03**

*Délégation de signature consentie à M. Alain FROMENT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription lie-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n'DEC1106461NEE du 05 avril 2011 portant création de l'unité GDR 3446, intitulée " Centre d'Investigation et de Recherche sur les Momies (CIRM) "• dont le directeur est M. Alain FROMENT;

Décide

#### **Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Alain FROMENT, directeur de l'unité GDR 3446, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 01 avril 2011

Le Délégué Régional

**Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**DEC111186DR03**

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Philippe GENET  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu le** décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription lie-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n'DEC1110251NSHS du 06 mai 2011 portant création de l'unité GDR 3434, intitulée " Mondes Britanniques "• dont le directeur est M. Jean-Philippe GENET;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe GENET, directeur de l'unité GDR 3434, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe GENET, délégation de signature est donnée à M. Jean-François DUNYACH, Maître de conférence à l'université Paris Sorbonne-Paris 4, et à Mlle Aude MAIREY, CR au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1".

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 06 mai 2011

Le Délégué Régional

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01i2010



# **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

---

**DEC111187DR03 [GDR 3434]**

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la  
personne responsable des marchés***

## **Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS<sup>1</sup> ;

**Vu** la décision n°DEC1110251NSHS du 06 mai 2011 portant création de l'unité GOR 3434, intitulée "Mondes Britanniques", dont le directeur est M. Jean-Philippe GENET ;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à M. Jean-François DUNYACH, Maître de conférence à l'université Paris Sorbonne-Paris 4, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUNYACH, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mlle Aude MAIREY, CR au CNRS.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 mai 2011

Le directeur d'unité

# **Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**DEC111200DR03**

*Délégation de signature consentie à M. Jean-François MOUSCADET  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## **Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n°DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8113, intitulée "Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée "• dont le directeur est Monsieur Jean-François MOUSCADET ;



## **Décide**

### **Article 1m**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François MOUSCADET, directeur de l'unité UMR 8113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François MOUSCADET délégation de signature est donnée à Monsieur Malcolm BUCKLE, DR au CNRS, et Monsieur Eric DEPREZ, CR au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

La décision no DEC100204DR03 du 13 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 19 mai 2011

Le Délégué Régional

# Délégation

## de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

### **DEC111201DR03 [UMR 8113]**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

#### Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8113, intitulée "Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée" dont le directeur est Monsieur Jean-François MOUSCADET;

#### Décide

##### Article 1 "

Délégation est donnée à M. Malcolm BUCKLE, DR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Malcolm BUCKLE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Eric DEPRez, CR au CNRS.

##### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

• Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cachan, le 19 mai 2011

Le directeur d'unité

## **Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**DEC111291DR03**

*Délégation de signature consentie à M. Frédéric SAUDOU  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription lie-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;



Vu la décision n'DEC10A002DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR 3306, intitulée « Signalisation, neurobiologie et cancer » dont le directeur est M. Frédéric SAUDOU ;

## Décide

### Article 1

Délégation est donnée à [M. Frédéric SAUDOU, directeur de l'unité UMR 3306, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric SAUDOU, délégation de signature est donnée à M. Jacques GHYSDAEL, DR au CNRS, à Mme Sandrine HUMBERT, DR à l'INSERM, et à Mme Aurélie JUDZINSKI, AAR à l'Institut Curie, aux fins mentionnées à l'article 1°.

### Article 3

La décision n°DEC100214DR03 du 19 juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1<sup>er</sup> juin 2011

Le Délégué Régional



---

# Délégation régionale

4

---



DEC110698DR04

*Délégation de signature consentie à Monsieur Achille STOCCHI, directeur de l'UMR8607 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## La déléguée régionale

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par **certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés** ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux **marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics** ;

Vu la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité **d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux**;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux **d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS**;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision no 10A004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de **l'UMR8607, intitulée "Laboratoire de l'accélérateur linéaire"**;

Vu la décision n° 110405IN2P3 nommant Monsieur Achille STOCCHI directeur de l'unité à compter du 01/02/2011 ;

## Décide

### Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607, à l'effet **de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :**

- 1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte;**
- 2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.**

### Article 2 :

**En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Achille STOCCHI, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte RENARD, ingénieure de recherche, Monsieur Fabien CAVALIER, directeur de recherche, et Monsieur Bruno MANSOUX, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.**

**Article 3 :**

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A142DR04 modifiée du 01/10/2007.

**Article 4 :**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

**Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er février 2011**

Michèle SAUMON  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Achille STOCCID**

**Madame Brigitte RENARD**

**Monsieur Fabien CAVALIER**

**Monsieur Bruno MANSOUX**

DEC110699DR04

UMR8607

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

## Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° IOA004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8607, intitulée "Laboratoire de l'accélérateur linéaire" ;

Vu la décision n° 110405IN2P3 nommant Monsieur Achille STOCCHI directeur de l'unité à compter du 01/02/2011 ;

## Décide

### Article 1

Délégation est donnée à Madame Brigitte RENARD, ingénieure de recherche, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte RENARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Fabien CAVALIER, directeur de recherche, directeur adjoint.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte RENARD et de Monsieur Fabien CAVALIER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Bruno MANSOUX, ingénieur de recherche, directeur technique.

### Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A223DR04 du 01/09/2007.

### Article 5 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2011

Monsieur Achille STOCCHI  
Directeur de l'unité n° UMR8607

Madame Brigitte RENARD Monsieur Fabien CAVALIER Monsieur Bruno MANSOUX



DEC111059DR04

UMR8212

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

## Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et l'Université Versailles St-Quentin-en-Yvelines signé le 20/12/2010 approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8212, intitulée "Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement" ;

Vu la décision n° 110862INSU nonnant Monsieur Cyril MOULIN directeur de l'unité à compter du 01/03/2011 ;

## Décide

### Article 1

Délégation est donnée à Madame Elsa CORTIJO, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, directeur adjoint.

### Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO et de Monsieur Philippe BOUSQUET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Madame Muriel BOYER, ingénieure CEA, adjointe administrative.

### Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision no IOA047DR04 du 01/01/2010.

### Article 5 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité,

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er mars 2011

Monsieur Cyril MOULIN  
Directeur de l'unité no UMR8212

Madame Elsa CORTIJO Monsieur Philippe BOUSQUET Madame Muriel BOYER

DEC111072DR04

*Délégation de signature consentie à Monsieur Bertrand MAURY, directeur du GDR3397 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 11A013DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2011, du GDR3397, intitulé "Mathématiques et entreprises", dont le directeur est Monsieur Bertrand MAURY;

## Décide

### Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand MAURY, directeur de l'unité GDR3397, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2 :**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

**Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2011**

Michèle SAUMON  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Bertrand MAURY**

DEC111074DR04

*Délégation de signature consentie à Madame Dominique CHANDESRIIS, directeur de l'UMR8502  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

Vu le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005 649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision no 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007;

Vu la décision n° 10A004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/10/2010, de l'UMR8502, intitulée "Laboratoire de physique des solides", dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIIS ;

## Décide

### Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Dominique CHANDESRIIS, directeur de l'unité UMR8502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique CHANDESRIIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, Monsieur Marc GABAY, professeur, Madame Valérie QUIGUER, ingénieure d'études, et Madame Marie-France COZIC, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3 :**

La présente décision annule et remplace la décision n° 105245DR04 du 13/11/2010.

**Article 4 :**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

**Fait à Gif sur Yvette, le 1er mai 2011**

Michèle SAUMON  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Madame Dominique CHANDESRISS    Monsieur Loc ORTEGA**

**Monsieur Marc GABAY                      Madame Valérie QUIGUER**

**Madame Marie-France COZIC**

DEC111079DR04

UMR8502

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

## Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux clévaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°10A004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8502, intitulée "Laboratoire de physique des solides", dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIS ;

## Décide

### Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, sous-directeur, à reffet de signer au nom du directeur d'imité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°1000!4DAJ susvisée.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Marc GABAY, professeur, sous directeur.

### Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA et de Monsieur Marc GABAY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Madame Valérie QUIGUER, ingénieure d'études, administratrice.

### Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA, de Monsieur Marc GABAY et de Madame Valérie QillGUER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Madame Marie-France COZIC, assistante ingénieure, gestionnaire financière.

### Article 5 :

La présente décision anoule et remplace la décision n°105246DR04 du 13/!2/2010.

### Article 6 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 7 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1 mai 2011

**Madame Dominique CHANDESRIS**  
Directeur de l'unité n° UMR8502

Monsieur Luc ORTEGA    Monsieur Marc GABAY    Madame Valérie QUIGUER

Madame Marie-France COZIC

DEC11109DR04

*Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric BOUILLAULT, directeur de l'UMR8507 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## La déléguée régionale

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ilede-France Sud à compter du 1er avril 2007;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8507, intitulée "Laboratoire de génie électrique de Paris " dont le directeur est Monsieur Frédéric BOUILLAULT ;

## Décide

### Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOUILLAULT, directeur de l'unité UMR8507, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOUILLAULT, délégation de signature est donnée à Madame Françoise RICHARD, ingénieure d'études, Monsieur Denis MENCARAGLIA, directeur de recherche, et Monsieur Claude MARCHAND, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.



**Article 3 :**

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A024DR04 modifiée du 01/04/2007.

**Article 4 :**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mai 2011

Michèle SAUMON  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Frédéric BOUILLAULT      Madame Françoise RICHARD

Monsieur Denis MENCARAGLIA      Monsieur Claude MARCHAND

DEC111110DR04

UMR8507

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

## Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8507, intitulée "Laboratoire de génie électrique de Paris" dont le directeur est Monsieur Frédéric BOUILLAULT;

## Décide

### Article 1

Délégation est donnée à Madame Françoise RICHARD, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise RICHARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Denis JENCARAGLIA, directeur de recherche, chef de département

### Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise RICHARD et de Monsieur Denis JENCARAGLIA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Claude MARCHAND, professeur, chef de département

### Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A170DR04 du 01/09/2007.

### Article 5 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er mai 2011

Monsieur Frédéric BOUILLAULT  
Directeur de l'unité n° UMR8507

Madame Françoise RICHARD Monsieur Denis JENCARAGLIA

Monsieur Claude MARCHAND

DECIII24DR04

*Délégation de signature consellie à Monsieur Faiçal AZAIEZ, lilitecteur de f'(JMR8608 par la déléguée régiouale ell sa qualité drorllonnalllIT secondaire*

La déléguée région.tle

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°04015DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007;

Vu la décision n° IOA004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/10/2010, de l'UMR8608, intitulée "Institut de physique nucléaire d'Orsay" ;

Vu la décision no 1000061N2P3 nommant Monsieur Faiçal AZAIEZ directeur de l'unité à compter du 14/06/2010 ;

Décide

#### Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Faiçal AZAIEZ, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :-

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

#### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Faiçal AZAIEZ, délégation de signature est donnée à Madame Lucelle PORCHERON, Ingénieure de recherche, Monsieur Saïd ESSABAA, ingénieur de recherche, Monsieur Jacques GUILLOT, chargé de recherche, et Monsieur Jean PEYRE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33



DEC111126DR04

UMR8608

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### **Le directeur d'unité**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° IOA004DS1 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay<sup>11</sup> ;

Vu la décision n° 1000061N2P3 nommant Monsieur Faïçal AZAIEZ directeur de l'unité à compter du 14/06/2010;

### **Décide**

#### **Article 1**

Délégation est donnée à Madame Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Sard ESSABAA, ingénieur de recherche, directeur de la division accélérateurs.

#### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON et de Monsieur Saïd ESSABAA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Jacques GUILLOT, chargé de recherche, directeur de la division de recherche.

#### **Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON, de Monsieur Saïd ESSABAA et de Monsieur Jacques GUILLOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Jean PEYRE, ingénieur de recherche, directeur de la division instrumentation et informatique.

#### **Article 5 :**

La présente décision annule et remplace la décision n° IOA094DR04 du 15/07/2010.



Mémoires  
Télécommunications Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91191 B Gif-sur-Yvette cedex

T. 0169823030  
F. 0169823333



DEC11179DR04  
Délégation de signature confiante à M. David CRICH, directeur de l'UPR2301  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 04011 SDAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° IOO01JDAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° IOO014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° IOA001DSJ approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR2301, intitulée "Institut de chimie des substances naturelles", dont le directeur est Monsieur David CRICH ;

## Annexe

### Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur David CRICH, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David CRICH, délégation de signature est donnée à Madame Elizabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche, Madame Anngælle MARDAM-BEK, assistante ingénieure, et Monsieur Martial THOMAS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 31 31  
F. 01 69 82 33 33







DEC111219DR04

Délégation de signature CO/tesJttie à Monsieur Philippe DAGUE, directeur lfe l'UMR8623  
par la tléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005 649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoirs conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision ne JOA004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/10/2010, de l'UMR8623, intitulée "Laboratoire de recherche en informatique", dont le directeur est Monsieur Philippe DAGUE;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DAGUE, directeur de l'unité UMR8623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DAGUE, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Catherine LETOURNEL, ingénieure de recherche, Madame Myriam JOSEPH, assistante ingénieure, et Monsieur François ZIMMERMANN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

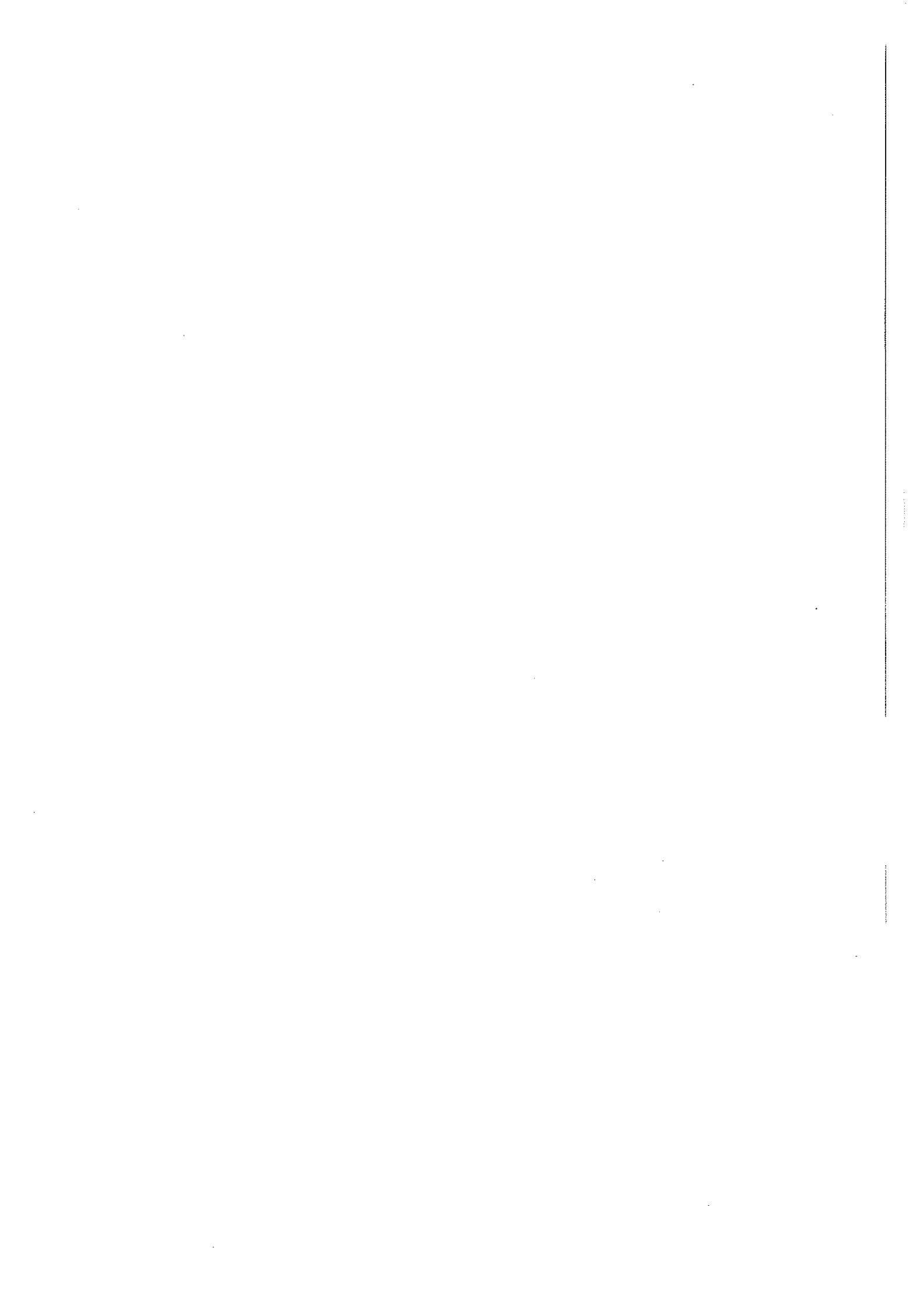


Délégation  
Ile-de-France sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91193 Gif-sur-Yvette cedex

t. 01 89 82 30 30  
f. 01 69 82 33 33





DEC111493DR04

*Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre CAPY, directeur de l'UPR9034 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n°10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR9034, intitulée. "Laboratoire évolution, génomes et spéciation", dont le directeur est Monsieur Pierre CAPY ;

## Décide

### Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CAPY, directeur de l'unité UPR9034, à effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CAPY, délégation de signature est déléguée à Madame Dominique JOLY, directrice de recherche, Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3 :**

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A031DR04 du 01/04/2007 modifiée.

**Article 4 :**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1 juillet 2011

Michèle SAUMON  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Pierre CAPY

Madame Dominique JOLY

Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN

DEC111494DR04

UPR9034

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

## Le directeur l'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° IOA0014DAJ approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR9034, intitulée "Laboratoire évolution, génomes et spéciation", dont le directeur est Monsieur Pierre CAPY ;

## Décide

### Article 1

Délégation est donnée à Madame Dominique JOLY, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique JOLY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN, assistante ingénieure, assistante gestion administrative.

### Article 3 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A173DR04 du 01/09/2007.

### Article 4 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juillet 2011

Monsieur Pierre CAPY  
Directeur de l'unité n° UPR9034

Madame Dominique JOLY

Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN

---

# Délégation régionale

5

---





Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110666DR05**

*Délégation de signature consentie à Monsieur François SCHWEISGUTH, à Monsieur Shahragim TAJBAKHSH, et à Mesdames Elisabeth LECOMTE et Véronique RAZIK, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Monsieur Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007;

**Vu** la décision n' DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité **URA** 2578, intitulée « Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement », dont le Directeur est Monsieur François SCHWEISGUTH ;

Décide

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Monsieur François SCHWEISGUTH, directeur de l'unité URA 2578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié <sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François SCHWEISGUTH, délégation de signature est donnée à Monsieur Shahraglm TAJBAKSH, Professeur à l'institut Pasteur, à Madame Elisabeth LECOMTE, ATPA, Gestionnaire, et à Madame Véronique RAZIK, Secrétaire de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1 ".

### **Article 3**

La décision n°DEC100046DR05 du 8 février 2011 est abrogée.

### **Article4**

Cette délégation de signature prend effet au 9 février 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **ArticleS**

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/12/2010

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 9 février 2011

Gilles TRAIMOND  
Délégué Régional

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

## DU

---

### **DEC110667DR05**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

#### Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2578, intitulée " Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement », dont le Directeur est Monsieur François SCHWEISGUTH;

#### Décide

##### Article 1 "

Délégation est donnée à Monsieur Shahragim TAJBAKHSI, Professeur à l'institut Pasteur, à Madame Elisabeth LECOMTE, ATPA, Gestionnaire, et à Madame Véronique RAZIK, Secrétaire de gestion, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision no 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

##### Article 2

La décision n° DEC100047DR05 du 7 février 2011 est abrogée.

##### Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 9 février 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 février 2011

Le directeur d'unité

**François SCHWEISGUTH**

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC111032DR05**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8190, intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), dont la directrice est Madame Danièle HAUSER;

Décide

Article 1°



Délégation est donnée à Messieurs Alain HAUCHECORNE, DRCE, Directeur adjoint, et Jacques PELON, DR1, Directeur adjoint, et à Mesdames Bénédicte ANDRÉ, IE2, Administratrice du laboratoire, Valérie FLEURY, AI, Administratrice adjointe du laboratoire, et Evelyne QUINSAC, AI, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n' 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

## **Article2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article3**

La décision n°100171DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 15 avril 2011

La directrice d'unité

**Danièle HAUSER**

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**Dec111034dr05**

*Délégation de signature consentie à Madame Danièle HAUSER, à Messieurs Alain HAUCHECORNE et Jacques PELON et à Mesdames Bénédicte ANDRÉ, Valérie FLEURY et Evelyne QUINSAC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n'070039DAJ du 30 mars 2007 nommant M. Gilles TRAIMOND Délégué régional pour la circonscription lie de France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

**Vu** la décision n'10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n' UMR 8190, intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), dont la directrice est Madame Danièle HAUSER ;

**Décide**

## **Article 1"**

Délégation est donnée à Madame Danièle HAUSER, directrice de l'unité UMR 8190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle HAUSER, délégation de signature est donnée à Messieurs Alain HAUCHECORNE, DRCE, Directeur adjoint, et Jacques PELON, DR1, Directeur adjoint, et à Mesdames Bénédicte ANDRÉ, IE2, Administratrice du laboratoire, Valérie FLEURY, AI, Administratrice adjointe du laboratoire, et Evelyne QUINSAC, AI, Gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1".

## **Article 3**

La décision n° 100170DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/10/2010

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 avril 2011

Gilles TRAIMOND  
Délégué Régional

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**Dec111088DR n° 05**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7649, intitulée « Laboratoire de mécanique des solides » ;

Vu la décision n° 100012SING du 25 mars 2010 portant nomination à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 de Monsieur Patrick LE TALLEC aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7649;

Décide

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Mme Valérie JAMET, IE2, adjointe au directeur, responsable de la politique administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La décision n°100164DR05 du 2 avril 2010 est abrogée.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 29 avril 2011



Le directeur d'unité

Patrick **LE TALLEC**

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec111089dr05**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick LE TALLEC et à Madame Valérie JAMET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription lie-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007;

**Vu** la décision n' 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7649, intitulée " Laboratoire de mécanique des solides » ;

**Vu** la décision n' 100012SING du 25 mars 2010 portant nomination à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 de Monsieur Patrick LE TALLEC aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7649;

Décide

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LE TALLEC, directeur de l'unité UMR 7649, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LE TALLEC, délégation de signature est donnée à Madame Valérie JAMET, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n°100165DR05 du 2 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 avril 2011

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Gilles TRAIMOND

Délégué Régional

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**Dec111190DR** n° 05

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7605, intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, dont le directeur est Monsieur François AMIRANOFF;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Sylvie JACQUEMOT, Ingénieurs en chef CEA, Directrice adjointe du laboratoire, à Mme Brigitte MARCHESIN, IE1, Responsable du bureau administratif et financier, à M. François MATHIEU, CDD IR, Ingénieur projet, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision no 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La décision n°100022DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 18 mai 2011

Le directeur d'unité

François AMIRANOFF



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec100191dr05**

*Délégation de signature consentie à M. François AMIRANOFF, à Mme Sylvie JACQUEMOT, à Mme Brigitte MARCHESIN, à M. François MATHIEU, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007;

Vu la décision n' OBA012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7605, intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, dont le directeur est Monsieur François AMIRANOFF;

**Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à M. François AMIRANOFF, directeur de l'unité UMR 7605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. AMIRANOFF, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie JACQUEMOT, Ingénieurs en chef CEA, à Mme Brigitte MARCHESIN, IET, à M. François MATHIEU, CDD IR, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

La décision n° 100021DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 mai 2011

Gilles TRAIMOND

Délégué Régional

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111272DR05**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Gérard MOUROU, et à Madame Catherine SARRAZIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision no 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription lie-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007;

**Vu** la décision n' DEC080038SPHM du 25 novembre 2008 portant création de l'unité n' UMS 3205, intitulée « Institut de Lumière Extrême (ILE) » et portant nomination de Monsieur Gérard MOUROU en qualité de Directeur de l'unité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008;

**Vu** la convention de création de l'UMS n'3205 intitulée « Institut de Lumière Extrême » signé le 1<sup>er</sup> septembre 2009 entre le CNRS, l'École Polytechnique, l'ENSTA Paris Tech, l'Institut d'Optique Graduate School et l'Université Paris-Sud, portant nomination de Monsieur Gérard MOUROU en qualité de Directeur de l'unité ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Gérard MOUROU, directeur de l'unité n'UMS 3205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard MOUROU, délégation de signature est donnée à Madame Catherine SARRAZIN, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n'DEC100141DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> juin 2011

Gilles TRAIMOND

Délégué Régional

DEC11î272DR05

**Déléataires :**

Gérard MOUROU

Directeur d'unité

\*\*\*\*\*

Catherine SARRAZIN

Ingénieur d'études



Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC111273DR05**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC080038SPHM du 25 novembre 2008 portant création de l'unité n° UMS 3205, intitulée « Institut de Lumière Extrême (ILE) » et portant nomination de Monsieur Gérard MOUROU en qualité de Directeur de l'unité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008;

Vu la convention de création de l'UMS n° 3205 intitulée « Institut de Lumière Extrême » signé le 1<sup>er</sup> septembre 2009 entre le CNRS, l'École Polytechnique, l'ENSTA Paris Tech, l'Institut d'Optique Graduate School et l'Université Paris-Sud, portant nomination de Monsieur Gérard MOUROU en qualité de Directeur de l'unité ;

Décide

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Madame Catherine SARRAZIN, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n'100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

### **Article 2**

La décision n'DEC100140DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 1<sup>er</sup> juin 2011

Le directeur d'unité

Gérard MOUROU

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**Dec111428DR** n° 05

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8112, intitulée Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique, dont le directeur est M. Michel PÉRAULT;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à M. Laurent PAGANI, DR2, Directeur adjoint de l'unité, à Mme Valérie AUDON, IE1, Chargée de gestion administrative et à M. Laurent GIROT, IE2, Chargé de gestion administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs PAGANI et GIROT et de Madame AUDON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er dans la limite de 20000 €HT à :

Madame Annick GASSAIS, AI, Secrétaire, gestionnaire  
Madame Dominique LOPES, TCE, Secrétaire  
Madame Béatrice GUIBAL, TCS, Gestionnaire  
Madame Marie-Françoise DUCOS, TCE, Gestionnaire

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La décision n° 100105DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2011

Le directeur d'unité

Michel PÉRAULT

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec111429dr05**

*Délégation de signature consentie à Messieurs Michel PÉRAULT, Laurent PAGAN, Laurent GIROT, et à Mesdames Valérie AUDON, Dominique LOPES, Annick GASSAIS, Béatrice GU/BAL et Marie-Françoise DUCOS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8112, intitulée Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique, dont le directeur est M. Michel PÉRAULT;

**Décide**

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Michel PÉRAULT, directeur de l'unité UMR 8112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PÉRAULT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1", à :

Monsieur Laurent PAGANI, DR2

Monsieur Laurent GIROT, IE2

Madame Valérie AUDON, IE1

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PÉRAULT, M. PAGANI ou Mme AUDON, délégation de signature est donnée, aux fins mentionnées à l'article 1" - dans la limite de 20000 €HT à :

Madame Annick GASSAIS, AI

Madame Dominique LOPES, TCE

Madame Béatrice GUIBAL, TCS

Madame Marie-Françoise DUCOS

### **Article 4**

La décision n°100106DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Gilles TRAIMOND

Délégué Régional

---

# Délégation régionale

6

---



DEC110116DR06

*Délégation de signature consentie à Monsieur François VERNOTTE, Directeur de l'unité mixte de service n° 3245 intitulée « Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux:

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010:

Vu la décision n°DEC11A012DSI du 04 janvier 2011 portant création pour une durée de 4 ans de l'unité mixte de service n°3245 intitulée " Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie ... dont le directeur est Monsieur François VERNOTTE ;

Décide

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur François VERNOTTE, directeur de l'unité mixte de service n° 3245, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François VERNOTTE, délégation de signature est donnée à Madame Florence MICHEL, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1".

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Philippe PIÉRI

François VERNOTTE

Délégué Régional

Directeur de l'UMS 3245

Florence MICHEL

La déléguée

DEC110119DR06

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMS n'3245.*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 04 janvier 2011 portant création pour une durée de 4 ans de l'unité mixte de service n°3245 intitulée " Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie " dont le directeur est Monsieur François VERNOTTE ;

Décide

Article 1 "

Délégation est donnée à Madame Florence MICHEL, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

François VERNOTTE

Directeur de l'UMS 3245



DEC110875DR06

**Décision portant modification de la décision n' DEC100184DR06 du 1 juillet 2010**

Le délégué régional

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6174, intitulée "Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie" ;

**Vu** la décision n° 100152DAJ du 23 juin 2010 nommant M. Philippe PIÉRI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est;

**Vu** la décision n° 100184DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant délégation de signature consentie à M. Michel DELABACHELERIE, directeur de l'unité mixte de recherche n° 6174 intitulée " Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique- Sciences et Technologie" par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

La décision n°DEC10184DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit:

I.- Après l'article 1, il est ajouté un article 1<sup>er</sup> *bis* ainsi rédigé :

" En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Delabacherie, délégation de signature est donnée à **M. Nicolas Chaille!**, professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>. "

II. A l'article 3, les termes : " Monsieur Nicolas Chaille!" sont remplacés par les termes : "**M. Nourredine Zerhouni**, professeur ENSMM "-

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1<sup>er</sup> mars 2011

Philippe PIERI

Michel DELABACHELERIE

Délégué Régional

Directeur de l'UMR n° 6174

Nicolas CHAILLET

Nourredine ZERHOUNI  
directeur du **dpiAS2M**

Le délégataire

Le délégataire

DEC110876DR06

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n°6174.*

Le directeur d'unié

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6174, intitulée "Franche-Comté Électronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologies (FEMTO-ST) "• dont le directeur est Monsieur Michel Delabachellerie;

Décide

Article 1 "

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Chaille!, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Chaille!, délégation est donnée à Madame Nathalie Grosjean, Ingénieur d'études CNRS, administrateur de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1" et dans la limite de 4000 €.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Chaille! et de Madame Nathalie Grosjean, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1" et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs, aux responsables de départements relevant de l'UMR 6174 dont les noms suivent:

à **Monsieur Philippe Nika**, directeur du département **ENISYS** (Énergie et Systèmes Multiphysiques), Professeur des universités;

à **Monsieur Bernard Dulmet**, directeur du département **Temps-Fréquence**, Professeur des universités 2<sup>e</sup> classe;

à **Monsieur Lamine Boubakar**, directeur du département **Mécanique appliquée R. Chaleat**, Professeur des universités ;

à **Monsieur Hervé Maillotte**, directeur du département **Optique PM Duffieux**, directeur de recherche CNRS 2<sup>e</sup> classe ;

à **Monsieur Frédéric Chérioux**, directeur du département **MN2S** (Micro Nano Sciences et Systèmes), directeur de recherche CNRS 2<sup>e</sup> classe;

à **Monsieur Nouredine Zerhouni**, directeur du département **AS2M** (Automatique et Systèmes Micro Mécatroniques), Professeur des universités 1<sup>re</sup> classe;

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1er mars 2011.

Michel Delabacherie

Le directeur de l'UMR n°6174



DEC110877DR06

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques PIRONON, Directeur de l'unité mixte de recherche n°7566 intitulée "Laboratoire de géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques" par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription CentreEst à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010;

Vu la décision n°DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n°7566, intitulée "Laboratoire de géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques" ;

Vu la décision n°DEC1104931NSU du 21 mars 2011 portant nomination de Monsieur Jacques PIRONON aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7566 intitulée « Laboratoire de géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Décide

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Jacques PIRONON, directeur de l'unité mixte de recherche n°7566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup>Son 125 000 Euros HT au 0110112010

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques PIRONON, délégation de signature est donnée à **Madame Marie Odile Campadiou, Technicienne UHP, gestionnaire de J'unité**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Philippe PIÉRI

Jacques PIRONON

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 7566

Marie-Odile CAMPADIEU

La délégataire



DEC110878DR06

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n°7566.*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°DEC08A012DS1 du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n°7566, intitulée "Laboratoire de géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques " ;

Vu la décision n° DEC1104931NSU du 21 mars 2011 portant nomination de Monsieur Jacques PIRONON aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7566 intitulée " Laboratoire de géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques " à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Odile CAMPADIEU, Technicienne UHP, gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Jacques PIRONON

Directeur de l'UMR 7566

DEC110948DR06

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 7503*

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1052401NS21 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 portant renouvellement pour 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°7503 intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherches en Informatique et ses Applications » dont la directrice est Madame Françoise SIMONOT-LION ;

Décide

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Chantal Chretien, ingénieur de recherche CNRS, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal Chretien, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Monsieur Pierrick Gaudry, Directeur de Recherche CNRS, directeur-adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal Chretien et Monsieur Pierrick Gaudry, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Monsieur Jean-Yves Marion, Professeur, directeur-adjoint.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal Chretien, Monsieur Pierrick Gaudry et Monsieur Jean-Yves Marion, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Julie Buquet, Assistant Ingénieur CNRS.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'année.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> avril 2011

Françoise SIMONOT-LION

Directrice de l'UMR 7503

**DEC110949DR06**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Serge Bauin, Directeur de l'unité propre de service n° 76 Intitulée "Institut de l' Information Scientifique et Technique» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n°B2-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n°DEC080025DAJ du 6 mars 2008 approuvant-le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 16 mars 2008, de l'unité propre de service n°76, intitulée « Institut de l' Information Scientifique et Technique»;

**Vu** la décision n°DEC110787DAJ du 29 mars 2011 portant nomination de Serge Bauin aux fonctions de directeur de l'unité propre de service Institut d'Information Scientifique et Technique (INIST) ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Serge Bauin, Directeur de l'unité propre de service n° 76, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge Bauin, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1" à Madame Rosaria Donato, Ingénieur de recherche CNRS.

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosaria Donato, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1" à Madame Sylvie Dupuis, Ingénieur d'étude CNRS.

## Article 4

Délégation restreinte est également donnée à Madame Viviane Jelski, Technicienne CNRS **à l'effet de signer les bons de transport et réservations hôtelières présentés aux agences agréées par la délégation**, aux fins mentionnées à l'article 1" (alinéa 2).

## Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1" avril 2011

Philippe Piéri

Serge Bauin

Délégué Régional

Directeur de l'UPS n°76

Rosaria Donato

. Sylvie Dupuis

La délégataire

La délégataire

Viviane Jelski

La délégataire



DEC110950DR06

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UPS n°76.*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°DEC080025DAJ du 6 mars 2008 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 16 mars 2008, de l'unité propre de service n°76, intitulée "Institut de l'Information Scientifique et Technique » ;

Vu la décision n°DEC110787DAJ du 29 mars 2011 portant nomination de Serge Bauin aux fonctions de directeur de l'unité propre de service Institut d'Information Scientifique et Technique (INIST);

Décide

**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Rosaria Donato, Ingénieur de recherche CNRS, responsable du département des affaires générales, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosaria Donato, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Madame Sylvie Dupuis, Ingénieur d'étude CNRS, responsable des services financiers.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1<sup>er</sup> avril 2011

Serge BAUIN

Directeur de l'UPS 76

**DEC110959DR06**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Emmanuel BIGAND, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 5022 intitulée "Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°0401150AJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC06A017DSI du 20 novembre 2006 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, de l'unité mixte de recherche n°5022, intitulée "Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement " • dont le directeur est Monsieur Emmanuel BIGAND;

**Vu** la décision n° 090002DPA du 27 mars 2009 parlant prorogation des unités mixtes de recherche, de l'unité mixte de service et de la fédération de recherche associant le CNRS à l'Université de Dijon ;

Décide

## Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel Bigand, directeur de l'unité mixte de recherche n°5022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel Bigand, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1N à Madame Sandrine Pinson, adjointe administrative université de Bourgogne.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 11 avril 2011

Philippe PIÉRI

Emmanuel BIGAND

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 5022

Sandrine PINSON

La délégataire

DEC111016DR06

*Décision portant modification de la décision n° DEC100194DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2010*

Le délégué régional

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7122, intitulée " Laboratoire de Mathématiques et Applications de Metz " ;

**Vu** la décision n° 100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision n° 100194DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant délégation de signature consentie à Monsieur Moulay-Tahar BENAMEUR, directeur de l'unité mixte de recherche n° 7122 intitulée "Laboratoire de Mathématiques et Applications de Metz" par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1<sup>er</sup>

La décision n° DEC10194DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit:

Après l'article 1<sup>er</sup>, il est ajouté un article 1<sup>er</sup> bis ainsi rédigé:

" En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Moulay-Tahar Benameur, délégation de signature temporaire est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Monsieur Jean-Louis Tu, professeur des Universités, pour la période du 25 avril 2011 au 10 juin 2011. " .

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 18 avril 2011

Philippe PIÉRI

Moulay-Tahar Benameur

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 7122

Jean-Louis TU

Le délégataire

**DEC111117DR06**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Xavier Coqueret, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 6229 intitulée "Institut de Chimie Moléculaire de Reims " par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°B2-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de l'unité mixte de recherche n°6229, intitulée "Institut de Chimie Moléculaire de Reims "• dont le directeur est Monsieur Xavier Coqueret ;

Décide

**Article 1**



Délégation est donnée à Monsieur Xavier Coqueret, directeur de l'unité mixte de recherche n° 6229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier Coqueret, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1" à Monsieur Janos Sapi, directeur adjoint, pofesseur des universités.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier Coqueret et de Janos Sapi, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1" à Monsieur Dominique Harakat, responsable plateforme analytique, ingénieur de recherche CNRS.

## **Article 4**

Cette délégation *de* signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 06 mai 2011

Philippe Piéri

Xavier Coqueret

Délégué Régional

Direcleur de l'UMR 6229

Janos Sapi

Dominique Harakat

Le délégataire

Le délégataire

**DEC111118DR06**

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 6229***

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de l'unité mixte de recherche n°6229, intitulée "Institut de Chimie Moléculaire de Reims" dont le directeur est Monsieur Xavier Coqueret ;

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Janos Sapi, directeur adjoint, potasseur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Janos Sapi, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article ter à Monsieur Dominique Harakat, responsable plateforme analytique, ingénieur de recherche CNRS.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims, Je 6 mai 2011

Xavier Coqueret

Directeur de l'UMR 6229

DEC111206DR06

*Délégation de signature consenUe à Madame Corinne Leyval, Directrice de l'unité mixte de recherche n' 7137 intitulée «Laboratoire des Interactions Microorganismes • Minéraux • Matière Organique dans tes sols» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modriée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n'82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu la décision n'040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n' 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n' DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010;

Vu la décision n'DEC08AOt2DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n'7137, intitulée «Laboratoire des Interactions Microorganismes - Minéraux - Matière Organique dans les sols "• dont la directrice est Madame Corinne Leyval ;

Décide

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Corinne Leyval, directrice de l'unité mixte de recherche n° 7137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne Leyval, délégation de signature est donnée aux tins mentionnées à l'article 1" à Madame Anne-Florence Remy, gestionnaire, technicienne de classe exceptionnelle CNRS.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 19 mai 2011

Philippe Piéri

Corinne Levyal

Délégué Régional

Directrice de l'UMR 1137

Anne-Florence Remy

La délégataire



DEC111207DR06

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 7137*

#### **Le directeur d'unité**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n°7137, intitulée «Laboratoire des Interactions Microorganismes - Minéraux - Matière Organique dans les sols » dont la directrice est Madame Corinne Leyval ;

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anne-Florence Remy, gestionnaire, technicienne de classe exceptionnelle CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 19 mai 2011

Corinne Leyval

Directrice de l'UMR 7137

DEC111356DR06

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Marle Dubois, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 7198 intitulée "Institut Jean Lamour: Matériaux – Métallurgie – Nanosciences – Plasmas – Surfaces" par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010;

Vu la décision n°DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n°7198, intitulée "Institut Jean Lamour : Matériaux -Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surtaces ", dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DUBOIS;

Décide

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie DUBOIS, directeur de l'unité mixte de recherche n°7198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Marie Dubois, délégation de signature est donnée à Monsieur **Denis Fix**, secrétaire général de l'unité, Monsieur **Thierry Belmonte**, directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à Monsieur **Pierre Brunet**, ingénieur d'études t<sup>m</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à Madame **Sabine Denis**, professeur des universités, chef du département SI2M, à Monsieur **Jamal Bougdira**, professeur des universités, chef du département CP2S et à Monsieur **Michel Vergnat**, professeur des universités, chef du département P2M, aux fins mentionnées à l'article t<sup>m</sup>.

## Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>m</sup>, aux personnels suivants :

- à Monsieur **Gérard Henrion**, directeur de recherche CNRS, adjoint au chef du **département 2-CP2S, jusqu'à concurrence de 90 000 €** dans la limite de la gestion de son département.

- à Monsieur **Alain Jardy**, Chargé de recherche CNRS, responsable financier du **département 3-SI2M, jusqu'à concurrence de 90 000 €** dans la limite de la gestion de son département

- à Mesdames **Martine Tailleur**, assistant ingénieur CNRS, responsable des ressources humaines, **Sophie Klein**, assistant ingénieur CNRS, responsable des recettes financières et **Hélène Huon**, assistant ingénieur CNRS, responsable des dépenses, **jusqu'à concurrence de 4 000€**

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité,

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 15 juin 2011

Jean-Marie DUBOIS

Philippe PIÉRI

Directeur de l'UMR n°7198

Délégué Régional

Denis FIX

Thierry BELMONTE

Pierre BRUNET

Le délégataire

Le délégataire

Le délégataire

Sabine DENIS

Jamal BOUGDIRA

Michel VERGNAT

La délégataire

Le délégataire

Le délégataire

Gérard HENRION  
Adjoint au chef du dpt 2-CP2S

Alain JARDY  
Resp. financier du dpt 3-SI2M

Le délégataire

Le délégataire

Hélène HUON  
resp. dépenses

Sophie KLEIN  
resp. recettes financières

Martine TAILLEUR  
Resp. RH

La délégataire

La délégataire

La délégataire

**DEC111368DR06**

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 7198***

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n°7198, intitulée " Institut Jean Lamour : Matériaux -Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surtaces "• dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DUBOIS;

Décide

Délégation est donnée, à **Monsieur Thierry Belmonte**, directeur de recherche au CNRS, directeur adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°070099DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Belmonte, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1° à **Monsieur Pierre Brunet**, ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe CNRS, directeur adjoint de l'unité.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Belmonte et de Monsieur Pierre Brunet, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1° à **Madame Sabine Denis**, professeur des universités, chef du département 3-SI2M.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Belmonte, de Monsieur Pierre Brunet et de Madame Sabine Denis, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à **Monsieur Jamal Bougdira**, professeur des universités, chef du département 2-CP2S.



#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Belmonte, de Monsieur Pierre Brunet, de Madame Sabine Denis et de Monsieur Jamal Boudgira, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1" à **Monsieur Michel Vergnat**, professeur des universités, chef du département 1-P2M.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Belmonte, de Monsieur Pierre Brunet, de Madame Sabine Denis, de Monsieur Jamal Boudgira et de Monsieur Michel Vergnat, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1" à **Monsieur Denis Fix**, secrétaire général de l'unité.

#### **Article 7**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 15 juin 2011

Jean-Marie DUBOIS

Directeur de l'UMR 7198

DEC111528DR06

*Délégation de signature temporaire consentie à Mademoiselle Emilie Masson • UPS n' 76 intitulée "Institut de l' Information Scientifique et Technique» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n'82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n'040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n' 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n' DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

Vu la décision n' DECOB0025DAJ du 6 mars 2008 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 16 mars 2008, de l'unité propre de service n'76, intitulée " Institut de l' Information Scientifique et Technique » ;

Vu la décision n'DEC110787DAJ du 29 mars 2011 portant nomination de Serge Bauin aux fonctions de directeur de l'unité propre de service Institut d'Information Scientifique et Technique (INIST) ;

Vu la décision n' DEC110949DR06 du 1<sup>er</sup> avril 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Serge Bauin, Directeur de l'unité propre de service n' 76 intitulée " Institut de l' Information Scientifique et Technique» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Décide

## Article 1 "

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge Bauin, Directeur de l'unité propre de service n° 76, délégation est donnée, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 août 2011, à Mademoiselle Emilie Masson, Ingénieur d'Etudes CNRS à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 12 juillet 2011

Philippe Piéri

Serge Bauin

Délégué Régional

Directeur de l'UPS n°76

Emilie Masson

La déléguée

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC111529DR06

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UPS n°76.*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS:

Vu la décision n°DEC080025DAJ du 6 mars 2008 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 16 mars 2008, de l'unité propre de service n°76, intitulée " Institut de l' Information Scientifique et Technique";

Vu la décision n°DEC110787DAJ du 29 mars 2011 portant nomination de Serge Bauin aux fonctions de directeur de l'unité propre de service Institut d'Information Scientifique et Technique (INIST) :

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 août 2011 à Mademoiselle Emilie Masson, Ingénieur d'Etude CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuve, le 12 juillet 2011

Serge BAUIN

Directeur de l'UPS 76

---

# Délégation régionale

7

---



## **DEC110901DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Marie-France **JOUBERT**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 -Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5620, intitulée Laboratoire de Physico-chimie des Matériaux Luminescents, dont la directrice est Madame Marie-France JOUBERT ;



## **Décide**

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Madame Marie-France JOUBERT, directrice de l'unité UMR 5620, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France JOUBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard MOINE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1".

---

'Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n'DEC100080DR07 du 20 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Articles**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC1109040R07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe REGNIER  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5611, intitulée Littérature, idéologies, représentations aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, dont le directeur est Monsieur Philippe REGNIER ;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Monsieur Philippe REGNIER, directeur de l'unité UMR 5611, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe REGNIER, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle TREFF, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n'DEC100007DR07 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **ArticleS**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110905DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Alfonso SAN MIGUEL  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5586, intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures, dont le directeur est Monsieur Alfonso SAN MIGUEL;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Monsieur Alfonso SAN MIGUEL, directeur de l'unité UMR 5586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alfonso SAN MIGUEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Lydéric BOCQUET, Professeur, aux fins .  
mentionnées à l'article 1er.

### Article3

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n'DEC100078DR07 du 20 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

**La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.**

Fait à Villeurbanne, le **31** mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne



## **DEC110908DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Danièle **ESCODIE**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5008, intitulée Centre de thermique de Lyon, dont la directrice est Madame Danièle ESCUDIE;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Madame Danièle ESCUDIE, directrice de l'unité UMR 5008, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle ESCUDIE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jocelyn BONJOUR, Directeur-adjoint, et à Mme Agnès BAILLY, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n'DEC100050DR07 du 18 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110909DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Guy MOUCHIROUD  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n'82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n'040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n' 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5534, intitulée Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire, dont le directeur est Monsieur Guy MOUCHIROUD ;

## **Décide**

### **Article 1..**

Délégation est donnée à Monsieur Guy MOUCHIROUD, directeur de l'unité UMR 5534, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire intérieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno ALLARD, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1".

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Guy MOUCHIROUD et Bruno ALLARD, délégation de signature est donnée à Madame Géraldine FOURNIER-MOULIN, Assistant ingénieur, à Mme Laurence FOURNIER, Technicienne, et à

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/10/2010

Monsieur Sébastien GAILLARD, Technicien, à l'effet de signer les commandes de fonctionnement uniquement.

#### **ArticleS**

La décision n'DEC100076DR07 du 20 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC11091ODR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Yvan **MOENNE-LOCCOZ**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5557, intitulée Ecologie Microbienne, dont le directeur est Monsieur Yvan MOENNE-LOCCOZ;

## **Décide**

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Monsieur Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de l'unité UMR 5557, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan MOENNE-LOCCOZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoit COURNOYER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1".

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Yvan MOENNE-LOCCOZ et Benoit COURNOYER, délégation de signature est donnée à Monsieur Franck TEILLET,

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/10/2010



Assistant ingénieur, et à Madame Dominique BOULANGER, Technicienne, à l'effet de signer les actes mentionnés dans l'article 1", à l'exclusion des ordres de mission, et dans la limite de 2 500 €HT.

### **Article 3**

La décision noDEC100036DR07 du 9 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110913DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre **TOULHOAT**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5280, intitulée Institut des Sciences Analytiques, dont le directeur est Monsieur Pierre TOULHOAT;

## Décide

### Article 1 "

Délégation est donnée à Monsieur Pierre TOULHOAT, directeur de l'unité UMR 5280, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre TOULHOAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Jacques LEBRUN, Directeur-adjoint, à Monsieur Pierre **LANTERI**, Directeur-adjoint, à Monsieur Lyndon EMSLEY, Professeur, à Madame Anne LESAGE, Ingénieurs de recherche, et à Monsieur Hervé CASABIANCA, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1 "

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées ci-dessus, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène BOUTRAN-LARA, Technicienne, à Madame Christine DA COSTA, Assistant ingénieur, à Madame Catherine SERREAU, Assistant ingénieur, et à Mademoiselle Audrey MARCHETTI, Technicienne, à l'effet de signer les commandes de fonctionnement et d'équipement courants dans la limite de 4 000 €HT.

### **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110914DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Hugues DECHAUX  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5283, intitulée Centre Max Weber, dont le directeur est Monsieur Jean-Hugues DECHAUX;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Hugues DECHAUX, directeur de l'unité UMR 5283, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Hugues DECHAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves AUTHIER, Professeur, à Monsieur Michel RAUTENBERG, Professeur, et à Monsieur Bernard LAHIRE, Professeur, aux lins mentionnées à l'article 1".

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 0110112010

### **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110915DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François PINTON  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés :

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 -Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5672, intitulée Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon, dont le directeur est Monsieur Jean-François PINTON ;



## Décide

### Article 1 "

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François PINTON, directeur de l'unité UMR 5672, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François PINTON, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry DAUXOIS, Directeur de recherche, à Monsieur Patrick OSWALD, Directeur de recherche, et à Madame Nadine CLERVAUX, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1 ".

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision noDEC100137DR07 du 1<sup>er</sup> octobre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110916DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre **JOLY**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5023, intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés, dont le directeur est Monsieur Pierre JOLY ;

Décide

#### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre JOLY, directeur de l'unité UMR 5023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre JOLY, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves PERRODIN, Directeur-adjoint, et à Mademoiselle Gudrun SORNETTE, Directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1".

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n'DEC105075DR07 du 9 novembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **ArticleS**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110917DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Maïïé **DESCHATRES**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er janvier 2010;

**Vu** la décision N° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité UMS 3421, intitulée Biologie de Caenorhabditis elegans, dont la directrice est Madame Maïté DESCHATRES ;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Madame Maïté DESCHATRES, directrice de l'unité UMS 3421, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maïté DESCHATRES, délégation de signature est donnée à Monsieur Guy MOUCHIROUD, Directeur de recherche, et à Madame Géraldine FOURNIER-MOULIN, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1".

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Articles**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne



## **DEC110918DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Fabrice BALANCHE  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°B2-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité FRE 3412, intitulée Groupe de recherches et d'études sur la méditerranée et le moyen orient, dont le directeur est Monsieur Fabrice BALANCHE;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Fabrice BALANCHE, directeur de l'unité FRE 3412, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice BALANCHE, délégation de signature est donnée à Monsieur Salah TRABELSI, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110919DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Vincent LAUDET  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 -Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5242, intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon, dont le directeur est Monsieur Vincent LAUDET;

## **Décide**

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Monsieur Vincent LAUDET, directeur de l'unité UMR 5242, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secndaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne /es pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à Madame Françoise BLEICHER, Directrice-adjointe, et à Madame Fabienne ROGOWSKY, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article3**

La décision n'DEC100069DR07 du 19 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **ArticleS**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110920DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur .Bernard HOURS  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5190, intitulée Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine), dont le directeur est Monsieur Bernard HOURS;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Bernard HOURS, directeur de l'unité UMR 5190, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant/es règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard HOURS, délégation de signature est donnée à Madame Véronique GRANDJEAN, Ingénieurs d'études, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Son 125 000 Euros HT au 0110112010



La décision n'DEC100118DR07 du 7 septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110921DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Michèle **BRUNET**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°0401150AJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 1000130AJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° OEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° OEC11A0040SI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5189, intitulée Histoire et sources des mondes antiques, dont la directrice est Madame Michèle **BRUNET**;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Madame Michèle BRUNET, directrice de l'unité UMR 5189, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle BRUNET, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent COULON, Chargé de recherche, et à Monsieur Bernard MEUNIER, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1".

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/10/2010

### **Article3**

La décision n'DEC100010DR07 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Articles**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110922DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe PIJOLAT  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité FRE 3312, intitulée Laboratoire des procédés en milieux granulaires, dont le directeur est Monsieur Christophe PIJOLAT;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe PIJOLAT, directeur de l'unité **FRE 3312**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe PIJOLAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier BERNACHE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article3**

---

'Soit t25 000 Euros HT au 01/01/2010

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110935DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Sylvain DRAPIER  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité FR 3410, intitulée Comportement et ingénierie des matériaux réactifs et vivants, dont le directeur est Monsieur Sylvain DRAPIER;



## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain DRAPIER, directeur de l'unité FR 3410, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/2010

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulle Officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110987DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Christine BERTHAUD  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

Vu la décision N° DEC080042SPHM du 21/11/08, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 de l'unité UPS 2275, intitulée Centre pour la Communication Scientifique et Directe - CCSD, dont la directrice est Madame Christine BERTHAUD ;

Décide

**Article 1"**

Délégation est donnée à Madame Christine BERTHAUD, directrice de l'unité UPS 2275, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine BERTHAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel CHARNAY, Directeur-adjoint, et à Madame Christèle AULAS, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1".

**Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n'DEC100009DR07 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 11 avril2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC110991DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Charles **MORETTI**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 -Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC07A001DSI du 23 novembre 2007, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 de l'unité USR 3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, dont le directeur est Monsieur Renaud ROBERT;

Décide

#### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Charles MORETTI, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR 3155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

---

<sup>1</sup> Soit !25 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne



## **DEC111054DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François GERARD  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision no DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5223, intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères, dont le directeur est Monsieur Jean-François GERARD ;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François GERARD, directeur de l'unité UMR 5223, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François GERARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CASSAGNAU, Professeur, et à Madame Sylvie NOVAT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1".

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision noDEC100106DR07 du 3 juin 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111055DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe CASSAGNAU  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5223, intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères, et la décision n° DEC1108671NC du 14 avril 2011 nommant M. Philippe CASSAGNAU aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR5223;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Philippe CASSAGNAU, directeur par intérim de l'unité UMR 5223, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe CASSAGNAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne FLEURY, Directeur adjoint par intérim, à

Monsieur Christian CARROT, Directeur adjoint par intérim, et à Madame Sylvie NOVAT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

La décision n° DEC111054DR07 du 31 mars 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 avril 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111064DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Atilla BASKURT  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5205, intitulée Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information, dont le directeur est Monsieur Atilla BASKURT ;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Atilla BASKURT, directeur de l'unité UMR 5205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Atilla BASKURT, délégation de signature est donnée à Monsieur Mohand-Saïd HACID, Directeur-adjoint, et à Madame Cathertne LOMBARDI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/10/2010



La décision n' DEC100065DR07 du 17 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **ArticleS**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 avril2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111069DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent **SCHAEFFER**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5239, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, dont le directeur est Monsieur Laurent SCHAEFFER ;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR 5239, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent SCHAEFFER , délégation de signature est donnée à Madame Andrée DEFOURS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1" .

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article3**

La décision n° DEC100021DR07 du 9 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 avril 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111366DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Nicole **COTTE-PATTAT**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°2-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5240, intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie, dont la directrice est Madame Nicole COTTE-PATTAT;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Madame Nicole COTTE-PATTAT, directrice de l'unité UMR 5240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte :
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole COTTE-PATTAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BRUEL, Directeur-adjoint, et à Monsieur Guy CONDERMINE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 0110112010

### **Article3**

La décision n'DEC100062DR07 du 11 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111367DR07**

*Délégation de signature consentie à Mademoiselle Isabelle SAYN  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5137, intitulée Centre de recherches critiques du droit, dont la directrice est Mademoiselle Isabelle SAYN;



## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Mademoiselle Isabelle SAYN, directrice de l'unité UMR 5137, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- L les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Isabelle SAYN, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Sylvaine LAULOM, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n'DEC100003DR07 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111379DR07**

*Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Markus BRAUER, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

### la déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision N°DEC07A007DSI du 23/11/07, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 de l'unité UMR 6024, intitulée Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive - LAPSCO, dont le directeur est Monsieur Markus BRAUER ;

Décide

**Article 1"** -l'article 1" de la décision n'DEC105105DR07 du 16 novembre 2010 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Markus BRAUER, délégation de signature est donnée à Madame Delphine MARTINOT, Professeur, et à Monsieur Serge GUIMOND, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguee Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111380DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Henri **DELALU**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5278, intitulée Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés, dont le directeur est Monsieur Henri DELALU ;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Henri DELALU, directeur de l'unité UMR 5278, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri DELALU, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Julie BOUGRINE, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111381DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Gilles VILLARD  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision no DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5668, intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme, dont le directeur est Monsieur Gilles VILLARD;



## **Décide**

### **Article 1'**

Délégation est donnée à Monsieur Gilles VILLARD, directeur de l'unité UMR 5668, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles VILLARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel HIRSCHKOFF, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n'DEC100083DR07 du 20 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Articles**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111382DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Anna FRACZKIEWICZ  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés :

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5146, intitulée Laboratoire Claude Goux, dont la directrice est Madame Anna FRACZKIEWICZ;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Madame Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité UMR 5146, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anna FRACZKIEWICZ, délégation de signature est donnée à Monsieur David DELAFOSSE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

---

' Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n'DEC100013DR07 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111383DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Bernadette **CHARLEUX**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision no DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Vu** la décision No DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5265, intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, dont la directrice est Madame Bernadette CHARLEUX;

## Décide

### Article 1<sup>1</sup>

Délégation est donnée à Madame Bernadette CHARLEUX, directrice de l'unité UMR 5265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

- L les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bernadette CHARLEUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Directeur de recherche, et à Madame Nathalie JOUGLARD, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n'DEC100004DR07 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne



## **DEC111384DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Claude ZANCARINI  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5206, intitulée Triangle : Action, Discours, Pensée politique et économique, dont le directeur est Monsieur Jean-Claude ZANCARINI ;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude ZANCARINI, directeur de l'unité UMR 5206, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude ZANCARINI délégation de signature est donnée à Monsieur Renaud PAYRE, Directeur-adjoint, et ç Monsieur Pascal ALLAIS, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1".

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article3**

La décision n'DEC100132DR07 du 1<sup>er</sup> octobre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **ArticleS**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111385DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Denis MAZUYER  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5513, intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes, dont le directeur est Monsieur Denis MAZUYER ;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Denis MAZUYER, directeur de l'unité UMR 5513, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis MAZUYER délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice THOUVEREZ, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n'DEC100135DR07 du 1<sup>er</sup> octobre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111386DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur François **PELLEGRINO**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5596, intitulée Dynamique du langage, dont le directeur est Monsieur François PELLEGRINO;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur François PELLEGRINO, directeur de l'unité UMR 5596, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François PELLEGRINO, délégation de signature est donnée à Madame Harriet JISA, Directrice-adjointe, et à Madame Linda BRENDLIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Sail125 000 Euros HT au 01/01/2010



La décision n°DEC100046DR07 du 18 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111388DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas REVEYRON  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5138, intitulée Archéométrie et Archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux, dont le directeur est Monsieur Nicolas REVEYRON ;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas REVEYRON, directeur de l'unité UMR 5138, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas REVEYRON, délégation de signature est donnée à Madame Christine OBERLIN, Directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 0110112010

La décision n'DEC100056DR07 du 23 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

**Fait** à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111389DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre JURDIC  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision W DEC1102791NSB du 4 avril 2011, portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMS 3444, intitulée BioSciences Gerland-Lyon Sud, dont le directeur est Monsieur Pierre JURDIC ;

Décide

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre JURDIC, directeur de l'unité UMS 3444, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre JURDIC, délégation de signature est donnée à Madame Tatiana EVLACHEV, Ingénieure d'études, et à Madame Renée GRATAROLI-MEUNIER, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 4 avril 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111414DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Dominique MOUCHIROUD  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n°DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine .SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5558, intitulée Biométrie, et biologie évolutive, dont la directrice est Madame Dominique MOUCHIROUD ;



Décide

**Article 1"**

Délégation est donnée à Madame Dominique MOUCHIROUD, directrice de l'unité UMR 5558, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent DURET, Directeur de recherche, aux lins mentionnées à l'article 1".

---

<sup>1</sup>Son 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n'DEC100022DR07 du 9 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Celle délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111417DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Guy **HOLLINGER**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5270, intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon, dont le directeur est Monsieur Guy HOLLINGER;

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à Monsieur Guy HOLLINGER, directeur de l'unité UMR 5270, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy HOLLINGER, délégation de signature est donnée à Madame Catherine BRU-CHEVALLIER, Directrice-adjointe, à Monsieur Christian SEASSAL, Directeur-adjoint, à Mademoiselle Rosaria FERRIGNO, Professeur, et à Madame Martine VERDENELLI, Ingénieurs d'études, aux fins mentionnées à l'article 1".

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n'DEC100123DR07 du 1<sup>er</sup> octobre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111419DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Florent PIGEON  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 -Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5516, intitulée Laboratoire Hubert Curien, dont le directeur est Monsieur Florent PIGEON ;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Monsieur Florent PIGEON, directeur de l'unité UMR 5516, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florent PIGEON, délégation de signature est donnée à Madame Patricia LOUIS, Ingénieurs d'études, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n'DEC100075DR07 du 18 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne



## **DEC111420DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Sandra TESTON-BONNARD  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5191, intitulée Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations, dont la directrice est Madame Sandra TESTON-BONNARD ;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à Madame Sandra TESTON-BONNARD directrice de l'unité UMR 5191, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandra TESTON-BONNARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérald NICCOLAI, Chargé de recherche, et à Madame Christiane BATTOUE, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1".

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n'DEC100005DR07 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111454DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Charles **RAUX**  
par /a déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### la déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 ·Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-IAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5593, intitulée Laboratoire d'économie des transports, dont le directeur est Monsieur Charles RAUX;

## **Décide**

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Monsieur Charles RAUX, directeur de l'unité UMR 5593, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles RAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Directeur-adjoint, et à Monsieur Yves CROZET, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1 ".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n'DEC100079DR07 du 20 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**ArticleS**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111455DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre-François MOREAU  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5037, intitulée Histoire de la Pensée classique, dont le directeur est Monsieur Pierre-François MOREAU;

## **Décide**

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-François MOREAU, directeur de l'unité UMR 5037, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-François MOREAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Antony Mc KENNA, Professeur, et à Mme Marie-Laure MOTKIN, Ingénieurs d'études, aux fins mentionnées à l'article 1 ".

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au Oi/01/2010



### **Article 3**

La décision n'DEC100129DR07 du 1<sup>er</sup> octobre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE  
Déléguée Régionale CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC111456DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Emmanuelle VILA  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision no DEC0901OODAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Vu** la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMR 5133, intitulée ARCHEORIENT- Environnements et sociétés de l'Orient ancien, dont la directrice est Madame Emmanuelle VILA;

Décide

**Article 1 "**

Délégation est donnée à Madame Emmanuelle VILA, directrice de l'unité UMR 5133, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle VILA, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre LOMBARD, Chargé de recherche, et à Mademoiselle Marie LE MIERE, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

---

# Délégation régionale

8

---



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec110982dr08**

*Délégation de signature consentie à M. Denis LEMONNIER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°s2-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

Vu la décision n' DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR n°3438, intitulée " Action concertée en rayonnement thermique ", dont le directeur est M. Denis LEMONNIER ;

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GOR n°3438, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Soit 25 000 Euros HT au 01/01/2010

**Article3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 avril2011

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec110983dr08**

*Délégation de signature consentie à M. Michel TAGGER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DECO?A007DSI du 23 novembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n° 6115, intitulée "Laboratoire de physique et chimie de l'environnement", dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel TAGGER, directeur de l'unité UMR n°6115, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER, délégation de signature est donnée à M. Gilles POULET, Professeur des universités, à Mme Isabelle LANGER, Assistante ingénieure, à Mme Corinne REVIL, Technicienne de classe exceptionnelle, à Mme Catherine HONG, Technicienne de classe normale, à M. Claude ROBERT, Ingénieur de recherche et à M. Dominique LAGOUTTE, Ingénieur de recherche hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ".

### **Article 3**

La décision n'DEC090D0dr08 du 02 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 21 janvier 2010.

Fait à Orléans, le 09 mars 2011

Patrice **SOULLIE**  
Délégué Régional

**Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**Dec110986dr08**

*Délégation de signature consentie à M. Vincent BRETAGNOLLE  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n' DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n'1934, intitulée " Centre d'études biologiques de Chizé » dont le directeur est M. Vincent BRETAGNOLLE ;

## Décide

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent BRETAGNOLLE, directeur de l'unité UPR n'1934, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Fait à Orléans, le 09 mars 2011

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec110988dr08**

*Délégation de signature consentie à M. Vincent BRETAGNOLLE  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;



**Vu** la décision n' DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n' DEC06A011DSI du 20 novembre 2006 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n' 1934, intitulée "Centre d'études biologiques de Chizé", dont le directeur est M. Vincent BRETAGNOLLE;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Vincent BRETAGNOLLE, directeur de l'unité UPR n'1934, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

La décision n'DEC090024dr08 du 02 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Fait à Orléans, le 09 mars 2011

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

## **Dec110989dr08**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6218, intitulée " Immunologie et embryologie moléculaire "• dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

### Décide

#### Article 1°

Délégation est donnée à M. Bernhard RYFFEL, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernhard RYFFEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jacques LIGNON, Chargé de recherche.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000 HT au 01/01/2010

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernhard RYFFEL et de M. Jacques LIGNON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Sylvain BRIAULT, Praticien hospitalier.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernhard RYFFEL, de M. Jacques LIGNON, et de M. Sylvain BRIAULT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Isabelle COUILLIN, Chargée de recherche.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unHé.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 avril 2011

Valérie QUESNIAUX  
Directrice de l'UMR6218

**Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**Dec111009dr08**

*Délégation de signature consentie à M. Mohamed Kamel DORAI  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n' DECO?A001DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité UMR n'6588, intitulée " Migrations internationales, espaces et sociétés – MIGRINTER " ;

**Vu** la décision n' DEC1105281NSHS du 28 mars 2011 portant nomination de M. Mohamed Kamel DORAI aux fonctions de Directeur de l'unité UMR n'6588, intitulée " Migrations internationales, espaces etsociétés-MIGRINTER" ;

Décide

#### **Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Mohamed Kamel DORAI, directeur de l'unité UMR n'6588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié <sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 0110112010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Kamel DORAI, délégation de signature est donnée à M. Maurad HAMAI, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 avril 2011

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional



# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions **de la personne responsable des marchés (DU)**

---

## **Dec111033dr08**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n' DECO?A001DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité UMR n°6588, intitulée " Migrations internationales, espaces et sociétés-MIGRINTER » ;

**Vu** la décision n°DEC1105281NSHS du 28 mars 2011 portant nomination de M. Mohamed Kamel DORAI aux fonctions de Directeur de l'unité UMR n°6588, intitulée « Migrations internationales, espaces et sociétés-MIGRINTER » ;

Décide

### **Article 1"**

Délégation est donnée à M. Maurad HAMAIDI, assistant-ingénieur, administrateur de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fan à Poitiers, le 19 avril 2011

Mohamed Kamel DORAI  
Directeur de l'UMR6588

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DR)

**Dec111194dr08**

*Délegation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

**Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes;

Décide

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Mme Valérie SABOURAUD, Ingénieurs d'étude, adjointe au Délégué Régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n°100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 mai 2011

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec111416dr08**

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul MONGE  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n' DECO?A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6035 intitulée " Institut de recherche sur la biologie de l'insecte "• dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE;

## **Décide**

### **Article 1"**

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MONGE, directeur de l'unité UMR n'6035, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MONGE, délégation de signature est donnée à *Mme Dominique LIDOREAU*, Ingénieurs d'études, et à *M. David GIRON*, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n'DEC100096DR08 du 16 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 juin 2011

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

---

# Délégation régionale

10

---





Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec110523dr10**

*Délégation de signature consentie à M. Denis SPITZER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;

Vu la décision n°08A002DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'UMR n°3208, intitulée " Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes " dont le directeur est Monsieur Denis SPITZER.

## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à M. Denis SPITZER, directeur de l'UMR n° 3208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Denis SPITZER, délégation de signature est donnée à:

- M. Pierre GIBOT [CR-CNRS]
- M. Marc COMET [CR-/SL]

aux fins mentionnées à l'article 1".

### Article 3

La décision n°100042DR10 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> février 2011

Bertrand MINAULT

Délégué Régional

Signatures :

Denis SPITZER

Sub-délégataires :

Pierre GIBOT

MarcCOMET

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**Dec110884dr10**

*Délégation de signature consentie à M.Norbert SCHAPPACHER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Vu la décision n° 11A013DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR n° 3398, intitulée "Histoire des mathématiques" dont le directeur est M. Norbert SCHAPPACHER;

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Norbert SCHAPPACHER, directeur de l'unité GDR n° 3398, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert SCHAPPACHER directeur, délégation de signature est donnée à M. Thomas DELZANT [Professeur- Uds], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Celle délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 avril 2011

Signature des sub-délégués :

Norbert SCHAPPACHER-Directeur du GOR N° 3398

Thomas DELZANT-Directeur UMR7501



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec110889dr10**

*Délégation de signature consentie à M.Christian JEUNESSE  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n'82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n'040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n' 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n°090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Vu** la décision n° 11A014DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR n° 3442, intitulée « HUMFOSNEO - Signification des dépôts humains en fosse circulaire dans le néolithique moyen d'Europe centrale et occidentale », dont le directeur est M. Christian JEUNESSE;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Christian JEUNESSE**, directeur de l'unité GDR n°3442, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01i2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 avril 2011

Bertrand MINAULT  
Délégué Régional

Christian JEUNESSE  
Directeur GDR3442

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec111238DR10

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

## Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A013DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR n° 3398, intitulée Histoire des mathématiques, dont le directeur est M. Norbert SCHAPPACHER;

## Décide

### Article 1°

Délégation est donnée à M. Thomas DELZANT [*Professeur UdS*], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 mai 2011

Signatures:

Norbert SCHAPPACHER

Thomas DELZANT

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

---

# Délégation régionale

||

---



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

DEC110339DR11

*Délégation de signature consentie à M. LEBEL, directeur de l'UMR 5564, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n-DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR W5564 intitulée « Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement », dont le directeur est M. Thierry LEBEL ;



## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Thierry LEBEL, directeur de l'UMR W5564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LEBEL, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul LAURENT, Ingénieur de Recherches, M. Patrick PIERSON, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er, et pour un montant unitaire inférieur ou égal à 4000 € HT à Mme Valérie LANARI, Technicienne de la Recherche et à Mme Odette NAVE, Technicienne de la Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision noDEC110290DR11 du 1er janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 17 mai 2011

Jérôme VITRE

Délégué régional

## **Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**DEC110903DR11**

*Délégation de signature consentie à M. MANIVEL, directeur du GOR 3064, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010;

**Vu** la décision n° DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2011, du GOR N°3064 intitulée« Géométrie algébrique et géométrie complexe», dont le directeur est M. Laurent MANIVEL;

Décide

**Article 1"**

Délégation est donnée à M. Laurent MANIVEL, directeur du GDR W 3064, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1, les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié., à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MANIVEL, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie CATRAIN, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

**Jérôme VITRE**

**Délégué régional**

## **Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

### **DEC111129DR11**

*Délégation de signature consentie à M. THIRIET, directeur de J'UMR 5216, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance

n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5216 intitulée (( Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA) » ;

**Vu** la décision n° DEC1104551NSIS du 22 mars 2011 portant nomination à compter du 1er avril 2011 jusqu'au 30 septembre 2011 de M. Jean-Marc THIRIET, Professeur à l'université Joseph Fourier, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche de Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA) – UMR 5216 en remplacement de M. Jean-Michel DION, appelé à d'autres fonctions ;

## Décide

### Article 1 "

Délégation est donnée à M. Jean-Marc THIRIET, directeur de l'UMR N°5216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc THIRIET, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Rose ALFARA, Ingénieur d'Etudes, M. Gerard BAILLY, Directeur de Recherches, M. Nicolas Marchand, Chargé de Recherches et à M. Jérôme MARS, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n°DEC110265DR11 du 1er janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1er avril 2011

**Jérôme VITRE**

**Délégué régional**

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

**Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**DEC111265DR11**

*Délégation de signature consentie à M. COTTET, directeur de l'UMS 3458, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance

n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

**Vu** la décision n°DEC1111121NSMI du 16 mai 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er juin 2011, de l'UMS N°3458 intitulée « Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société – (AMIES) », dont le directeur est M. Georges-Henri COTIET;

## Décide

### Article 1•'

Délégation est donnée à M. Georges-Henri COTTET, directeur de l'UMS N°3458, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> juin 2011

**Jérôme VITRE**

**Délégué régional**

# **Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

## **DEC111391DR11**

*Délégation de signature consentie à M. SULPICE, directeur de J'UPS 2070, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

### **Le délégué régional**

**Vu** J'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** Je décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** Je décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de J'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu la** décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

**Vu** la décision du directeur général n° DEC11A011DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UPS N° 2070 intitulée « Consortium de Recherches pour l'Emergence de Technologies Avancées »;

**Vu** la décision du directeur général n° DEC1104161NP du 17 juin 2011 portant modification de la décision de renouvellement de l'UPS N° 2070 intitulée « Consortium de Recherches pour l'Emergence de Technologies Avancées », les termes: « Directeur M. Eric BEAUGNON, professeur certifié » sont modifiés comme suit : « Directeur: M. André SULPICE, directeur de recherche » ;



## Décide

### Article 1"

Délégation est donnée à M. André SULPICE, directeur du laboratoire « Consortium de recherches pour l'émergence de technologies avancées », à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André SULPICE, délégation de signature est donnée à Mlle Marie-Dominique BERNARDINIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er et Mme Sophie RIVOIRARD, Ingénieur de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1er (excepté les missions).

### Article 3

La décision DEC100164DR11 du 1er septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 17 juin 2011

**Jérôme VITRE**

**Délégué régional**

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

DEC111438DR11

*Délégation de signature consentie à M. TRAVERS, directeur de l'UMR 5819, par Je délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

## Le délégué régional

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires », dont le directeur est M. Jean-Pierre TRAVERS ;

Vu la décision du directeur général n° DEC1104101NP du 17 juin 2011 portant modification de la décision de renouvellement de l'UMR N°5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires », les termes : " Directeur-adjoint : M. Olivier DIAT, chercheur du CEA » sont remplacés par les termes : «Directeur: M. Roberto CALEMCZUK, chercheur du CEA » ;

Décide

### **Article 1"**

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre TRAVERS, directeur de l'UMR N°5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre TRAVERS, délégation de signature est donnée à M. Roberto CALEMCZUK, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1", et à Mlle Céline DELEVAL, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

La décision n°DEC110398DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 17 juin 2011

**Jérôme VITRE**

**Délégué régional**

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111442DR11**

*Délégation de signature consentie à M. SANQUER, directeur de la FR 2601, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

**Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés :

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance

n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de la FR N°2601 intitulée « Matière et Nanosciences » ;

Vu la décision du directeur général n° DEC1104121NP du 17 juin 2011 portant modification de la décision de renouvellement de la FR N° 2601 intitulée « Matière et Nanosciences », les termes : « Directeur M. Laurent LEVY, professeur » sont remplacés par « Directeur: M. Marc SANQUER, directeur de recherche au CEA » ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Marc SANQUER, directeur de la FR N°2601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

La décision n°DEC110394DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 17 juin 2011

**Jérôme VITRE**

**Délégué régional**

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**.DEC111534DR11**

*Délégation de signature consentie à M. CARDIN, directeur de l'UMR 5275, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5275 intitulée « Institut des Sciences de la Terre», dont le directeur est M. Philippe CARDIN;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Philippe CARDIN, directeur de l'UMR N°5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARDIN, délégation de signature est donnée à Mme BLANC France, Ingénieur d'Etudes, M. Denis JONGMANS, Professeur des Universités, M. Peter VAN DER BEEK, Professeur des Universités et à Mme Claudine MEUGNIOT, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision noDEC110285DR11 du 1er janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 12 juillet 2011

**Jérôme VITRE**

**Délégué régional**

---

# Délégation régionale

12

---





Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110710DR12**

*Délégation de signature consentie à M. Pierre BOILLEY  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/10/2010;

Vu la décision n°1OA094DSI du 18/12/2009 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 8171**, intitulée «**Centre d'études des mondes africains**» dont le directeur est **Pierre BOILLEY** ;

Décide

### **Article 1''**

Délégation est donnée à **Pierre BOILLEY**, directeur de l'unité **UMRB171**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Pierre BOILLEY**, délégation de signature est donnée à **Jacky BOUJU**, *maître de conférences 1*, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1''.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/10/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Marseille*, le 08 mars 2011

Le Délégué Régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Le délégué

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      |
| <b>Signature</b> | <b>Signature</b> |

**Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**Dec110722DR12**

*Délégation de signature consentie à M. Alain ENJALBERT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création de l'unité UMR 6231, intitulée Centre de recherche en Neurobiologie-neurophysiologie de Marseille, dont le directeur est M. Alain ENJALBERT ;

**Décide**

**Article 1••**

Délégation est donnée à Alain ENJALBERT, directeur de l'unité UMR 6231, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Alain ENJALBERT**, délégation de signature est donnée à M. Jean Louis CHASSAING, IR1, Mireille POGGETTI, AI, M. Yves KLEIN, AI et Mme Isabelle PELLEGRIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n°101872DR12 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 mars 2011

Le Délégué Régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Les délégataires

|           |           |           |           |           |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nom :     | Nom :     | Nom :     | Nom :     | Nom :     |
| Signature | Signature | Signature | Signature | Signature |

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

## **Dec110724DR12**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création de l'unité UMR 6231, intitulée Centre de recherche en Neurobiologie-neurophysiologie de Marseille, dont le directeur est M. Alain ENJALBERT;

### Décide

#### Article 1er

Délégation est donnée à M Jean Louis CHASSAING, IR1, *Secrétaire Général*, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean Louis CHASSAING, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M Yves KLEIN, AI, gestionnaire.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean Louis CHASSAING et de M Yves KLEIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Mireille POGGETTI, AI, gestionnaire.

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean Louis CHASSAING, de M Yves KLEIN et de Mme Mireille POGGETTI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Isabelle PELLEGRIN, AI, gestionnaire.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 mars 2011

Le directeur d'unité

Les délégataires

NOM: ..... "TN ..... TN ..... TN -m: ..... 1

|           |           |           |           |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
|           |           |           |           |
|           |           |           |           |
|           |           |           |           |
| Signature | Signature | Signature | Signature |
|           |           |           |           |
|           |           |           |           |



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110784DR12**

*Délégation de signature consentie à M. Bruno GUJGL/ARELLI  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°07AOD1DSI du 23 novembre 2007 portant création de l'unité **UPR 9036**, intitulée « **Bioénergétique et Ingénierie des Protéines**», dont le directeur est **M. Bruno GUIGLIARELLI** ;

Décide

### **Article 1"**

Délégation est donnée à **M. Bruno GUIGLIARELLI**, directeur de l'unité **UPR 9036**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GIDGLIARELLI, délégation de signature est donnée à **M. Wolfgang NITSCHKE**, DR2 et **Mme Christiane HOROYAN**, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article3**

La décision n°101795dr12 du 2 février 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

---

\* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 mars 2011

Younis HERMES

Le Directeur

Les délégués

|                  |                  |                  |
|------------------|------------------|------------------|
| <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      |
| <b>Signature</b> | <b>Signature</b> | <b>Signature</b> |

## Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110785 [DR 12]

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°07A001DSI du 23 novembre 2007 portant création de l'unité UPR 9036, intitulée « Bioénergétique et Ingénierie des Protéines », dont le directeur est M. Bruno GUIGLIARELLI ;

### Décide

#### Article 1 "

Délégation est donnée à M. Wolfgang NITSCHKE, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Wolfgang NITSCHKE**, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Mme Christiane HOROYAN**, TCE, gestionnaire.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 mars 2011

Le directeur d'unité

Les délégataires

|           |           |
|-----------|-----------|
| Nom:      | Nom:      |
| Signature | Signature |

**Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**Dec110786dr12**

*Délégation de signature consentie à Mme Annie V/ALLAT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu le** décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant **la** qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n°090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 11A013DSI du 25 février 2011 approuvant le renouvellement de l'unité **GDR 3070**, intitulée "**Physique de la cellule aux tissus** », dont la directrice est **Mme Annie V/ALLAT**;

## **Décide**

### **Article 1''**

Délégation est donnée à **Mme Annie V/ALLAT**, directrice de l'unité GDR 3070, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 mars 2011

Le Délégué Régional  
Younis HERMES

La Directrice

|                  |
|------------------|
| <b>Nom:</b>      |
| <b>Signature</b> |

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110978DR12**

*Délégation de signature consentie à M. Noël NGUYEN  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° DECO?A007DSI du 23 novembre 2007 portant approbation du renouvellement de l'unité **UMR 6057**, intitulée «**Laboratoire Parole et Langage**», dont le directeur est **M.Noël NGUYEN** ;

Décide

### **Article 1"**

Délégation est donnée à **M.Noël NGUYEN**, directeur de l'unité UMR 6057, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël NGUYEN, délégation de signature est donnée à *Mme Christine MEUNIER*, CR1, *Mme Armelle BONPAIN*, IEHC, et *Mme Nadia MONSEGU*, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

La décision n°101816dr12 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

' Soit t25 000 Euros HT au 01/01/2010

#### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **ArticleS**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 avril 2011

Le Délégué Régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Les délégataires

|                  |                  |                  |                  |
|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      |
| <b>Signature</b> | <b>Signature</b> | <b>Signature</b> | <b>Signature</b> |

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**Dec110979 [DR n° 12]**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6057, intitulée «Laboratoire Parole et Langage», dont le directeur est M.Noël NGUYEN ;

Décide

Article I''

Délégation est donnée à Mme Armelle BONPAIN, IEHC, secrétaire générale/administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

#### **Article2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 avril 2011

Le directeur d'unité

La délégataire

|           |
|-----------|
| Nom:      |
| Signature |

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**Dec110980DR12**

*Délégation de signature consentie à M. Nicolas THOUVENY  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;



Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6635, intitulée « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences et de l'Environnement », dont le directeur est M. Nicolas THOUVENY;

## Décide

### Article 1°

Délégation est donnée à M. Nicolas THOUVENY, directeur de l'unité UMR 6635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas THOUVENY, délégation de signature est donnée à M. Edouard BARD, Professeur, à M. Didier BOURLES, Professeur, à Mme Florence SYLVESTRE, DR, et à Mme Marie JOCKEY, IE, aux fins mentionnées à l'article 1°.

### Article 3

La décision n°101890drl2 du 21 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Marseille*, le 12 avril 2011

Le Délégué Régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Les délégués

|                  |                  |                  |                  |                  |
|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      |
| <b>Signature</b> | <b>Signature</b> | <b>Signature</b> | <b>Signature</b> | <b>Signature</b> |

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110981 [DR n°12]

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6635, intitulée « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences et de l'Environnement », dont le directeur est M. Nicolas THOUVENY;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à M. Didier BOURLES, Professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOURLES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Edouard BARD, Professeur, directeur adjoint.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOURLES et de M. Edouard BARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Rorence SYLVESTRE, DR, directrice adjointe.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOURLES, M. Edouard BARD et Mme Florence SYLVESTRE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Marie JOCKEY, IE, secrétaire générale/administrateur.

#### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12 avril 2011

Le directeur d'unité

Les délégués

|                  |                  |                  |                  |
|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      |
| <b>Signature</b> | <b>Signature</b> | <b>Signature</b> | <b>Signature</b> |

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**Dec111019dr12**

*Délégation de signature consentie à M. Jean Marc LAYET  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR6633**, intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires, dont le directeur est **M. Jean Marc LAYET** ;

Décide

#### **Article 1"**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc LAYET, directeur de l'unité UMR 6633, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc LAYET, délégation de signature est donnée à Mme Cynthia JULIEN, ASI et à Mme Laetitia **LE GUAY**, AI aux fins mentionnées à l'article 1".

#### **Article 3**

La décision n°10188dr12 du 02 août 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article4**

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Celle délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30 avril 2011

Le Délégué Régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Les délégataires

|                  |                  |                  |
|------------------|------------------|------------------|
| <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      |
| <b>Signature</b> | <b>Signature</b> | <b>Signature</b> |



Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**Dec111020 [DR n' 12]**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu J'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6633, intitulée Physique des Intéractions Ioniques et Moléculaires, dont le directeur est M.Jean Marc LAYET ;

Décide

Article 1 "

Délégation est donnée à Mme Cynthia JULIEN, ASI, responsable administrative à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cynthia JULIEN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Laetitia LE GUAY, AI, responsable financière.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30 avril 2011

Le directeur d'unité

Les délégués

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      |
| <b>Signature</b> | <b>Signature</b> |

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111305DR12**

*Délégation de signature consentie à M. Christian XERRI.  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/10/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6149**, intitulée «**Neurosciences Intégratives et Adaptatives.**», dont le directeur est **M. Christian XERRI** ;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à **M. Christian XERRI**, directeur de l'unité **UMR 6149**, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian XERRI, délégation de signature est donnée à **Madame Yoh'i ZENNOU-AZOGUI**, maître de conférence, responsable d'une équipe aux fins mentionnées à l'article 1''.

### Article 3

La décision n° **Dec101929dr12** du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 avril 2011

Yanis HERMES

Le Directeur

La délégataire

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| <b>Nom:</b>      | <b>Nom:</b>      |
| <b>Signature</b> | <b>Signature</b> |



---

# Délégation régionale

13

---





Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110798DR13**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5119, intitulée Ecologie des systèmes marins côtiers dont le directeur est M. Marc TROUSSELLIER ;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à Mme MATIGNON-BOUJOT Monique, IE2, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Marc **TROUSSELLIER**

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110944DR13**

*Délégation de signature consentie à M. Alain FOUCARAN, directeur de l'UMR 5214, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision no 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

Vu la décision no DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5214, intitulée Institut d'Electronique du Sud dont le Directeur est M. Alain FOUCARAN.

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain FOUCARAN, directeur de l'unité UMR 5214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FOUCARAN, directeur de l'unité UMR 5214, délégation de signature est donnée à Mme Annarella REMERCIARO, IE2, à M. Fabien PASCAL, PU, à M. Philippe CHRISTOL, PU et à M. Serge AGNEL, PU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n'DEC100028DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110946DR13**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11 A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5214, intitulée Institut d'Electronique du Sud dont le directeur est M. Alain FOUCARAN;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à Mme Annarella REMERCIARO, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annarella REMERCIARO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Fabien PASCAL, PU, Directeur adjoint.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien PASCAL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Philippe CHRISTOL, PU, Directeur adjoint.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHRISTOL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Serge AGNEL, PU, Responsable de groupe.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2011



Alain FOUCARAN

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110961DR13**

*Délégation de signature consentie à M. Hervé MOREAU, directeur de l'UMR 7232,  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n°080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7232, intitulée Biologie intégrative des organismes marins dont le Directeur est M. Hervé MOREAU.

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Hervé MOREAU, directeur de l'unité UMR 7232, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MOREAU, directeur de l'unité UMR 7232, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie GENEVIEVE, CR1 et à Mme Christine ESTRADE, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Sort 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n'DEC100028DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *BulleUn officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110964DR13**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7232, intitulée Biologie intégrative des organismes marins dont le directeur est M. Hervé MOREAU ;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie GENEVIEVE, CR1, Chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie GENEVIEVE, délégation est donnée aux lins mentionnées à l'article 1er à Mme Christine ESTRADE, Administratrice.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend lin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Hervé MOREAU

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110965DR13

*Délégation de signature consentie à M. Gilles FLAMANT, directeur de l'UMS 3358,  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n' DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3358, intitulée IN'SOL dont le Directeur est M. Gilles FLAMANT.

## Décide

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles FLAMANT, directeur de l'unité UMS 3358, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles FLAMANT, directeur de l'unité UMS 3358, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine PUIG, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 0110112010



### **Article 3**

La décision n'DEC100028DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

DEC110966DR13

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3358, intitulée !N'SOL dont le directeur est M. Gilles FLAMANT;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à Mme Sandrine PUIG, Technicienne, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Gilles FLAMANT

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa Qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111060DR13**

*Délégation de signature consentie à M. Bertrand WATTRISSE, directeur du GDR 2519,  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision no 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision no DEC11A013DSI du 25 février 2011 approuvant le renouvellement de l'unité GOR 2519, intitulée Mesures de champs et identification en mécanique des solides dont le Directeur est M. Bertrand WATTRISSE ;

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bertrand WATTRISSE, directeur de l'unité GOR 2519, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand WATTRISSE, directeur de l'unité GOR 2519, délégation de signature est donnée à Mme Corinne BEZANCON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Sott 125 000 Euros HT au 01/01i2010

### **Article 3**

La décision no DEC100028DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111096DR13**

*Délégation de signature consentie à Mme Deborah JONES, directrice du FR 3105,  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n°DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FR 3105, intitulée Fédération Chimie Balard dont la directrice est Mme Deborah JONES.

## Décide

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Deborah JONES, directrice de l'unité FR 3105, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah JONES, directrice de l'unité FR 3105, délégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques VASSEUR, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



### **Article 3**

La décision n'DEC100028DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC111097DR13**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FR 3105, intitulée Fédération Chimie Balard dont la directrice est Mme Deborah JONES ;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques VASSEUR, DR1, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Deborah JONES

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

DEC111161DR13

*Délégation de signature consentie à M. Behzad MOSTAJIR, directeur de l'UMS 3301,  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n°080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3301, intitulée Centre d'Ecologie Marine Expérimentale dont le Directeur est M. Behzad MOSTAJIR.

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Behzad MOSTAJIR, directeur de l'unité UMS 3301, à l'effet de signer, au nom de **la** déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par **la** délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Behzad MOSTAJIR, directeur de l'unité UMS 3301, délégation de signature est donnée à Mme Monique MATIGNON-BOUJOT, IE, à Mme Solange FOURNIER, TCE et à M. Sébastien MAS, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article3**

La décision no DEC100028DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **ArticleS**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111162DR13**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3301, intitulée Centre d'Ecologie Marine Expérimentale dont le directeur est M. Behzad MOSTAJIR;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à Mme Monique MATIGNON-BOUJOT, IE, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique MATIGNON-BOUJOT, délégation est donnée aux lins mentionnées à l'article 1er à Mme Solange FOURNIER, TCE, Gestionnaire.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. .

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Behzad MOSTAJIR



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC111244DR13**

*Délégation de signature consentie à M. François FAJULA, directeur de l'UMR 5253,  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n°080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5253, intitulée Institut Charles Gerhardt dont le Directeur est M. François FAJULA.

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à M. François FAJULA, directeur de l'unité UMR 5253, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François FAJULA, directeur de l'unité UMR 5253, délégation de signature est donnée à M. André VIOUX, Professeur, à M. Hubert MUTIN, Directeur de Recherche, à Mme Elodie BOURREL, Ingénieur d'Etudes, à Mme Lucienne EXCOFFON, Assistant Ingénieur, à M. Jean-Jacques ROBIN, Professeur, à M. Jean-Marc CAMPAGNE, Professeur, à M. Philippe PAPET, Professeur, à M. Guillaume MAURIN, Professeur, à Mme Deborah JONES, Directeur

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

de Recherche, à M. Francesco Di RENZO, Directeur de Recherche, à Mme Annie PRADEL, Directeur de Recherche, et à Mme Béatrice HOUSSE, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

La décision n'DEC100028DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111277DR13**

*Délégation de signature consentie à M. Fabrice FEINSTEIN, directeur de l'UMR 5299,  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du **1<sup>er</sup>** février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5299, intitulée Laboratoire Univers et Particules Montpellier dont le Directeur est M. Fabrice FEINSTEIN.

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabrice FEINSTEIN, directeur de l'unité UMR 5299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice FEINSTEIN, directeur de l'unité UMR 5299, délégation de signature est donnée à M. Bertrand PLEZ, Professeur 1<sup>er</sup> classe, et à Mme Sylviane COLAIOCCO, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n'DEC100028DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC111278DR13**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu le décret n° 82-993** du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5299, intitulée Laboratoire Univers et Particules de Montpellier dont le directeur est M. Fabrice FEINSTEIN ;

Décide

Article 1''

Délégation est donnée à M. Bertrand PLEZ, PRI, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand PLEZ, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Sylviane COLAIOCCO, AI, Responsable Administratrice.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

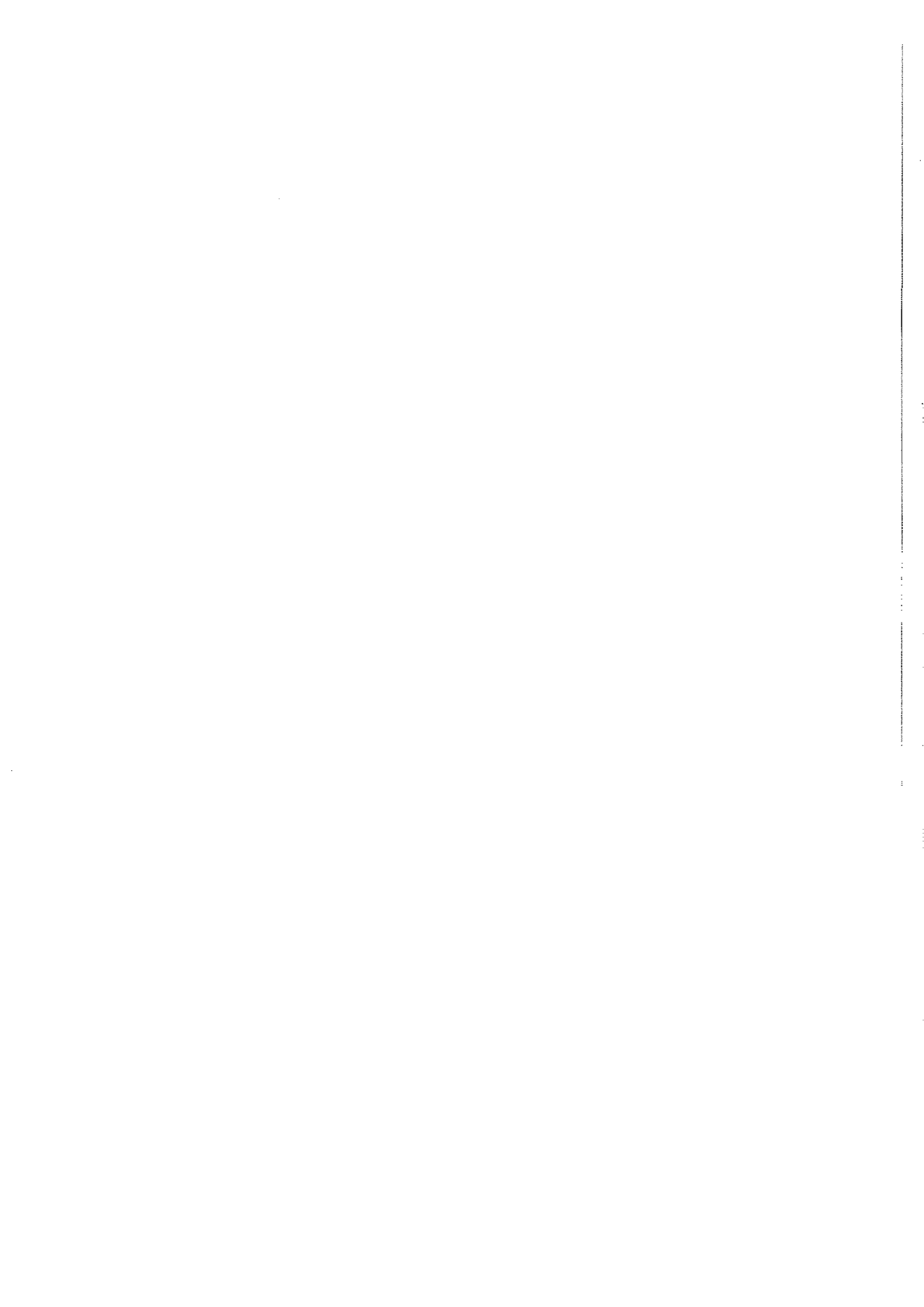
## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> avril 2011

Fabrice FEINSTEIN





---

# Délégation régionale

14

---



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110081DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Marc HAENLIN  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés pubffcs;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5547, intitulée Centre de Biologie du Développement, dont le directeur est M. Marc HAENLIN ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc HAENLIN, directeur de l'UMR 5547, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc HAENLIN, délégation de signature est donnée à M. Sébastien KANDEL, IE1C, et à Mme Gwenaëlle JUFFROY, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 janvier 2011

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110086DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5547, intitulée Centre de Biologie du Développement, dont le directeur est M. Marc HAENLIN ;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à M. Sébastien KANDEL, IE1C, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien KANDEL délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Gwenaëlle JUFFROY, TCN, administratrice.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 janvier 2011

Le directeur d'unité



Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/10/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110214DR14**

*Délégation de signature consentie à Mme Dominique ROBY  
par Je déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELU déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n' DEC11A002DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 2594, intitulée Laboratoire des interactions plantes micro-organismes, dont la directrice est Mme Dominique ROBY ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Dominique ROBY, directrice de l'UMR 2594, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique ROBY, délégation de signature est donnée à M. Yannick BOURLES, IR1, à M. Stéphane GENIN, DR2, et à M. David BARKER, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 janvier 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC110219DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

la directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A002DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 2594, intitulée Laboratoire des interactions plantes micro-organismes, dont la directrice est Mme Dominique ROBY;

Décide

Article 1 "

Délégation est donnée à M. Yannick BOURLES, IR1, Responsable administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick BOURLES délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Stéphane GENIN, DR2, Directeur adjoint.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GENIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. David BARKER, DR2, Directeur adjoint.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 janvier 2011

La directrice d'unité,

**Dominique ROBY**

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC110366DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Jacques BATUT  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;



**Vu** la décision no DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision no DEC1107171NSB du 15 avril 2011 portant la création de la FR 3450, intitulée Agrobiosciences, Interactions et Biodiversité, dont le directeur est M. Jacques BATUT;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques BATUT, directeur de la FR 3450, à l'effet de signer, au nom **la** déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BATUT, délégation de signature est donnée à Mme Sophie GUILHEM, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 0110112010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 avril 2011

Armelle **BARELLI**

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110433DR14**

*Délégation de signature consentie à Mme Michèle FABRETHORPE  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition, dont la directrice est Mme Michèle FABRE-THORPE;

Décide

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Michèle FABRE-THORPE, directrice de l'UMR 5549, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle FABRE-THORPE, délégation de signature est donnée à M. Simon THORPE, DR1, et à Mme Claire THOUAILLES, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

'Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 février 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110434DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition, dont la directrice est Mme Michèle FABRE-THORPE;

Décide

Article 1 "

Délégation est donnée à M. Simon THORPE, DR1, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon THORPE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Claire THOUAILLES, AI, Secrétaire-gestionnaire.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 février 2011

La directrice d'unité,  
Mme Michèle FABRE-THORPE

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC110517DR14**

*Délégation de signature consentie à M. François MARTIN  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5563, intitulée Géosciences Environnement Toulouse, dont le directeur est M. François MARTIN;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François MARTIN, directeur de l'UMR 5563, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François MARTIN, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth SOULIE, AI, à M. Michel GREGOIRE, DR, et à M. Patrick SEYLER, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Sort 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 février 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110518DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5563, intitulée Géosciences Environnement Toulouse, dont le directeur est M. François MARTIN ;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à Mme Elisabeth SOULIE, AI, Responsable administrative, à l'effelde signer au nom du directeur d'unité lous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n'100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth SOULIE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Michel GREGOIRE, DR, Directeur adjoint.

## **Article3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GREGOIRE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Patrick SEYLER, DR, Directeur adjoint.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires .ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 février 2011

Le directeur d'unité,  
M. François MARTIN

Pour mémoire le directeur d'unité est responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/10/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110681DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Luis FARINAS DEL CERRO  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 -Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision no DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision no DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5505, intitulée Institut de Recherche en Informatique de Toulouse, dont le directeur est M. Luis FARINAS DEL CERRO;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Luis FARINAS DEL CERRO, directeur de l'UMR 5505, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 20051742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luis FARINAS DEL CERRO, délégation de signature est donnée à M. Michel DAYDE, Pr, et à M. AndrHuc BEYLOT, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 mars 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC110682DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au GNRS;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5505, intitulée Institut de Recherche en Informatique de Toulouse, dont le directeur est M. Luis FARINAS DEL CERRO;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à M. Michel DAYDE, Pr, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAYDE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. André-Luc BEYLOT, Pr, Responsable du site ENSEEIHT.

### **Article3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 mars 2011

M. Luis FARINAS DEL CERRO

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 1?5 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110683DR14**

*Délégation de signature consentie à M.Martin GIURFA  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n'82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n' 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n' 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELU déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5169, intitulée Centre de recherches sur la cognition animale, dont le directeur est M. Martin GIURFA;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Martin GIURFA, directeur de l'UMR 5169, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin GIURFA, délégation de signature est donnée à M. Bernard FRANGES, Pr, et à Mme Joëlle STOLL-JAMMES, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 mars 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC110684DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

**Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 0004DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC 04A004DSI du 4 janvier 2004 approuvant le renouvellement de l'UMR 5169, intitulée Centre de recherches sur la cognition animale, dont le directeur est M. Martin GIURFA;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**



Délégation est donnée à M. Bernard FRANGES, Pr, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard FRANGES délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Joëlle STOLL-JAMMES, TCE, Gestionnaire.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 mars 2011

M. Martin GIURFA

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés. à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire \_\_\_\_\_

**DEC110685DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Bernard DUPRE  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELU déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n' DEC1<sup>er</sup> A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMS 831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées, dont le directeur est M. Bernard DUPRE;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Bernard DUPRE, directeur de l'UMS 831, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
- 2 les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DUPRE, délégation de signature est donnée à Mme Muriel SALLES, attachée AENES, et à M. Jean-Marc LE DANTEC, IEi, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 avril 2011

Armelle **BARELLI**

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU) \_\_\_\_\_

**DEC110686DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMS 831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées, dont le directeur est M. Bernard DUPRE;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à Mme Muriel SALLES, attachée AENES, Responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision no 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel SALLES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-Marc LE DANTECJE1, Directeur adjoint.

## **Article3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 avr 2011

M. Bernard DUPRE



Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC110772DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Michel BARBAZA  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5608, intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés, dont le directeur est M. Michel BARBAZA ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Michel BARBAZA, directeur de l'UMR 5608, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BARBAZA, délégation de signature est donnée à M. Pierre MORET, DR2, et à M. Nicolas VALDEYRON, MCF, aux lins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 mars 2011

Armelle **BARELLI**

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110773DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5608, intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés, dont le directeur est M. Michel BARBAZA;

Décide

Article 1 "

Délégation est donnée à M. Pierre MORET, DR2, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MORET délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Nicolas VALDEYRON, MC, Enseignant-chercheur.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 mars 2011

Le directeur d'unité,

M. Michel BARBAZA

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

DEC110891DR14

*Délégation de signature consentie à M. Fernand SPIEGELMAN  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5626 intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantique, dont le directeur est M. Fernand SPIEGELMAN ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fernand SPIEGELMAN, directeur de l'UMR 5626, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fernand SPIEGELMAN, délégation de signature est donnée à M. Thierry LEININGER, Pr, et à Mme Marie ARLAT, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n° DEC110605DR14 du 24 février 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **ArticleS**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> avril 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés **(DU)**

**DEC110982DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

**Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au -CNRS;

**Vu** la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5626 intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantique, dont le directeur est M. Fernand SPIEGELMAN ;

Décide

Article 1 "

Délégation est donnée à M. Thierry LEININGER, Pr, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LEININGER délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Marie ARLAT, TCN, Gestionnaire.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> avril 2011

Le directeur d'unité,

M. Fernand **SPIEGELMAN**

Pour mémoire le directeur cf unllé esl personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au Oi/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110893DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Eric CRUBEZY  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;



**Vu** la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5288, intitulée Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse, dont le directeur est M. Eric CRUBEZY;

## **Décide**

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Eric CRUBEZY, directeur de l'UMR 5288, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric CRUBEZY, délégation de signature est donnée à M. Bertrand LUDES, Pr, à M. Jean-Michel DUGOUJON, Dr, et à Mme Une HILLAT, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1 ".

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/10/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 avril 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110895DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au GNRs ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5288, intitulée Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse, dont le directeur est M. Eric CRUBEZY ;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à M. Bertrand LUDES, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LUDES délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-Michel DUGOUJON, Dr.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LUDES et de M. Jean-Michel DUGOUJON délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Une HILLAT, TCS.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 avril 2011

Le directeur d'unité,

M. Eric CRUBEZY

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110926DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Vincent \$MOULIN  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 -.Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELU déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5044, intitulée Centre d'étude et de recherche Travail, Organisations, Pouvoirs dont le directeur est M. Vincent SIMOULIN ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent SIMOULIN, directeur de l'UMR 5044, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent SIMOULIN, délégation de signature est donnée à M. Michel ESCARBOUDEL, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

'Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 avril2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale



Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110927DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5044, intitulée Centre d'étude et de recherche Travail, Organisations, Pouvoirs dont le directeur est M. Vincent SIMOULIN ;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à M. Michel ESCARBOUDEL, IR1, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### **Article2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 avril 2011

Le directeur d'unité,

M. Vincent SIMOULIN

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110928DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Frank ROUX  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5560, intitulée Laboratoire d'Aérodynamique, dont le directeur est M. Frank Roux;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frank ROUX, directeur de l'UMR 5560, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

**En cas d'absence ou d'empêchement** de M. Frank ROUX, délégation de signature est donnée à M. Serge PRIEUR, IR, et à M. Dominique SERÇA, MC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 25 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Faà Toulouse, le 6 avril 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110929DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

**Le directeur d'unité**

Vu l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5560, intitulée Laboratoire d'Aérodynamique, dont le directeur est M. Frank Roux;

**Décide**

**Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Serge PRIEUR, IR, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de

personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n' 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge PRIEUR délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Dominique SERÇA, MC, Directeur adjoint.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 avril 2011

Le directeur d'unité,

M. Frank ROUX



Pour mémoire Je directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110930DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Pierre MORET  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n'82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n' 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n' 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision no DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5608, intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés ;

**Vu** la décision n' DEC1105921NEE du 25 mars 2011 portant nomination de Pierre MORET aux fonctions de directeur de l'UMR 5608 ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre MORET, directeur de l'UMR 5608, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> modifié. à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MORET, délégation de signature est donnée à M. Nicolas VALDEYRON, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 avril 2011

Armelle **BARELLI**

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110931DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5608, intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés ;

Vu la décision n° DEC1105921NEE du 25 mars 2011 portant nomination de Pierre MORET aux fonctions de directeur de l'UMR 5608 ;

Décide

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Nicolas VALDEYRON, MCF, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 avril 2011

Le directeur d'unité,

M. Pierre MORET

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC110936DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Rémi CABANAC  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;



Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'USA 5026, intitulée Télescope Bernard Lyot, dont le directeur est M. Remi CABANAC;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Rémi CABANAC, directeur de l'USR 5026, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi CABANAC, délégation de signature est donnée à M. Michel AURIERE, A CNAP, et à M. Philippe MATHIAS, AA CNAP, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 avril 2011

Armelle **BARELLI**

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC110937DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'USR 5026, intitulée Télescope Bernard Lyot, dont le directeur est M. Remi CABANAC;

Décide

Article 1 "

Délégation est donnée à M. Michel AURIERE, A CNAP, Responsable TBL Observations service, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant

de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel AURIERE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Philippe MATHIAS, AA CNAP, Co-responsable OMP Tarbes 1 Pic du Midi.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 avril 2011

Le directeur d'unité,

M. Remi CABANAC

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT eu 01/01/2010

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110994DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision no DEC11A004DSI du 4 janvier 2011· approuvant le renouvellement de l'UMR 5152, intitulée Laboratoire de Physique Théorique, dont le directeur est M. Clément SIRE ;

Décide

Article 1''

Délégation est donnée à Mme Sylvia SCALDAFERRO-MIRALLES, IE, Responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions

relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia SCALDAFERRO-MIRALLES déléguation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Didier POILBLANC, DR1, Directeur d'équipe.



### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 avril 2011

Le directeur d'unité,

M. Clément SIRE

Pour mémoire le directeur cfuntlé est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

DEC110998DR14

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A00iDSI du 4 janvier 2011 portant création de l'USR 3414, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse, dont le directeur est M. Bertrand JOUVE ;

Décide

Article 1 "

Délégation est donnée à Mme Céline POTTIER, IE, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 avril 2011

Le directeur d'unité,

M. Bertrand JOUVE

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC111026DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Jacques MAGNAUDET  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

*Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;*

*Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;*

*Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;*

*Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;*

*Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;*

*Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;*

**Vu** la décision no DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n°DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la FR 3089, intitulée Fluides, Energies, Réacteurs, Matériaux et Transferts, dont le directeur est M. Jacques MAGNAUDET ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques MAGNAUDET, directeur de la FR 3089, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MAGNAUDET, délégation de signature est donnée à Mme Martine MEIRELES, DR2, à M. Frédéric RISSO, DR2, et à M. Denis BOURREL, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

'Soit 125 000 Euros HT au 01/10/2010



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 avril 2011

Armelle **BARELLI**

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC111027DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la FR 3089, intitulée Aides, Energies, Réacteurs, Matériaux et Transferts, dont le directeur est M. Jacques MAGNAUDET;

Décide

Article 1 "

Délégation est donnée à Mme Martine MEIRELES, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision no 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine MEIRELES délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Frédéric RISSO, DR2.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric RISSO délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Denis BOURREL, AI, gestionnaire.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 avril 2011

Le directeur d'unité,

M. Jacques MAGNAUDET

Pour mémoire le directeur d'unité est responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC111028DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Michel CAFFAREL  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n' DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création du GDR 3314, intitulé Méthodes corrélées pour la structure électronique, dont le directeur est M. Michel CAFFAREL;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel CAFFAREL, directeur du GOR 3314, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission *{en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque}* ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Miche CAFFAREL, délégation de signature est donnée à Mme Nadia BEN AMOR, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Son 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 18 avril2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

DEC111029DR14

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

## Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création du GDR 3314, intitulé Méthodes corrélées pour la structure électronique, dont le directeur est M. Michel CAFFAREL;

## Décide

### Article 1°

Délégation est donnée à Mme Nadia BEN AMOR, CR1, Membre du bureau du GOR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Toulouse, le 18 avril 2011

Le directeur d'unité,

M. Michel CAFFAREL

**Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010**

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

## **DEC111063DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1107171NSB du 15 avril 2011 portant la création de la FR 3450, intitulée Agrobiosciences, Interactions et Biodiversité, dont le directeur est M. Jacques BATUT ;

### Décide

#### Article 1 "

Délégation est donnée à Mme Sophie GUILHEM, AI, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article3

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 avril 2011

Le directeur d'unité,

M. Jacques BATUT

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111065DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Michèle FERRER  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n'DEC110743INSB du 15 avril 2011 portant la création de la FR 3451, intitulée Fédération de recherche en biologie de Toulouse, dont la directrice est Mme Michèle FERRER ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Michèle FERRER, directrice de la FR 3451, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n'2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle FERRER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe GIRARD, DR1, et à Mme Christine SAILLAT, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Son 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 avril 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC111066DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC1107431NSB du 15 avril 2011 portant la création de la FR 3451, intitulée Fédération de recherche en biologie de Toulouse, dont la directrice est Mme Michèle FERRER ;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe GIRARD, DR1, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe GIRARD délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Christine BAILLAT, AI, Gestionnaire.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officie/du CNRS*.

Fait à Toulouse, le 26 avril 2011

La directrice d'unité,

Mme Michèle FERRER



Pour mémoire le directeur d'unité est responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111212DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Laurent TERRAY  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELU déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'URA 1875, intitulée Sciences de l'Univers au CERFACS, dont le directeur est M. Laurent TERRAY ;

## Décide

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent TERRAY, directeur de l'URA 1875, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du TNRS<sup>1</sup> en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent TERRAY, délégation de signature est donnée à M. Bijan MOHAMMADI, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 mai 2011

Armelle **BARELLI**

Déléguée Régionale

## Délégation

### de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

#### **DEC111213DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

#### **Le directeur d'unité**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'URA 1875, intitulée Sciences de l'Univers au CERFACS, dont le directeur est M. Laurent TERRAY;

#### **Décide**

##### **Article 1"**

Délégation est donnée à M. Bijan MOHAMMADI, Pr, Directeur CERFACS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

##### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 mai 2011

Le directeur d'unité,

M. Laurent **TERRAY**

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111214DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Pierre MORET  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 -Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n' DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5608, intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés ;

**Vu** la décision n' DEC1105921NEE du 25 mars 2011 portant nomination de Pierre MORET aux fonctions de directeur de l'UMR 5608 ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre MORET, directeur de l'UMR 5608, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005:1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MORET, délégation de signature est donnée à M. Nicolas VALDEYRON, MCF, et à Cédric BEUCHER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



### **Article3**

La décision n° DEC110930DR14 du 6 avril 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **ArticleS**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 mai 2011

Armelle **BARELLI**

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC111215DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n' i00014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC1iA004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5608, intitulée Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés ;

**Vu** la décision n' DEC1i0592INEE du 25 mars 2011 portant nomination de Pierre MORET aux fonctions de directeur de l'UMR 5608;

Décide

## **Article 1''**

Délégation est donnée à M. Nicolas VALDEYRON, MCF, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VALDEYRON délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Cédric BEUCHER, AI, Administrateur de l'unité.

## **Article3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 mai 2011

Le directeur d'unité,

M. Pierre MORET

Pour mémoire le directeur cfunité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par **le** délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC111303DR14**

*Délégation de signature consentie à M.Denis NE/BECKER  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**La déléguée régionale**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 -Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR 8241, intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, dont le directeur est M. Denis NEIBECKER ;

Décide

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Denis NEIBECKER, directeur de l'UPR 8241, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis NEIBECKER, délégation de signature est donnée à M. Azzedine BOUSSEKSOU, DR, à Mme Patricia FOUQUEREAU, AI, et à M. Noël LUGAN, Dr, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n'DEC110439DR14 du 3 février 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 juin 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111304DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;-

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR 8241, intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, dont le directeur est M. Denis NEIBECKER;

Décide

Article 1°



Délégation est donnée à M. Azzedine BOUSSEKSOU, DR, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azzedine BOUSSEKSOU délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Patricia FOUQUEREAU, AI, Secrétaire Générale.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia FOUQUEREAU délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Noël LUGAN, AI, Directeur de recherche.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 juin 2011

Le directeur d'unité,  
M.Denis NEIBECKER

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC111369DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Jacques FOURNIE  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n° DEC11A010DSI du 4 janvier 2011 portant la création de l'ERL 5294, intitulée Centre de recherche en cancérologie de Toulouse, dont le directeur est M. Jean-Jacques FOURNIE;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques FOURNIE, directeur de l'ERL 5294, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques FOURNIE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Sébastien HOFFMAN, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

---

\* Son 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU) \_\_\_\_\_

**DEC111370DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A010DSI du 4 janvier 2011 portant la création de l'ERL 5294, intitulée Centre de recherche en cancérologie de Toulouse, dont le directeur est M. Jean-Jacques FOURNIE;

Décide

Article 1"

Délégation est donnée à M. Jean-Sébastien HOFFMANN, DR, Sous Directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 janvier 2011

Le directeur d'unité,

M. Jean-Jacques FOURNIE

**Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010**

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111371DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Marc COUVEIGNES  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;



Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELU déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 portant la création de la FR 3424, intitulée Structure Fédérative de Recherche en Mathématique et en Informatique de Toulouse, dont le directeur est M. Jean-Marc COUVEIGNES ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc COUVEIGNES, directeur de la FR 3424, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc COUVEIGNES, délégation de signature est donnée à Mme Josiane MOTHE, Pr, à M. Luis FARINAS DEL CERRO, DR, et à M. Patrick CATIAUX, PR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2011

Armelle **BARELLI**

Déléguée Régionale

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

## **DEC111372DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision no DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 portant la création de la FR 3424, intitulée Structure Fédérative de Recherche en Mathématique et en Informatique de Toulouse, dont le directeur est M. Jean-Marc COUVEIGNES ;

### Décide

#### Article 1 "

Délégation est donnée à Mme Josiane MOTHE, Pr, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### **Article2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Josiane MOTHE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Luis FARINAS DEL CERRO,DR, Directeur de l'IRIT.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Luis FARINAS DEL CERRO délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Patrick CATTIAUX, PR, Directeur de l'IMT.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **ArticleS**

La présente décision sera publiée au *Bu/felin* officie/du CNRS.

Fait à Toulouse, 24 juin 2011

Le directeur d'unité,

M. Jean-Marc **COUVEIGNES**

Pour mémoire le directeur d'unité est pers011ne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111375DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Jean ARLAT  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;.

**Vu** la décision n' DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n' DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR 8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes;

**Vu** la décision n' DEC1112571NSIS du 17 juin 2011 portant nomination de M. Jean ARLAT aux fonctions de directeur par intérim de l'UPR 8001 à compter du 16 mai 2011 ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean ARLAT, directeur par intérim de l'UPR 8001, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en *respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean ARLAT, délégation de signature est donnée à M. Alain FILIPOWICZ, IRHC, et à Mme Régine DURAND, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale



Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111376DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR 8001, intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes;

Vu la décision n° DEC1112571NSIS du 17 juin 2011 portant nomination de M. Jean ARLAT aux fonctions de directeur par intérim de l'UPR 8001 à compter du 16 mai 2011 ;

Décide

## **Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Alain FILIPOWICZ, IRHC, Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FILIPOWICZ, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Régine DURAN, IEI, Responsable Service Gestion Financière.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2011

Le directeur d'unité,

M. Jean ARLAT

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 0110112010

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC111479DR14**

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Philippe GIRARD  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision no DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5089, intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale, dont le directeur est M. Jean-Philippe GIRARD ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe GIRARD, directeur de l'UMR 5089, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les-règles du CNRS-en ce-qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Philippe GIRARD délégation de signature est donnée à M. Bernard MONSARRAT, IRHC, à Mme Mylène MARTIN, IE1C, et à Mme Marie-Odile GAICHIES, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Soft 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n'DEC110380DR14 du 1<sup>er</sup> février 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 juillet 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC111480DR14**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011· approuvant le renouvellement de l'UMR 5089, intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale, dont le directeur est M. Jean-Philippe GIRARD ;

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à M. Bernard MONSARRAT, IRHC, Co-responsable de département, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard MONSARRAT délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Mylène MARTIN, IE1C, Secrétaire Générale.

## **Article3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mylène MARTIN délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Marie-Odile GAICHIES, IE1C, Responsable du service financier.

## **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **ArticleS**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 juillet 2011



Le directeur d'unité,

M. Jean-Philippe GIRARD

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

---

# Délégation régionale

16

---





Délégation Paris Michel-Ange

DEC1H1S43DR16

*Délégation de signature consentie à Monsieur Serge BAU/N par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision no 000207DAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

Vu la décision nol00148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre National de la Recherche Scientifique;

Vn la décision n°100166DAJ du 8 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Serge BADIN aux fonctions de directeur de l'information scientifique et technique

Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Serge BAUIN**, directeur de l'information scientifique et technique (DIST), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIST, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros TTC,
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge Bauin, délégation est donnée à :

- M. Francis ANDRE**, ingénieur de recherche, directeur adjoint
- Mme Annie CORET**, ingénieure de recherche, responsable du système d'informations
- Mme Dominique SIMON**, ingénieure d'études, responsable structures et relations partenariales
- Mme Valérie DA FONSECA E SOUSA**, assistante-ingénieure, chargée des affaires générales  
aux fms mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2011

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



*Délégation Parr., Aliche! Ange*

DEC111040DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Régis REAU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **1<sup>e</sup> délégué régional**

**Vu** le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°090144DAJ du 16 novembre 2009 nommant Monsieur Philippe CAVELIER, directeur adjoint administratif de l'Institut de Chimie ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut de Chimie (INC) ;

**Vu** la décision no100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°110975DAJ du 18 avril 2011 nommant Monsieur Régis REAU, Directeur de l'Institut de Chimie ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Régis REAU**, Directeur de l'Institut de Chimie (INC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INC, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis REAU, délégation est donnée à **Monsieur Philippe CAVELIER**, directeur adjoint administratif de l'Institut de Chimie, aux fins mentionnées à l'article 1., ci-dessus.

### *Article 3*

La décision n° 100092drl6 du 30 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2011

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



*Délégation Paris Afichei-Ange*

DEC1'11159DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier TOURNY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision no070030SCHS du 6 août 2007 portant création de l'USR n°3132 <<Centre français de recherche à Jérusalem>>;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

**Vu** la décision n°110171INSHS en date du 19 avril 2011 portant nomination de M.Olivier TOURNY aux fonctions de directeur de l'USR n°3132 « Centre de recherche français à Jérusalem» ;

**Décide**



*Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Olivier TOURNY**, directeur de l'unité de service et de recherche n°3132 « Centre français de recherche à Jérusalem », à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

*Article 2*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

*Article 3*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20 avril 2011

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



*DélegatùIn Paris ìichel-Ange*

DEC111160DR16

*Délégation de signature consentie à M. Baudouin DUPRET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 070034SCHS du 6 août 2007 portant création de l'USR n° 3136 « Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales»;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° 110170INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de M. Baudouin DUPRET aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n° 3136 « Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales» ;

Décide

*Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Baudouin DUPRET**, directeur de l'unité de service et de recherche n°3136 « Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales», à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

*Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Baudouin DUPRET, délégation est donnée à- **Monsieur Jean-Noël FERRJE**, directeur de recherche, directeur-adjoint  
- **Mme Khadija CHABRAOUI**, gestionnaire CNRS

aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

*Article 3*

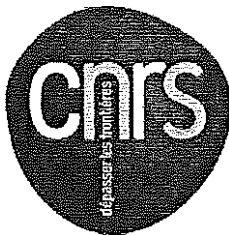
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués, ou de non-renouvellement de l'unité.

*Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris. le 20 avril 2011

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC11184DR16

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François STEPHAN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## Le délégué régional

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts;

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010 -Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

**Vu** la décision n°100150DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Jean-François STEPHAN aux fonctions de directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

**Vu** la décision n°111081DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Madame Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU);

Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Jean-François STEPHAN**, Directeur de l'Institut national des Sciences de l'Univers (INSU), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSU, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN, délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène PAPILLON**, directrice adjointe administrative de l'INSU, aux fins mentionnées à l'article 1" ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN et de Mme Marie-Hélène PAPILLON, délégation est également donnée à **Mme Sophie GOGUELET**, adjointe du directeur administratif adjoint et à **Mme Claudine COLON** responsable du budget et des affaires financières de l'INSU, aux fins mentionnées à l'article 1" ci-dessus.

### *Article 4*

La décision n° 100119dr16 du 28 juin 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### *Article 5*

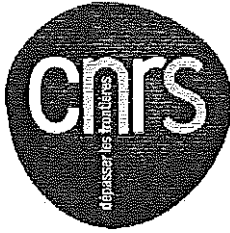
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 6*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1" juin 2011

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



*Délégation Paris I\Michel-Ange*

DEC111223DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice VEIT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## Le délégué régional

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du, Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision no 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°070028SCHS du 6 août 2007 portant création de l'USR n°3130 « Centre Marc Bloch-Centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales »;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

**Vu** la décision n°110168INSHS du 19 avril2011 portant nomination de M. Patrice VEIT aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n° 3130 «Centre Marc Bloch» ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à Monsieur Patrice VEIT, directeur de l'unité de service et de recherche n°3130 «Centre Mare Bloch », à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice VEIT, délégation est également donnée à Madame Lucile DEBRAS, ingénieur d'études, aux fms mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mai 2011

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



*Délégation Paris Michel-Ange*

DEC111306DR16

*Délégation de signature consentie à Monsieur Daniel RACOCEANU  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°11A008DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'UMI n°2955 «Image and Pervasive Access Lab »;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

Décide



#### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Daniel RACOCEANU**, directeur de l'UMI n°2955 «Image and Pervasive Access Lab » (IPAL) à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

#### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel RACOCEANU, délégation est donnée à **Mme Coralie HUNSICKER**, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1" ci-dessus, jusqu'au 31 août 2011.

#### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

#### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 juin 2011

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



*Délégué In Parlo; iMichel-Ange*

DEC111412iJR16

*Délégation de signature consentie à Madame Anne CORVAL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°090106DAJ du 6 août 2009 portant nomination de Mme Anne CORVAL en qualité de directrice de l'UPS n° 2561 «CNRS-Guyane»;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°1000091INEE du 13 juillet 2010 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2561 intitulée «CNRS-Guyane»;

Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Madame Anne CORVAL**, directrice de l'unité propre de service n°2561 «CNRS-Guyane)), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC,
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne CORVAL, délégation est donnée à **Monsieur Philippe GAUCHER**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

La décision n°110387DR16 du 2 février 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2011

Gilles SENTSE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



*Délégation Paris iV/lehel-Ange*

DEC111413DR16

*Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice BOURDELAIS  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

## Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision no 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

Vu la décision n°100172DAJ du 2 juillet 2010 nommant M. Patrice BOURDELAIS Directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Vu la décision n°100201DAJ du 27 juillet 2010 nommant Mme Carole LE CONTEL directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS);

Décide

*Article .1er*

Délégation est donnée à **M. Patrice BOURDELAIS**, Directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSHS, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros TTC,
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

*Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice BOURDELAIS, délégation est donnée à **Mme Carole LE CONTEL**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS), aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

*Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice BOURDELAIS et de Mme Carole LE CONTEL, délégation est également donnée à **Mme Monique RIGOLET**, adjointe de la directrice adjointe administrative aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

*Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

*Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juin 2011

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange

---

# Délégation régionale

17

---



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111116DR17**

*Délégation de signature consentie à M. Denis GAPAIS  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n'B2-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n' 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n' 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;



**Vu** la décision noDEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6118, intitulée «Laboratoire Géosciences de Rennes », dont le directeur est M. Denis GAPAIS ;

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Denis GAPAIS, directeur de l'UMR 6118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>\*</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis GAPAIS, délégation de signature est donnée à *M. Jean DE BREMOND D'ARS*, Chargé de recherche et Mme Chantal PEROT BUSNEL, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 10 mai 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111119DR17**

*Délégation de signature consentie à M. François LALLIER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n°DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011;

**Vu** la décision n°DEC04A011DSI du 15 février 2005 approuvant le renouvellement du GOR 2907, intitulé " Biologie des écosystèmes chimiosynthétiques profonds ..", dont le directeur est M. François LALLIER ;

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François LALLIER, directeur du GOR 2907 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LALLIER, délégation de signature est donnée à *Mme Céline MANCEAU*, Assistante-Ingénieurs, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 10 mai 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111122DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 *approuvant le renouvellement de l'UMR 6118, intitulée " Laboratoire Géosciences de Rennes "• dont le directeur est M. Denis GAPAIS;*

Décide

## **Article 1''**

Délégation est donnée à M. Jean DE BREMOND D'ARS, Chargé de recherche et Mme Chantal PEROT BUSNEL, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 10 mai 2011

Le directeur d'unité

Denis GAPAIS

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111127DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision noDEC04A011DSI du 15 février 2005 *approuvant le renouvellement du GDR 2907, intitulé " Biologie des écosystèmes chimiosynthétiques profonds "• dont le directeur est M. François LALLIER;*

Décide

Article 1 "



Délégation est donnée à Mme Céline MANCEAU, *Assistante-Ingénieure*, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### **Article2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 10 mai 2011

Le directeur d'unité

François LALLIER

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111196DR17**

*Délégation de signature consentie à M. Bachir BEKKA  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n'DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Vu la décision n'DECO?A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6625, intitulée «Institut de recherche mathématique de Rennes», dont le directeur est M.Bachir BEKKA ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M.Bachir BEKKA, directeur de l'UMR 6625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bachir BEKKA, délégation de signature est donnée à M. Bernard DELYON, Professeur, M. Christophe CHEVERRY, Professeur et Mme Chantal HALET, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 18 mai 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111197DR17**

*Délégation de signature consentie à M. Bernd GRAMBOW  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n'DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011;

**Vu** la décision n'DECO?A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6457, intitulée «Laboratoire de Physique subatomique et des technologies associées», dont le directeur est M. Bernd GRAMBOW;

Décide

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bernd GRAMBOW, directeur de l'UMR 6457, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernd GRAMBOW, délégation de signature est donnée à *Mesdames Sophie GIRAULT*, Ingénieurs d'études et Isabelle OLLITRAULT, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 18 mai 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111198DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DECO?A007DSI du 23 novembre 2007 *approuvant le renouvellement de l'UMR 6625*, intitulée «Institut de recherche mathématique de Rennes», dont le directeur est M. Bachir BEKKA;

Décide

Article 1 "



Délégation est donnée à M. Bernard DELYON, Professeur, M. Christophe CHEVERRY, Professeur et Mme Chantal HALET, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 18 mai 2011

Le directeur d'unité

Bachir BEKKA

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111199DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°DECO?A007DSI du 23 novembre 2007 *approuvant le renouvellement de l'UMR 6457, intitulée «Laboratoire de Physique subatomique et des technologies associées», dont le directeur est M. Bemd GRAMBOW;*

Décide

Article 1°

Délégation est donnée à Mesdames Sophie GIRAULT, Ingénieurs d'études et Isabelle OLLITRAULT, Technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 18 mai 2011

Le directeur d'unité

Bernd GRAMBOW

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111266DR17**

*Délégation de signature consentie à M. Claude PRIGENT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Vu la décision n' DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6061, intitulée «Institut de génétique et développement de Rennes», dont le directeur est M. Claude PRIGENT ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Claude PRIGENT, directeur de l'UMR 6061, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

- I. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude PRIGENT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Dominique GAUBERT-ANNE, Professeur des universités-

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Praticien hospitalier, M. Hugues HERVE, Ingénieur d'études, M. Roland LE BORGNE, Directeur de recherche, Mme Nathalie ROY LAVERGNE, Assistante-ingénieurs et Géraldine LE PROVOST, Assistante-ingéniere, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 31 mai 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111267DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision noDEC07A007DSI du 23 novembre 2007 *approuvant le renouvellement de l'UMR 6061, intitulée «Institut de génétique et développement de Rennes», dont le directeur est M. Claude PRIGENT;*

Décide

Article 1"

Délégation est donnée à Mme Marie-Dominique GAUBERT-ANNE, Professeur des universités – Praticien hospitalier, M. Hugues HERVE, Ingénieur d'études, M. Roland LE BORGNE, Directeur de recherche, Mme Nathalie ROY LAVERGNE, Assistante-ingénieurs et Géraldine LE PROVOST, Assistante-ingénieurs, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 31 mai 2011

Le directeur d'unité

Claude PRIGENT



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111268DR17**

*Délégation de signature consentie à M. Patrick LAUNEAU  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n'DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision n'DEC091304PU du 9 avril 2009 portant création de l'UMS 3281, intitulée «Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique», dont le directeur est M. Patrick LAUNEAU ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Patrick LAUNEAU, directeur de l'UMS 3281, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005 1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Patrick LAUNEAU, délégation de signature est donnée à M. *Eric HUMLER, Professeur*, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup>Sott 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 juin 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111271DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°DEC091304PU du 9 avril 2009 portant création de l'UMS 3281, intitulée «Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique», dont le directeur est *M. Patrick LAUNEAU*;

Décide

**Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Eric HUMLER, *Professeur*, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n' 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 juin 2011

Le directeur d'unité

Patrick LAUNEAU

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111556DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'USR 3151, intitulée «Phosphorylation de protéines et pathologies humaines», dont la directrice est *Mme Sandrine RUCHAUD*;

Décide

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Stéphane BACH, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n' 100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 13 juillet 2011

La directrice d'unité

Sandrine RUCHAUD



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111116DR17**

*Délégation de signature consentie à M. Denis GAPAIS  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n'DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision n'DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6118, intitulée «Laboratoire Géosciences de Rennes "• dont le directeur est M. Denis GAPAIS;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M.Denis GAPAIS, directeur de l'UMR 6118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Son 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis GAPAIS, délégation de signature est donnée à *M. Jean DE BREMOND D'ARS*, Chargé de recherche et Mme Chantal PEROT BUSNEL, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1".

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 10 mai 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111119DR17**

*Délégation de signature consentie à M. François LALLIER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n'DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011;

**Vu** la décision n'DEC04A011DSI du 15 février 2005 approuvant le renouvellement du GOR 2907, intitulé " Biologie des écosystèmes chimiosynthétiques profonds "• dont le directeur est M. François LALLIER;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François LALLIER, directeur du GOR 2907 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LALLIER, délégation de signature est donnée à *Mme Céline MANCEAU*, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 10 mai 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111122DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 *approuvant le renouvellement de l'UMR 6118, intitulée "Laboratoire Géosciences de Rennes "• dont le directeur est M. Denis GAPAIS;*

Décide

### Article 1 "

Délégation est donnée à M. Jean DE BREMOND D'ARS, Chargé de recherche et Mme Chantal PEROT BUSNEL, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 10 mai 2011

Le directeur d'unité

Denis GAPAIS



Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111127DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision noDEC04A011DSI du 15 février 2005 *approuvant le renouvellement du GOR 2907, intitulé " Biologie des écosystèmes chimiosynthétiques profonds "• dont le directeur est M. François LALLIER ;*

Décide

Article 1"

Délégation est donnée à Mme Céline MANCEAU, *Assistante-/ingénieure*, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 10 mai 2011

Le directeur d'unité

François LALLIER

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111196DR17**

*Délégation de signature consentie à M.Bachir BEKKA  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n'DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision n'DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6625, intitulée «Institut de recherche mathématique de Rennes,, dont le directeur est M. Bachir BEKKA ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bachir BEKKA, directeur de l'UMR 6625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié\ à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bachir BEKKA, délégation de signature est donnée à M. Bernard DELYON, Professeur, M. Christophe CHEVERRY, Professeur et Mme Chantal HALET, Assistante-Ingénieurs, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 18 mai 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111197DR17**

*Délégation de signature consentie à M. Bernd GRAMBOW  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n'DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011;

**Vu** la décision n'DECO?A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6457, intitulée «Laboratoire de Physique subatomique et des technologies associées», dont le directeur est **M. Bernd GRAMBOW**;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bernd GRAMBOW, directeur de l'UMR 6457, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernd GRAMBOW, délégation de signature est donnée à Mesdames *Sophie GIRAULT*, Ingénieurs d'études et Isabelle OLLITRAULT, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 18 mai 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS



Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111198DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC07A00?DSI du 23 novembre 2007 *approuvant le renouvellement de l'UMR 6625, intitulée « Institut de recherche mathématique de Rennes », dont le directeur est M. Bachir BEKKA;*

**Décide**

Article 1°

Délégation est donnée à M. Bernard DELYON, Professeur, M. Christophe CHEVERRY, Professeur et Mme Chantal HALET, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 18 mai 2011

Le directeur d'unité

Bachir BEKKA

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111199DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 *approuvant le renouvellement de ruMR 6457, intitulée «Laboratoire de Physique subatomique et des technologies associées»*, dont le directeur est *M. Bernd GRAMBOW*;

Décide

A icle 1"

Délégation est donnée à Mesdames Sophie GIRAULT, Ingénieurs d'études et Isabelle OLLITRAULT, Technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 18 mai 2011

Le directeur d'unité

Benoît GRAMBOW

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC111266DR17**

*Délégation de signature consentie à M. Claude PRIGENT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 -Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n' DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision n' DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'UMR 6061, intitulée «Institut de génétique et développement de Rennes», dont le directeur est M. Claude PRIGENT ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Claude PRIGENT, directeur de l'UMR 6061, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude PRIGENT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Dominique GAUBERT-ANNE, Professeur des universités-

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Praticien hospitalier, M. Hugues HERVE, Ingénieur d'études, M. Roland LE BORGNE, Directeur de recherche, Mme Nathalie ROY LAVERGNE, Assistante-ingénieurs et Géraldine LE PROVOST, Assistante-ingénieurs, aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 31 mai 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111267DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n'DECO?A007DSI du 23 novembre 2007 *approuvant le renouvellement de l'UMR 6061, intitulée «Institut de génétique et développement de Rennes», dont le directeur est M. Claude PRIGENT ;*

Décide

Article 1"



Délégation est donnée à Mme Marie-Dominique GAUBERT-ANNE, Professeur des universités – Praticien hospitalier, M. Hugues HERVE, Ingénieur d'études, M. Roland LE BORGNE, Directeur de recherche, Mme Nathalie ROY LAVERGNE, Assistante-ingénieurs et Géraldine LE PROVOST, Assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### **Article2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 31 mai 2011

Le directeur d'unité

Claude PRIGENT

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111268DR17**

*Délégation de signature consentie à M. Patrick LAUNEAU  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n'DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision n'DEC091304PU du 9 avril 2009 portant création de l'UMS 3281, intitulée «Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique», dont le directeur est M. Patrick LAUNEAU ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick LAUNEAU, directeur de l'UMS 3281, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7;1 du décret n°2005 1742 du 30 décembre 2005 modifié\ à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement M. Patrick LAUNEAU, délégation de signature est donnée à M. *Eric HUMLER, Professeur*, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup>Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **RENNES**, le 7 juin 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC111271DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC091304PU du 9 avril 2009 portant création de l'UMS 3281, intitulée «Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique», dont le directeur est M. Patrick LAUNEAU;

Décide

**Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Eric HUMLER, *Professeur*, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 juin 2011

Le directeur d'unité

Patrick LAUNEAU

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC111556DR17**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n°DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'USR 3151, intitulée «Phosphorylation de protéines et pathologies humaines», dont la directrice est *Mme Sandrine RUCHAUD*;

Décide

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à M. Stéphane BACH, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 13 juillet 2011

La directrice d'unité



Sandrine RUCHAUD

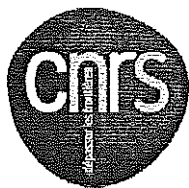
---

# Délégation régionale

18

---





*Délégation Nord Pas de Calais et Picardie*

## **Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

### **DEC110938DR18**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier GOUBET  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les régies applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision noDEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS (déléguée régionale) pour la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision n"DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6140 intitulée Laboratoire Amiénois de Mathématique Fondamentale Appliquée, dont la directeur est Monsieur Olivier GOUBET ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GOUBET, directeur de l'unité UMR 6140, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GOUBET, délégation de signature est donnée à *Monsieur Fabien DURAND*, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1°.

### Article 3

*La décision n°DEC10D007DR18 du 9 février 2010. donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.*

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Olivier GOUBET  
Directeur de l'UMR 6140

Françoise PAILLOUS  
Déléguée Régionale

Fabien DURAND  
Professeur des Universités

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/10/2010



*Délégation Nord Pas de Calais et Picardie*

## **Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

### **DEC110940DR18**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier GOUBET  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### La déléguée régionale

- Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;
- Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS (déléguée régionale) pour la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie à compter du 1. janvier 2011 ;
- Vu** la décision n° DEC11AD06DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FR 3399 intitulée ARC Mathématiques dont la directeur est Monsieur Olivier GOUBET ;

## Décide

### Article 1''

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;

2. **les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque)** ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GOUBET, délégation de signature est donnée à *Monsieur Laurent AMOUR*, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1''.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 4 janvier 2011

Olivier GOUBET  
Directeur de la FR3399

Françoise PAILLOUS  
Déléguée Régionale

Laurent AMOUR  
Directeur Adjoint

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 0110112010



*Délégation Nord Pas de Calais et Picardie*

## **Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **DEC110942DR18**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Lionel MONTAGNE  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

**Vu** la décision DEC10A013DSI du 26 mars 2010 portant création de l'unité GOR 3338, intitulée GOR VERRES, dont le directeur est Lionel MONTAGNE;



## Décide

### Article 1.,

Délégation est donnée à Lionel MONTAGNE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Lionel MONTAGNE, délégation de signature est donnée à François MEAR, Secrétaire scientifique du GDR, aux fins mentionnées à l'article 1.,.

### Article 3

*La décision DEC100053DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.*

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Lionel MONTAGNE

Directeur de l'unité GDR3338

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. François MEAR

Secrétaire du GDR

'Soit 125 000 Euros HT au 01101/2010



*Délégation Nord Pas de Calais et Picardie*

## **Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **DEC111348DR18**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Jean Marie TARASCON  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les régies applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

**Vu** la décision DEC1112161NC portant création de l'unité FR3459, intitulée Réseau sur le stockage Electrochimique de l'énergie, dont le directeur est Jean Marie TARASCON;

## Décide

### Article 1.,

Délégation est donnée à Jean Marie TARASCON, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean Marie TARASCON, délégation de signature est donnée à Patrice SIMON, Directeur adjoint; aux fins mentionnées à l'article 1or.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 21 juin 2011

M. Jean Marie TARASCON

Directeur de l'unité FR3459

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Patrice SIMON

Directeur adjoint de l'unité FR3459

---

# Délégation régionale

19

---



Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

---

**DEC110795DR19**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 renouvelant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2008 l'unité UMR 6583 intitulée «Centre de recherche d'histoire quantitative» dont le directeur est Monsieur Vincent MILLIOT ;

Décide

Article 1"

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis LENHOF, Maître de conférences, Directeur de l'axe maritime, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes

et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis LENHOF, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Alain HUGON, Professeur, Directeur de l'axe ville.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis LENHOF et de Monsieur Alain HUGON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Benoît MARPEAU, Maître de conférences, chercheur au sein de l'axe culture.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€HT au 01/01/2010

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 21 mars 2011

Vincent MILLIOT

Délégation  
de signature pour les actes relevant des attributions  
de la personne responsable des marchés (DU)

**DEC110933DR19**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DECO?A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6143, « Morphodynamique continentale et côtière », dont le directeur est Monsieur Patrick LESUEUR;

Vu la décision n° DEC1014841NSU du 20 octobre 2010 nommant Madame Bernadette TESSIER, directrice et Monsieur Robert LAFITE, directeur adjoint de l'unité UMR 6143, " Morphodynamique continentale et côtière », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

Décide



## Article 1"

Délégation est donnée à Monsieur Robert LAFITE, Professeur des universités, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n' 100014DAJ susvisée à l'exclusion des opérations relevant du SOERE "trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS " CLAREC MANCHE MER du NORD "-.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert LAFITE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Olivier DUGUE, Maître de conférences et à Monsieur Franck LELONG, Assistant ingénieur à l'exclusion des opérations relevant du SOERE "trait de côte – aménagement littoraux» et du GIS "CLAREC MANCHE MER du NORD».

## Article 3

Délégation est donnée à Monsieur Franck LEVOY, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n' 100014DAJ susvisée uniquement pour les opérations relevant du SOERE " trait de côte – aménagement littoraux ., et du GIS " CLAREC MANCHE MER du NORD».

## Article4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 janvier 2011

Bernadette TESSIER

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC111134DR19**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Guy-Alain JUNTER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;  
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;  
Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;  
Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;  
Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;  
Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008;  
Vu la décision n° DEC0090047CHIM du 30 décembre 2009 créant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité UMR 6270 intitulée «Polymères, biopolymères, surfaces» dont le directeur est Monsieur Guy-Alain JUNTER ;

**Décide**

Article 1°

Délégation est donnée à Monsieur Guy-Alain JUNTER, directeur de l'unité UMR 6270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de , signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy-Alain JUNTER, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JOUENNE, Directeur de recherche et à Monsieur Laurent COQUET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1°.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy-Alain JUNTER, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc PITON, Professeur et à Madame Virginie DULONG, Ingénieur de recherche à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

3. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € à la date de signature de l'acte pour le seul entre financier 2207 se rapportant au réseau MPP.
4. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation l'acte pour le seul entre financier 2207 se rapportant au réseau MPP.

#### **Article 4**

La décision n° DEC100056 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait CAEN, le 11 mai 2011

Frédéric FAURE

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

## **DEC111135DR19**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC0090047CHIM du 30 décembre 2009 créant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité UMR 6270 intitulée «Polymères, biopolymères, surfaces» dont le directeur est Monsieur Guy-Alain JUNTER ;

### Décide

#### Article 1°

Délégation est donnée à Monsieur Thierry JOUENNE, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry JOUENNE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Laurent COQUET, Ingénieur d'études.

### **Article 3**

Délégation est donnée à Monsieur Luc PITON, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée concernant le seul centre financier 2207 se rapportant au réseau MPP.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc PITON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 3 à Madame Virginie DULONG, Ingénieur de recherche.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rouen le 11 mai 2011

Guy-Alain JENTER



Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**DEC111182DR19**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Alexandre WAHL  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric

FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008;

**Vu** la décision n' DEC090034CHIM du 30 décembre 2009 créant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2009 l'unité UMS 3318 intitulée «CNRT MATERIAUX» dont le directeur est Monsieur Joël BREARD ;

**Vu** la décision n' DEC1110731NC du 13 mai 2011 nommant Monsieur Alexandre WAHL, directeur de l'UMS 3318 « CNRT MATERIAUX » à compter du 1er mai en remplacement de Messieurs Joël BREARD et Christophe GOUPIL démissionnaires ;

Décide

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre WAHL, directeur de l'unité UMS 3318, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Sail125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision no DEC100048DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN le 17 mai 2011

Frédéric FAURE

---

# Délégation régionale

20

---





CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

*de* la Côte d'Azur

**DEC111006DR20**

### **Décision modificative (UMR 6618)**

A l'article 2 de la décision n"DEC080066DR20 du 14/02/08 modifiée, les termes "Mme Isabelle POTIER, assistant ingénieur, administrateur" sont remplacés par les termes "Mme Isabelle LAROCLETTE, assistant ingénieur, administrateur"

A l'article 3 de la décision n"DEC080066DR20 du 14/02/08 modifiée, les termes " Mme Isabelle POTIER" sont remplacés par les termes" Mme Isabelle LAROCLETTE"

Fait à Sophia-Antipolis, le 14/04/2011

Le directeur d'Unité



**CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE**

***ela*** Côte d'Azur

**DEC11101ODR20**

**Décision modificative (UMR 6618)**

A l'article 2 de la décision n'DEC080035DR20 du 06/02/08 modifiée, les termes "POTIER Isabelle, assistant ingénieur" sont remplacés par les termes "LAROCHETTE Isabelle, assistant ingénieur"

Fait à Sophia-Antipolis, le 14/04/2011

Déléguée régionale  
Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DR)

---

## **DEC111068DR20**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 070109DAJ du 27/08/2008 nommant Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur;

### Décide

#### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Mme Brigitte PAPIN, IR, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 26/04/2011

La déléguée régionale

## **Délégation**

de signature en cas d'absence ou d'empêchement  
de la déléguée régionale au responsable de leur délégation

---

### **DEC111070DR20**

*Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale  
au responsable de leur délégation*

#### La déléguée régionale

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 • Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

**Vu** la décision n°070109DAJ du 27/08/2008 nommant Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur;

**Vu** la décision n°010017DR20 du 23 août 2001 nommant Mme Brigitte PAPIN chargée des affaires générales de la Côte d'Azur;

Décide

**Article 1 "**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Brigitte PAPIN, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 26/04/2011

Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par la déléguée régionale  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC111083DR20**

Délégation de signature consentie à M. FarrokhVAKILI  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**la déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 070109DAJ du 27/08/2008 nommant Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 01/09/2007 ;

**Vu** la décision n°DEC081019SUNI du 04/06/2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2202, intitulée Galilée, dont le directeur est Farrokh VAKILI ;

Décide

#### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Farrokh VAKILI, directeur de l'unité UMS 2202, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié\ à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Farrokh VAKILI, délégation de signature est donnée à Nicole ABALLEA, ingénieur de recherche, et Sophie ROUZIERE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1 " .

### **Article 3**

La décision n°090009DR20 du 15/04/2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 19/04/2011

Déléguée Régionale  
Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT

# **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

---

## **DEC111084DR20**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

Le directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC081019SUNI du 04/06/2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2202, intitulée Galilée, dont le directeur est Farrokh VAKILI ;

**Décide**

### **Article 1 "**

Délégation est donnée à Mme Nicole ABALLEA, ingénieur de recherche, adjointe au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions

relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée .

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole ABALLEA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Sophie ROUZIERE, ingénieur de recherche, chargée d'administration générale.

*Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010*

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 19/04/2011

Le directeur d'unité



**Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**DEC111217DR20**

Délégation de signature consentie à M. André FERRARI  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° 070109DAJ du 27/08/2008 nommant Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 01/09/2007 ;

**Vu** la décision n° 07A007DSI du 23/11/07 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6525, intitulée Laboratoire Hippolyte Fizeau, dont le directeur par intérim est André FERRARI;

Décide

#### **Article 1 "**

Délégation est donnée à André FERRARI, directeur par intérim de l'unité UMR 6525, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié', à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de André FERRARI, délégation de signature est donnée à MOURARD Denis, astronome, CHERON Valérie, assistant ingénieur,

---

'Soit 125 000 Euros HT au Oi/01i2010

DABAN Jean-Baptiste, ingénieur de recherche et STEE Philippe, chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1".

### **Article 3**

La décision n'090012DR20 du 15/05/09 et la décision modificative n'100022DR20 du 09/06/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 13/05/2011

Déléguée Régionale

## Délégation

### de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

---

#### **DEC111218DR20**

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

#### Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n' 07A007DSI du 23/11/07 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6525, intitulée Laboratoire Hippolyte Fizeau, dont le directeur par intérim est André FERRARI;

#### Décide

Article 1"

Délégation est donnée à M. Denis MOURARD, Astronome, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée .

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MOURARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Valérie CHERON, assistant ingénieur, administratrice.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MOURARD et de Mme Valérie CHERON délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-Baptiste DABAN, ingénieur de recherche, responsable de l'équipe technique.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MOURARD, de Mme Valérie CHERON et de M. Jean-Baptiste DABAN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Philippe STEE, chargé de recherche, chercheur.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 13/05/2011

Le directeur d'unité



---

# Direction des affaires juridiques

---





**DEC111327DAJ**

Décision portant modification de la décision n°100257DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100257DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines ;

**Vu** la décision n°110853DAJ du 14 avril 2011 portant nomination de Mme Liliane FLABBEE aux fonctions de directrice de la Délégation aux cadres supérieurs,

**DECIDE:**

**Art. 1** – A l'article 3 de la décision n°100257DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 susvisée, les termes : « M. Vincent MIGNOTTE, responsable de la Délégation aux cadres supérieurs », sont remplacés par les termes : « Mme Liliane FLABBEE, directrice de la Délégation aux cadres supérieurs, » .

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juillet 2011

ALAIN FUCHS

**DEC111309DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Vladimir MAYER, directeur du Bureau du CNRS à Moscou

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision no105371DAJ du 11 janvier 2011 portant renouvellement de M. Vladimir MAYER aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Moscou ;

**Vu** le projet d'accord de coopération scientifique entre la Fondation pour le développement de la science de la république d'Azerbaïdjan et le CNRS,

**DECIDE:**

**Art. 1.-** Délégation est donnée à M. Vladimir MAYER, directeur du Bureau du CNRS à Moscou, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord de coopération scientifique entre la Fondation pour le développement de la science de la république d'Azerbaïdjan et le CNRS.

**Art. 2. –** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2011

ALAIN FUCHS

**DEC111308DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Centre-Est

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision no100152 du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe PIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** le projet de convention entre Electricité de France (**EDF**), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et le CNRS, relative au financement de l'« expérience NEUTRINO,, sur le site de Chooz,

**DECIDE:**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention entre EDF, le CEA et le CNRS, relative au financement de l'« expérience NEUTRINO » sur le site de Chooz.

**Art. 2.-** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2011

ALAIN FUCHS

**DEC111286DAJ**

Décision donnant délégation de signature à M. Raymond DUVAL, chargé de mission

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n°110577DAJ du 1<sup>er</sup> mars 2011 portant nomination de M. Raymond DUVAL aux fonctions de chargé de mission auprès du président pour la constitution d'une équipe de préfiguration de CIL;

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée à M. Raymond DUVAL, chargé de mission auprès du président, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les déclarations, les engagements de conformité, les demandes d'avis et les demandes d'autorisation des agents du CNRS déposés à la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2011

Alain FUCHS

ALAIN FUCHS

**DEC111280DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Gérard KERLIDOU, adjoint au délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070093DAJ du 13 juillet 2007 portant nomination de M. Gérard KERLIDOU aux fonctions d'adjoint au délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** le projet d'accord de coopération scientifique et technologique inter universitaire action INOV-Eau entre l'Institut International d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (fondation internationale d'utilité publique enregistrée au Burkina Faso), l'université Montpellier 2 sciences et techniques, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, l'Institut Agronomique et vétérinaire Hassan II, l'université ibn tofail de Kenitra (Maroc) et le CNRS,

**DECIDE:**

**Art. 1.-** Délégation est donnée à M. Gérard KERLIDOU, adjoint au délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord de coopération scientifique et technologique inter universitaire action INOV-Eau entre l'Institut International d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (fondation internationale d'utilité publique enregistrée au Burkina Faso), l'université Montpellier 2 sciences et techniques, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, l'Institut Agronomique et vétérinaire Hassan II, l'université ibn tofail de Kenitra (Maroc) et le CNRS, à Montpellier.

**Art. 2.-** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juin 2011

ALAIN FUCHS



**Vu** la décision n°110535DAJ du 14 février 2011 donnant délégation de signature à M. Jacques MARTINO, directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

**Vu** la décision n°110976DAJ du 18 avril 2011 donnant délégation de signature à M. Régis RÉAU, directeur de l'Institut de Chimie ;

### **DÉCIDE:**

**Art. 1er**\_ L'article 1- A des décisions donnant délégation de signature aux directeurs des instituts du CNRS susvisés est modifié ainsi qu'il suit :

*" -les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service;*

*-les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;*

*- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales;*

*-les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;*

*-les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités;*

*-les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités. "*

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 juillet 2011

## **DEC111254DAJ**

Décision modifiant la délégation de signature consentie aux directeurs des instituts du CNRS

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision no100036DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Françoise GAILL, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement ;

**Vu** la décision no100039DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrick NETTER, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques;

**Vu** la décision no100037DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Bertrand GIRARD, directeur de l'Institut de Physique;

**Vu** la décision no100042DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Guy METIVIER, directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et leurs interactions ;

**Vu** la décision no100093DAJ du 25 février 2010 donnant délégation de signature à M. Philippe BAPTISTE, directeur de l'Institut des Sciences Informatiques et leurs interactions ;

**Vu** la décision no100151DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers

**VU** la décision no100202DAJ 27 juillet 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice BOURDELAIS, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales

**Vu** la décision no 110651DAJ du 1<sup>er</sup> mars 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre GUILLON, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS);

Fait à Paris, 8 juillet 2011

Alain FUCHS

## **DEC111247DAJ**

Décision donnant délégation de signature à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier INGLEBERT aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

### **DECIDE:**

**Art. 1''-** Délégation est donnée à M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion:

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche;
- des décisions de création, de suppression d'unités à vocation de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadre conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

**DEC111246DAJ**

Décision donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**DECIDE:**

**Art. 1<sup>er</sup>**- Délégation est donnée à M. Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion:

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints et des comptables secondaires ;
- des décisions de création, de renouvellement, de suppression d'unités ;
- des accords-cadre conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

**Art. 2-** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 juillet 2011

Alain FUCHS

**DEC110189DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Françoise GAILL, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100045DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de Mme Françoise GAILL aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et Environnement;

**Vu** la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020), et notamment l'acte d'adhésion en correspondance,

**DECIDE:**

Art. 1. – Délégation est donnée à Mme Françoise GAILL, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte d'adhésion à la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020).

Art. 2.- La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mai 2011

ALAIN FUCHS

« **Art. 3-** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice KERBER, délégué régional, et de Mme Patricia SCHUH-SALAS adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Cécile AIT-KACI, chef du service des Ressources Humaines, et à Mme Laurence DECKER-JUGIE, responsable du service Partenariat et Valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1", à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.♦♦

**II.-** Après l'article 3, il est inséré un article 3 bis ainsi rédigé :

« **Art.3 bis** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice KERBER, délégué régional, de Mme Patricia SCHUH-SALAS, adjointe au délégué régional, et de Mme Cécile AIT-KACI, chef du service des Ressources Humaines, délégation est donnée à Mme Alexandra CLAUZEL, adjointe au chef du service des Ressources Humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1", à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions. "

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mai 2011

Alain FUCHS

**DEC1111BSDAJ**

Décision portant modification de la décision n° 10017DAJ du 21 janvier 2010  
(Délégation lie de France Est)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 990026DR03 du 11 janvier 2000 portant nomination de Mme Patricia SCHUH aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

**Vu** la décision n° 060330DAJ du 29 décembre 2006 portant nomination de M. Brice KERBER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription lie de France Est ;

**Vu** la décision n° 070007DR03 du 2 janvier 2007 portant nomination de Mme Cécile AIT-KACI aux fonctions de chef du service des ressources humaines;

**Vu** la décision n° 10017DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de signature (Délégation lie de France Est) ;

**Vu** la décision n° 105032DR03 du 28 octobre 2010 portant nomination de Mme Laurence DECKER-JUGIE aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation,

**DECIDE:**

**Art. 1 "**- La décision n° 10017DAJ du 21 janvier 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit:

- 1.** -L'article 3 est remplacé par les dispositions suivantes :



**DEC111181DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Vladimir MAYER, directeur du bureau de Moscou

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision no105371DAJ du 11 janvier 2011 portant renouvellement de M. Vladimir MAYER aux fonctions de directeur du bureau de Moscou ;

**Vu** le projet d'accord entre l'Académie des Sciences de Moldavie et le CNRS,

**DECIDE:**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Vladimir MAYER, directeur du bureau de Moscou, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord entre l'Académie des Sciences de Moldavie et le CNRS, à Chisinau.

**Art. 2.-** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mai 2011

ALAIN FUCHS

ALAIN FUCHS

**DEC111164DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Pierre GUILLON, directeur de l'institut des Sciences de l'Ingénierie des systèmes

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100049 du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Pierre GUILLON aux fonctions de directeur de l'institut des Sciences de l'Ingénierie des systèmes;

Vu le projet de convention de coopération pour l'UPR 3346 Institut PPRIME (P') « Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique », entre l'Université de Poitiers, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique et le CNRS,

**DECIDE:**

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Pierre Guillon, directeur de l'institut des Sciences de l'Ingénierie des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de coopération pour l'UPR 3346 Institut PPRIME (P') « Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique », entre l'Université de Poitiers, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mai 2011

**DEC111105DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Francesca GRASSIA, directrice adjointe pour l'Espace européen de la recherche Est à la DERCI

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°110420 du 3 mars 2011 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de directrice adjointe pour l'Espace européen de la recherche Est à la DERCI ;

**Vu** le projet de convention (agreement for scientific cooperation) entre l'Akademie věd České republiky et le CNRS,

**DECIDE:**

**Art. 1.-** Délégation est donnée à Mme Francesca GRASSIA, directrice adjointe pour l'Espace européen de la recherche Est à la DERCI, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention (agreement for scientific cooperation) entre l'Akademie věd České republiky et le CNRS.

**Art. 2.-** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

ALAIN FUCHS

**DEC111100DAJ**

Décision portant modification de la décision donnant délégation de signature  
(Délégation Centre- Poitou-Charentes)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n'100022DAJ du 21 janvier 2010 décision portant délégation de signature (Délégation Centre- Poitou-Charentes) ;

**Vu** la décision n'111094DAJ portant nomination de Mme Valérie SABOURAUD aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes;

**DÉCIDE:**

**Art. 1" -**La décision n'100022DAJ du 21 janvier 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Aux articles 3 et 4, les termes : « Mme Pascale LETOURNEUX " sont remplacés par les termes: « Mme Valérie SABOURAUD ».

**Art. 2-**La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2011

Alain FUCHS

Alain FUCHS

**DEC111085DAJ**

Décision portant modification de la décision n°100214DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2011 (délégation de signature de M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100214DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2010 donnant délégation de signature à M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers;

**Vu** la décision n°111081DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène PAPIILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'univers,

**DÉCIDE:**

**Art. 1<sup>er</sup>-la** décision n°100214DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit:

Aux articles 2, 3, 4, 5 et 6, les termes : " M. Guy LAUVERGEON, directeur adjoint administratif ,, sont remplacés par les termes : " Mme Marie-Hélène PAPIILLON, directrice adjointe administrative ,,

**Art. 2** – La présente décision, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2011

## **B) GESTION SCIENTIFIQUE**

les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;

les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche;

les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;

les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis RÉAU, directeur de l'institut de Chimie, délégation est donnée à M. Philippe CAVELIER, directeur adjoint administratif , à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1".

**Art. 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2011

ALAIN FUCHS



Vu la décision n' 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n' 090144DAJ du 16 novembre 2009 portant nomination de M. Philippe CAVELIER aux fonctions de directeur adjoint administratif;

Vu la décision n' 110975DAJ portant nomination de M. Régis RÉAU aux fonctions de directeur de l'institut de Chimie,

### **DÉCIDE:**

**Art. 1"** – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Régis RÉAU, directeur de l'institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

### **A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**

les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;

les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;

les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;

les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;

les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;

les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;

les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

**DEC110976DAJ**

Décision donnant délégation de signature à M. Régis RÉAU, directeur de l'institut de Chimie

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n' 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n' 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n' 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n' 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision n' 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n' 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n' 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

## **DEC110958DAJ**

Décision portant modification de la décision n' 100039DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrick NETTER, directeur de l'institut des sciences biologiques

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n' 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n' 100039DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrick NETTER, directeur de l'institut des sciences biologiques ;

**Vu** la décision n' 110957DAJ portant nomination de M. André LE BIVIC aux fonctions de directeur adjoint de l'institut des sciences biologiques,

### **DÉCIDE:**

**Art. 1''**-la décision n'100039DAJ du 21 janvier 2010 est modifiée ainsi qu'il suit:

A l'article 2, après les termes : « Mme Annie LECHEVALLIER-GERMAIN, directrice adjointe administrative » sont ajoutés les termes : " M. André LE BIVIC, directeur adjoint de l'institut des sciences biologiques ».

**Art. 2**- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mai 2011

ALAIN FUCHS

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 mai 2011

Alain FUCHS

## **DEC110860DAJ**

Décision modifiant la décision donnant délégation de signature à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100256DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°110856DAJ portant nomination de M. Jean-Eudes FOUMENTEZE aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°110858DAJ portant nomination de Mme Myriam FADEL, aux fonctions de responsable du pôle nouvelles technologies, responsabilités de la direction des affaires juridiques ;

### **DECIDE:**

**Art. 1<sup>er</sup>**- A l'article 3 de la décision n°100256DAJ modifiée susvisée les termes:

- " Mme Isabelle BENOIST, responsable du pôle nouvelles technologies, responsabilités , sont remplacés par " Mme Myriam FADEL, responsable du pôle nouvelles technologies, responsabilités» ;

- " Mme Myriam FADEL, responsable du pôle droit public économique et réglementation , sont remplacés par " M. Jean-Eudes FOUMENTEZE, responsable du pôle droit public économique et réglementation, .